UNIVERSITÉ ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR

UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET CIVILISATIONS

MEMOIRE DE MASTER

Sciences Historiques

Option : Histoire moderne et contemporaine de l'Afrique (HIMCA)

Sujet :

Le processus de paix en Casamance 1982 - 2012

Présenté par :

Ibrahima SADIO

Sous la direction de :

Dr Mohamed Lamine Manga

Membres du jury

Prénom(s) et noms	Grade	Qualité	Etablissement
M. Paul Diédhiou	Maitre de Conférences Cames	Président de jury	UASZ
M. Doudou D. Guèye	Maitre de Conférences Cames	Examinateur	UASZ
M. Philippe Meguelle	Assistant	Examinateur	UASZ
M. Mohamed L. Manga	Maitre-Assistant Cames	Directeur de recherche	UASZ

Année universitaire 2023-2024

DEDICACE

Je dédie ce mémoire à :

Mon père, Abdoulaye Mandiang, qui demeure ma référence et qui, malgré les charges familiales, nous a inscrits dans les meilleures écoles de Ziguinchor.

Ma mère, Rokhya Diassy, femme de vertus qui a fait de moi la personne que je suis aujourd'hui.

Mes frères et sœurs, qui n'ont jamais été avares en conseils.

Ma femme, Hawa Sané et à mes filles Adama et Aminata Bijou.

Toutes les victimes du conflit casamançais.

REMERCIEMENTS

Nous avons pu réaliser ce travail de recherche grâce au soutien de nombreuses personnes, auxquelles nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance.

Il s'agit plus particulièrement de notre encadreur, Dr Mohamed Lamine Manga, qui malgré ses nombreuses occupations a accepté de suivre ce travail de recherche mais aussi de prodiguer des conseils et des outils nécessaires pour surmonter toutes les difficultés rencontrées. Nous tenons également à remercier tous les enseignants du département d'Histoire et civilisations de l'Université Assane Seck de Ziguinchor pour les enseignements qu'ils nous ont dispensés. Nos remerciements vont également à l'endroit du Dr Sérigne Sèye du Département de Lettres modernes de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Nous remercions aussi l'administration du Lycée de Kénia pour nous avoir permis de mener cette étude. Nous tenons en fin à remercier tous nos collègues des Lycées de Kénia et de Thionck Essyl ainsi que nos camarades de l'Université Assane Seck de Ziguinchor.

ABREVIATIONS

ACAD : Association Culturelle Adiène Diambogne

BDS : Bloc Démocratique Sénégalais

CSC : Convention des Sociocultures de Casamance

FIDH : Fédération Internationale des Droits de l'Homme

LGDH : Ligue Guinéenne des Droits de l'Homme

MFDC : Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance

NPFL : Front Patriotique National du Libéria

ONDH : Organisation Nationale des Droits de l'Homme

ONG : Organisation Non Gouvernementale

RADDHO : Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme

RUF : Front Révolutionnaire Uni

USAID: United States Agency for International Development

WARP: West Africa Regional Program

Introduction générale

Notre sujet porte sur le processus de paix en Casamance de 1982 à 2012. La Casamance qui s'étend sur une superficie de 30.000 km², couvrant les nouvelles régions de Ziguinchor, de Kolda et de Sédhiou, est située au Sud du Sénégal. Elle délimite les frontières du Sénégal avec la Guinée Bissau et la République de Guinée au Sud et la République de Gambie dans sa partie septentrionale. Elle est peuplée d'environ 2 078050 d'habitants soit 13% du total national[1] et composée d'une mosaïque d'ethnies dont les plus représentatives sont les Diola, les Peulh et les Mandingue. Elle est traversée par un fleuve du même nom, long de 300 km. Son climat, de type guinéen, en fait la région la plus pluvieuse du Sénégal avec d'importantes potentialités économiques.

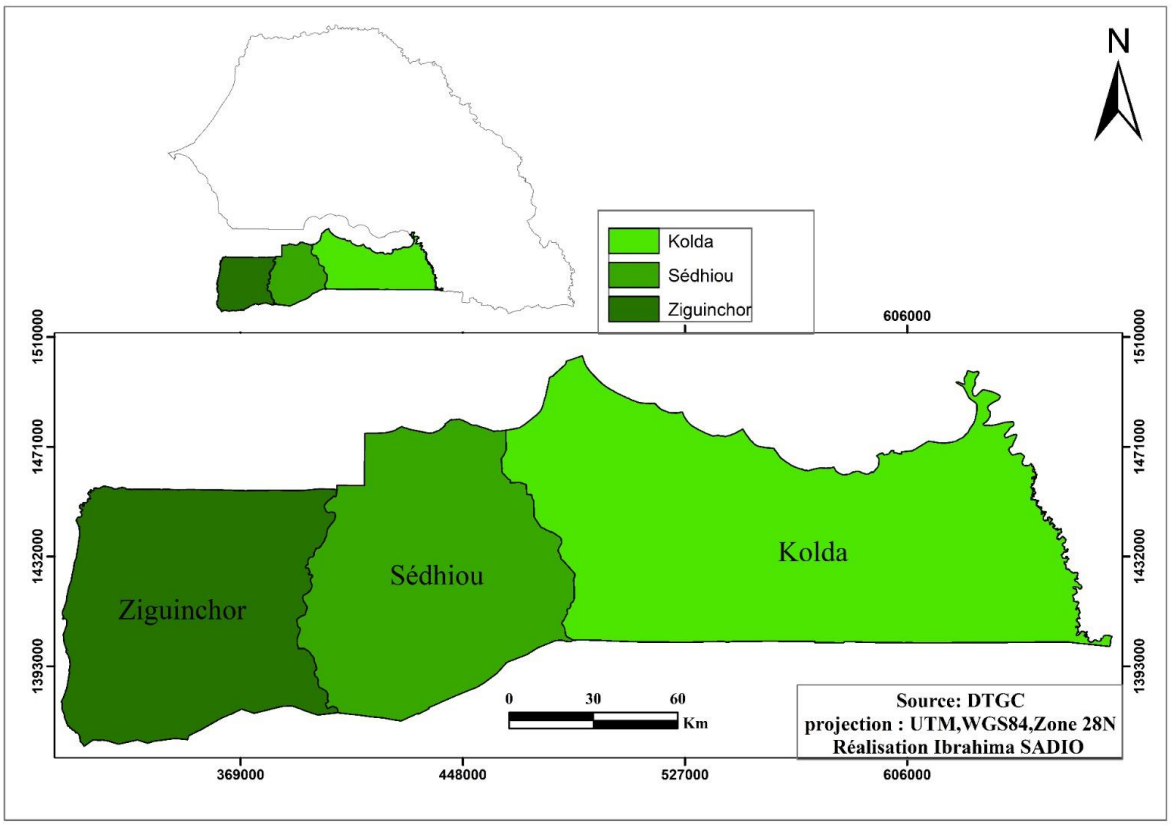

<u>Source</u> : DTGC, projection : UTM, WGS84, ZONE 28N, réalisée par Boubacar Barry.

La présente étude s'inscrit dans la séquence temporelle qui s'étend de 1982 à 2012. L'année 1982 marque le début du conflit en Casamance. En effet, le 26 décembre 1982 au petit matin, la quiétude de Ziguinchor est bouleversée par une marche organisée par le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC), qui réclame l'indépendance de la région. Dirigés vers le centre-ville, les marcheurs descendent progressivement les drapeaux du Sénégal à la

[1] ANSD., Recensement général de la population 2023

Préfecture et à la Gouvernance qu'ils remplacent par ceux du MFDC. La marche fut dispersée par une répression des forces de l'ordre.

Pour 2012, elle marque la fin du régime d'Abdoulaye Wade. Arrivé au pouvoir en 2000, il avait annoncé pouvoir résoudre le conflit en cent jours. Il faut souligner que le président Wade a hérité du pouvoir exécutif dans un contexte d'affaiblissement du MFDC, profondément divisé en factions rivales. Il met en place une nouvelle approche qui rompt avec le système élaboré par son prédécesseur. Mais en 2012, le Sénégal connait une nouvelle alternance politique avec l'élection de Macky Sall comme président.

Nous avons donc décidé d'étudier le processus de paix en Casamance sous deux régimes. Il s'agit d'abord du règne socialiste d'Abdou Diouf qui va de 1981 à 2000. Durant cette période, le régime socialiste opta d'abord pour une réponse militaire au MFDC. En effet, en 1983, les forces de l'ordre tirent sur les manifestants du MFDC qui tentent à nouveau de marcher sur le centre-ville de Ziguinchor. Jean Claude Marut souligne que durant cette période « le conflit casamançais est un sujet tabou au Sénégal, l'administration le considère comme le pavé jeté dans la vitrine diplomatique du pays. Au lieu de reconnaitre son existence et son ampleur l'État sénégalais préfère parler d'actes de banditisme et ses interventions militaires comme des opérations de maintien de la paix »[2]. Pour échapper à la répression, les séparatistes se réfugient dans la forêt et créent la branche armée du mouvement appelée « Atika »[3]. Ensuite, après plusieurs années de conflit, l'État du Sénégal et le MFDC décident d'ouvrir des phases de négociation à partir de 1991.

La deuxième phase du processus de paix a lieu sous le magistère d'Abdoulaye Wade entre 2000 à 2012. En mars 2000, on assiste à la première alternance politique au Sénégal. Abdoulaye Wade, après 26 ans d'opposition est élu président du Sénégal. A première vue, il semble vouloir mettre en place un tout autre mode de gestion du conflit. Il remit en cause le fragile statu quo qui régnait dans la région en changeant la dynamique du processus de paix entamé par son prédécesseur. Les stratégies mises en place par l'État du Sénégal étaient, entre autres, la répression militaire, la logique de diviser pour mieux régner (division du MFDC et de la Casamance), des négociations séparées avec les différentes factions, la corruption, la cooptation politique[4].

---

[2] Marut J C., *Le conflit casamançais, ce que disent les armes*, Paris, Khartala, 2010, p. 380
[3] Signifie le combattant en langue diola
[4] Manga M L., « La Casamance sous Abdoulaye Wade. L'échec d'une paix annoncé » in Momar-Coumba Diop., *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, Le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, Karthala, Paris, 2013, p. 277

L'inefficience du tout militaire et l'intensification de la guerre ont contraint les pouvoirs publics à lancer un processus de négociations à partir de 1991 pour un retour définitif à la paix. Plusieurs accords ont été signés entre l'État du Sénégal et le MFDC entre 1991, date du premier cessez-le-feu, et 2012 ; plusieurs rencontres inter-MFDC ont également eu lieu pour retrouver l'unité perdue et parler d'une seule voix, mais les effets escomptés ont été loin d'être atteints. Voilà pourquoi la région vit toujours une situation de « ni paix, ni guerre ».

Problématique

L'Afrique a connu au lendemain des indépendances une instabilité chronique. Cette situation s'explique par différents facteurs : les modèles étatiques inadaptés aux structures sociales locales avec des nations multiethniques, le tracé des frontières, les inégalités de développement entre centres structurants et des périphéries marginalisées par la mise en valeur coloniales, la prévalence de systèmes politiques patrimonialistes mis en place sous la postcolonie, des régimes à parti unique et des dictatures militaires dans un contexte de construction nationale. Cet état de fait, combiné à des crises économiques, a entrainé une désaffection de certaines populations dont celles de la Casamance vis-à-vis de l'État central. Bertrand Badie souligne à ce propos que « chaque minorité tente de traduire dans une revendication territoriale intransigeante la volonté de s'affirmer et de se distinguer »[5]. Cette situation va mener à une contestation de la prééminence des pouvoirs centraux et à des coups d'État successifs ou encore à des guerres civiles. Cependant, à la lecture des faits, on se rend compte que les causes de ces conflits sont en partie liées au contrôle des ressources naturelles, à l'accession ou la pérennisation du pouvoir d'État.

La fin du 20ème siècle est aussi marquée par de profonds bouleversements géopolitiques. La chute du mur de Berlin et l'implosion de l'Union soviétique ont entrainé l'émergence d'un monde unipolaire avec la généralisation de l'économie de marché et de la démocratie comme système politique de gouvernance. Cette nouvelle ère des relations internationales s'accompagne d'énormes mutations socioéconomiques et spatiales. La fin de la guerre froide a permis d'éclairer les causes de la plupart des conflits en Afrique.

En effet, ces guerres étaient le plus souvent attribuées aux rivalités entre le bloc capitaliste et le bloc soviétique. Cependant, force est de constater qu'aujourd'hui un certain nombre de facteurs à la fois politiques et géopolitiques expliquent en partie la multiplication des conflits armés à travers le continent africain. Les États-nations nés au lendemain des

[5] Badie B., *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et l'utilité social du respect*, Paris, Fayard, 1995, p. 276.

indépendances n'ont pas tenu compte des continuités géographiques, ethniques, culturelles et historiques. Même si la notion d'État n'est pas étrangère en l'Afrique mais sa forme actuelle est une création occidentale. C'est pourquoi les dysfonctionnements des États postcoloniaux ont entrainé des rapports conflictuels intercommunautaires. Certaines minorités ethniques ou religieuses se sentirent exclues de la vie politique et économique de leur pays entrainant des revendications identitaires.

L'Afrique Subsaharienne est la région où l'on retrouve le plus grand nombre de conflits armés. Dans un contexte politico-culturel caractérisé par la faiblesse de la citoyenneté démocratique, ces conflits opposent des groupes ethniques concurrents pour le contrôle des ressources économiques que gère l'État au nom d'un pouvoir délégué par le peuple. Ainsi, « entre 1970 et 2002, l'Afrique a été le théâtre de 35 guerres dont une grande majorité était des conflits internes »[6]. Mais « les référents idéologiques de ces conflits ne sont pas clairement affichés et lorsqu'ils le sont, ils recouvrent fréquemment des oppositions de caractères ethniques, religieuses ou encore ethnico-religieuses »[7].

Le Sénégal, longtemps considéré comme une vitrine de la démocratie en Afrique, n'a pas fait exception à ce regain de violence dans la sous-région. Progressivement, le pays fut rattrapé par des problèmes économiques qui ont impacté sa stabilité socio-politique. Ces difficultés économiques ont conduit à l'adoption des programmes d'ajustement structurels imposés par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Il s'est produit un désengagement progressif de l'État du fait des politiques néolibérales. La crise de l'État s'est aggravée avec l'avènement du conflit casamançais.

En effet une guerre sécessionniste a pris forme à la suite d'une manifestation organisée par le MFDC le 26 décembre 1982. Le conflit de Casamance est mené par un mouvement sécessionniste qui remet en cause l'intégrité territoriale du pays. De l'avis de Paul Diédhiou, « plusieurs thèses ont été avancées pour expliquer les origines du conflit en Casamance. Parmi celles-ci figurent le statut historique de la Casamance, le mépris culturel, la spoliation des terres et tant d'autres raisons encore »[8]. Malgré l'aspiration très profonde des populations et des belligérants à la paix portée par des organisations non gouvernementales, des hommes et des femmes sénégalais et casamançais en particulier, pourquoi n'en est-on pas encore arrivés à une paix définitive dans la région? Est- ce que c'est par manque de volonté politique réelle de

[6] Hugon P., « Les conflits armés en Afrique : apports, mythes et limites de l'analyse économique », dans la *Revue du Tiers Monde* 2003/4 (n° 176), 829-855 pp.
[7] Adam M., « Guerres africaines », *Études rurales*, 2002, p. 163-164.
[8] Diédhiou P., Tavares E., «Le Conflit de Casamance : Comprendre les motivations individuelles d'enrôlement des nationalistes du MFDC», *Cadernos de Estudos Africanos*, p. 42.

s'engager dans des négociations franches, sincères et crédibles ? Ou tout simplement du fait des enjeux de « l'économie de guerre » qui permettait à certains acteurs de s'enrichir de cette tragédie ? Ou finalement s'agit-il d'une fatalité d'irrésolution qui pèse sur le conflit casamançais ? Voilà autant d'interrogations qui ont motivé le choix de notre thématique qui a trait encore une fois au processus de paix en Casamance de 1982 à 2012.

Hypothèses de recherche

Notre postulat sur le processus de paix en Casamance se fonde sur les hypothèses suivantes :

- D'abord, le conflit casamançais est à mettre en relation avec le difficile processus colonial ainsi que le rapport de la région au pouvoir central sous le régime de Senghor. En effet, la colonisation spécifique de la Casamance, puis sa résistance particulière face à la pénétration française et son isolement du reste du Sénégal par l'enclave gambienne ont suscité un sentiment de désaffection de certains Casamançais vis-à-vis des pouvoirs publics et ont constitué le point de départ de la revendication indépendantiste du MFDC. Par ailleurs, depuis l'indépendance du Sénégal en 1960, une bonne partie de la population casamançaise s'est sentie marginalisée par l'administration centrale.
- Ensuite, après une dizaine d'années de conflit, ni le MFDC ni l'État sénégalais ne semblaient en mesure de remporter une victoire. Les stratégies de fragilisation du mouvement irrédentiste[9] mises en place par le régime socialiste ont renforcé les dissensions au sein du MFDC. En effet, le président Diouf avait réussi à désorganiser le MFDC et à le reconstruire autour d'une aile politique modérée dirigée par l'Abbé Diamacoune. Le processus de paix mené sous le règne socialiste fut également marqué par la mise en place d'un réseau « d'opérateurs politico-financiers du conflit casamançais »[10].
- Enfin, l'arrivée au pouvoir en 2000 d'Abdoulaye Wade, qui a très tôt dénoncé la solution militaire, va profondément remettre en cause le système de négociations mis en place par son prédécesseur. Le président Wade privatisa le dossier casamançais et entama des négociations directes avec l'aile combattante à la place des politiques. Ensuite, pour mettre la pression sur les factions dures du mouvement, le président Wade a fait également recours au peuple, à la tradition et s'est tourné vers les pays voisins. Et pour

[9] Opinion politique nationaliste selon laquelle certains territoires devraient être intégrés à la Casamance comme les régions de Kédougou et de Tambacounda

[10] Gassama I., journaliste, directeur général de la radio Zig Fm de Ziguinchor, ancien directeur général de Sud Fm Ziguinchor, interview du 08 septembre 2011 à Ziguinchor

terminer, le régime libéral fit appel à de nouveaux émissaires et de conseillers appelés « Messieurs Casamance » pour établir des contacts avec l'aile politique du MFDC.

Objectifs de recherche

L'objectif de cette étude consiste, en partant de réflexions théoriques, de réalités historiques et actuelles à contribuer à une meilleure compréhension du processus de paix en Casamance. Notre travail s'articule autour d'un objectif principal et de quatre objectifs spécifiques.

Notre objectif principal est d'analyser les mécanismes de construction de la paix. Les objectifs spécifiques sont d'étudier les facteurs de l'instabilité en Casamance, d'identifier les acteurs de la reconstruction de la paix, de faire ressortir les stratégies de reconstruction de la paix et enfin de faire le bilan du processus lui-même.

Les informations obtenues nous ont permis d'établir un certain nombre de centres d'intérêts que nous avons répartis à travers deux grandes parties contenant deux chapitres chacune.

Dans le premier chapitre de la première partie, nous discuterons d'abord du cadre conceptuel et méthodologique qui nous permettra de mieux saisir le sens de certains concepts clés comme la paix, le processus de paix, le « garant » du processus de paix, le conflit et la « diolaisation ». Nous y aborderons également le cadre méthodologique de notre étude. Dans le deuxième chapitre, il sera surtout question d'analyser les causes du conflit casamançais en relation avec l'histoire coloniale de la région mais également le fonctionnement de l'État postcolonial.

Quant à la deuxième partie, elle porte sur le processus de paix de 1982 à 2012. Il s'agira ici de porter un regard, dans le premier chapitre, sur le processus de paix de 1982 à 2000. Nous aborderons ici les différents accords de paix signés par le régime du président Abdou Diouf et les stratégies mises en œuvre pour un retour à la paix en Casamance. Dans le deuxième chapitre, nous allons étudier ce processus de paix de 2000 à 2012. Il sera question de la gestion du conflit par le président Abdoulaye Wade. Ce dernier, va d'abord entrer en contact direct avec le MFDC, ensuite il a lancé plusieurs initiatives en faveur de la paix avec l'implication des pays voisins.

PREMIERE PARTIE

Les marqueurs historiques et géographiques du conflit Casamançais dans les narratifs des belligérants

Dans cette partie, nous avons deux chapitres. Le premier chapitre porte sur l'étude du cadre conceptuel, de la méthodologie et la revue critique de la littérature. Le cadre conceptuel permet de discuter, de clarifier les termes clés utilisés dans le cadre de notre étude. Il s'agit des concepts de paix, de processus de paix, de « garant » du processus de paix, de conflit et de « diolaisation ». Pour la méthodologie adoptée, elle est plutôt qualitative et permet de montrer la démarche utilisée dans la collecte des informations nécessaires à l'élaboration de cette étude. Le deuxième chapitre porte sur les marqueurs historiques et géographiques du conflit Casamançais dans les narratifs des belligérants. En effet, le facteur géo-historique a joué un rôle déterminant dans les relations anciennes tissées entre les Casamançais et les populations des pays voisins (Gambie et Guinée-Bissau) la fracture culturelle séparant la Casamance et le reste du Sénégal joue également un rôle non négligeable.

Chapitre I : Cadre conceptuel et méthodologique

Le cadre conceptuel est un outil d'analyse comptant plusieurs variations et contextes. Il est utilisé pour faire des distinctions conceptuelles et organiser des idées en structurant une étude. Par ailleurs, une méthodologie désigne l'ensemble des moyens qui ont été mis en place au cours de la préparation de l'étude pour regrouper des informations et procéder à leur analyse. Ces deux aspects permettent donc d'une part, d'introduire et de décrire le concept et d'autre part, de saisir les méthodes de recueil, puis celles de l'analyse des données.

I- Cadre conceptuel

Plusieurs concepts sont en relation avec notre thématique. Il s'agit des concepts de paix, de conflit, de processus de paix, de garant, da négociation, da fragmentation et da « diolaisation ».

- La paix

Selon les Nations Unies, « la culture de la paix est un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les Etats »[11]. En effet, la paix provient de la sécurité qu'apporte la stabilité, et de la capacité d'une société à anticiper, gérer et résoudre les conflits à tous les niveaux sans violence, grâce à ses institutions, ses valeurs, ses habitudes et ses comportements. Ces derniers dépendent de l'inclusion et de l'équité, un accès inclusif au travail et aux moyens de subsistance, ainsi qu'aux moyens d'obtenir la sécurité, la justice et d'autres éléments du bien-être que sont la santé,

[11] Discours de Kofi Annan, Assemblée générale des Nations Unies, 15 janvier 1998

l'éducation et des conditions de vie décentes[12]. La paix nécessite également d'avoir des dirigeants à l'écoute et accessibles ainsi qu'une gouvernance qui s'appuie sur des relations fonctionnelles de confiance entre citoyens et entre ces derniers et ceux qui ont autorité sur eux, ce qu'on appelle des « relations horizontales et verticales »[13]. Donc la paix est l'absence de guerre ou de conflit violent entre État ou groupe. Elle implique des relations stables, fondées sur le dialogue, la coopération et le respect des traités. Ces relations, fondées sur la confiance mutuelle, sont les principaux éléments de la cohésion sociale.

La paix n'est toutefois pas figée, une société en paix continue à se développer, et doit gérer les conflits et les dilemmes engendrés par le progrès. Elle se définit tout d'abord négativement comme l'absence de guerre, l'arrêt des hostilités ou encore une volonté de cohabiter. Mais dans la philosophie grecque, la paix est considérée comme un fait positif. En effet, les Grecs considéraient la paix comme l'instrument d'un ordre providentiel. Ce qui amena Johan Galtung a proposé une distinction entre la « « paix négative » et la « paix positive ». Dans le premier cas, la paix se définit par l'absence de violence entre groupes humains ou nations. Alors que la « paix positive » met non seulement l'accent sur l'absence de guerre ou de conflit violent, mais aussi sur le développement de facteurs de coopération et d'intégration entre ces groupes ou nations afin de favoriser une paix durable »[14].

Mais de l'avis de Rigoberta Menchù, « la paix n'est pas seulement l'absence de guerre, lorsqu'il y a pas de combats ou de batailles. La paix c'est avoir de quoi manger, vivre dans une maison descente, avoir du respect les uns des autres »[15]. En effet, la paix est un droit naturel et politique, c'est aussi la tranquillité que jouit une société. Elle peut aussi etre défini comme la situation d'une nation qui n'est pas en danger. En somme, la paix est peinte comme une exception, comme si la guerre était l'état normal du rapport entre les sociétés.

- **Le processus de paix**

Selon Innocent Ehueni Manzan, « le processus de paix est généralement définie comme l'application non coercitive des méthodes de négociation et de médiation, par des tierces parties, en vue de désamorcer l'antagonisme entre adversaires et de favoriser entre eux une cessation durable de la violence »[16]. En effet, le processus de paix est un concept associé aux relations

[12] Discours de Kofi Annan, Assemblée générale des Nations Unies, 15 janvier 1998
[13] *Ibidem*
[14] Galtung J., *Theories of peace : A Synthetic Approach to Peace Thinking*, International Peace Research Institute, Oslo, 1967, p. 64
[15] Discours de Rigoberta Menchù lors de la cérémonie de remise du Prix Nobel de la paix en 1992
[16] Ehueni M I**.,** *les accords politiques dans la résolution des conflits armés internes en Afrique*, Thèse de doctorat, Université de Cocody, Abidjan, 2012, p. 35

humaines, principalement lié au management, aux méthodes et outils d'aide à la prise de décision. Elle consiste dans le choix d'une solution à un affrontement et sa mise en œuvre.

Le processus de paix ne peut être envisagé en dehors du conflit lui-même. Tout mode de résolution qui serait proposé sans tenir compte des spécificités internes à la situation de conflit ne saurait être efficace. Ce processus de communication vise à conclure un accord avec des interlocuteurs ayant des intérêts opposés. Il stimulera la recherche de consensus entre les participants, plutôt que la défense de leurs positions. L'équité ne signifie pas l'équité mathématique, mais le juste équilibre des deux parties.

Les négociations entre le MFDC et le gouvernement sénégalais n'avaient pas pour but de régler le conflit politique, c'était une pause que chaque partie s'octroyait. C'est pourquoi, ces négociations ont abouti à une impasse, car ce qui était visé par les parties n'étaient pas l'accord, mais faire croire à sa bonne foi, calmer son opinion publique, rester en contact avec l'ennemi, faire entendre sa voix par les médias. Le mandat qui est donné aux médiateurs comporte également l'exigence de parvenir à un accord avec les adversaires. Ainsi, le mandat qui leurs est donné est double et demande des comportements opposés, intransigeantes pour défendre sa position, mais aussi souplesse pour consentir un minimum de concessions nécessaires à la conclusion d'un accord.

- **Le conflit**

Gaëtan Demulier définit le conflit comme, « une lutte entre deux parties ayant recours à la force physique et aux armes pour régler un différend. Le conflit repose donc sur l'intention d'hostilité, c'est-à-dire la désignation de l'autre comme ennemie, désignation qui lui est explicitement déclarée »[17]. Ce qui implique que les deux parties doivent se reconnaitre comme ennemies et accepter la lutte. De manière générale la guerre peut se définir comme étant une action volontaire et réciproque. Le but de la guerre est pour chaque partie d'imposer à l'adversaire sa volonté.

La guerre a toujours fait partie du quotidien des hommes. La différence se situe en fonction de la période et du matériel utilisé. Dans l'antiquité grecque, la guerre était considérée comme un fait positif. A la fin de la guerre, les uns devenaient des dieux, les autres des esclaves ou des hommes libres[18]. Durant cette période, le but de guerre prend deux formes, la convoitise de biens, le désir de gloire et de reconnaissance. Pour les Romains, toute guerre doit être précédée d'une déclaration suivant un rituel bien défini. Les vaincus devaient être massacrés

[17] Demulier G., « Quelques réflexions sur la guerre et la paix », *IHU*, Septième Proposition, p. 2
[18] *Idem*., p. 3

ou vendus comme esclaves. Au moyen âge, la guerre commence à être réglementée moralement et juridiquement. La finalité de la guerre devenait le maintien de la paix et de la justice et elle était déclarée par les rois. Grâce à l'influence de l'Eglise catholique, les vaincus acquirent des droits et la population civile se vit protégée[19]. La guerre était donc un désir de supériorité, le désir de bénéficier de l'admiration des autres. Dès lors, chacun conçoit avec crainte l'hostilité de l'autre comme un obstacle à sa propre puissance, la guerre ne s'arrête qu'en cas de victoire d'une partie[20].

Au XVIIe siècle, les guerres de religion donnèrent à la guerre un nouveau statut. Elle est désormais considérée comme un acte politique et comme un paramètre des relations internationales. Ce qui amène Karl Von Clausewitz à définir le conflit comme « la continuation de la politique par d'autres moyens »[21]. La guerre ne sera plus une affaire de techniciens réservée aux seuls combattants. Elle devient un fait politique au détriment du seul fait militaire. Elle est désormais caractérisée par des éléments stratégiques avec la façon de combattre, orientée vers le seul but qui est la victoire. Pour Nicolas Machiavel, « toute guerre est juste dès qu'elle est nécessaire »[22]. Machiavel est partisan de la guerre préventive, qu'il juge la seule vraiment raisonnable. Le XVIIIe siècle, appelé également le « siècle des lumières », est marqué par les épopées des armées révolutionnaires napoléoniennes.

La fin de ce siècle va introduire de nouvelles techniques de combat avec Napoléon Bonaparte qui va transformer ses forces révolutionnaires en une redoutable armée de conquête en introduisant le principe de conscription universelle. De ce fait, l'armée acquit une importance fondamentale car elle présente le sommet de la vie sociale. Certes le but de la guerre est de désarmer l'ennemi, mais sa fin politique est de produire un nouvel équilibre entre États, dont résultera la paix. La diplomatie comme la guerre constituent deux aspects d'une même action. A partir de la seconde moitié du XIXe siècle, d'énormes changements se produisent dans la conduite de la guerre. Les États mobilisent d'importantes ressources économiques dans le but de créer de puissantes armées et de les maintenir sur une longue durée.

Aujourd'hui, la guerre est interdite dans les relations internationales, à condition qu'elle concerne le droit naturel de légitime défense, mais aussi l'usage collectif de la force au nom des principes onusiens. On parle plus de « guerre » mais de « recours à la force ». La première

[19] Galtung J., *op. cit*, p. 75
[20] *Idem*., p. 3
[21] Clausewitz K V., *De la guerre*, tradition par Denise Naville, Paris, Editions de Minuit, 1955, p. 37
[22] Machivel N., *Le Prince*, Paris, Fernand Hazan, 1974, p. 46

guerre mondiale (1914-1918) a été menée par les puissances européennes au nom du droit. La seconde guerre mondiale (1939-1945) avait été présentée comme une croisade pour la liberté[23].

- **Le « garant » du processus de paix**

Le garant est l'un des acteurs de résolution extrajudiciaire des conflits. Le garant est par nature informel et dépend de la volonté des parties, qui par leur initiative nomment un tiers ou des tiers neutres afin de les aider à trouver une solution pacifique à leur conflit. Il doit, en règle générale, être un tiers neutre, soit celui qui ne fait pas partie du problème et n'a pas d'intérêts particuliers au conflit. Mais dans le conflit en Casamance, tous les tiers étaient impliqués dans le conflit. Prenons l'exemple de la Guinée Bissau, qui avant d'être désignée pays garant ou partie garante, fut l'un des acteurs majeurs du conflit En effet, jusqu'au milieu des années 1990, la rébellion casamançaise a été une ressource stratégique pour le gouvernement Bissau guinéen, qu'il pouvait utiliser contre le Sénégal.

En même temps, les séparatistes casamançais servaient de ressources financières, notamment pour l'armée Bissau guinéenne. Pour la Gambie du président Yahya Jammeh, son implication aux côtés de la guérilla casamançaise était également avérée. Selon Ousseynou Faye, la Gambie va « jouer la fonction de point de transit des armes irakiennes qui proviendraient de la Mauritanie; servir d'accueil d'une partie de l'appareil administratif du MFDC dont les bureaux de Birkama et de Serekounda fonctionnaient correctement ; remplir la fonction de base d'attaque du territoire de la Basse par les commandos *d'Atika* ; devenir un polygone de groupement armé et un nid d'officiers mauritaniens déguisés en commerçants »[24] Les garants locaux, étaient plutôt des émissaires de l'État du Sénégal que des tiers neutres. En somme, la notion de neutralité pour la partie garante est difficilement respectable dans certains conflits surtout dans les guerres civiles.

Mais de nos jours, elle est professionnalisée, institutionnalisée, de plus en plus reconnue juridiquement, voire encouragée, et extrêmement utilisée dans divers aspects de la vie sociale. Cela veut dire que, même si les parties sont convaincues d'y soumettre leur litige, rien ne les obligent à continuer. Le garant est également une procédure secrète qui garantit une confidentialité aux parties pour les encourager à faire preuve de franchise. Le rôle de garant est différent de l'arbitrage. Dans l'arbitrage, l'issue dépend du jugement d'un tiers basé sur le droit. Le MFDC avait sollicité l'arbitrage de la France dans son différend avec l'État du Sénégal. Le jugement de la France, ancienne puissance coloniale, intervient le 21 décembre 1993 à

[23] Galtung J., *op. cit*, p. 81
[24] Faye O, *op.cit*., p. 202

Ziguinchor et tranche en faveur du Sénégal. Selon le code de conduite européen sur la médiation, les garants doivent posséder une bonne formation de départ. En Casamance, le gouvernement du Sénégal ayant refusé toute internationalisation du conflit, les parties n'ont pas pu faire recours à des garants professionnels mais plutôt à une sélection sur le volet selon la coloration ethnique et politique. C'est ainsi que lorsque les deux belligérants commencèrent à subir le poids de la guerre, on fut appel à des cadres casamançais. Ce groupe, composé de parlementaires, réussit néanmoins à obtenir un accord de cessez-le-feu en 1991. Mais par manque d'expérience et de formation en matière de résolution de conflit, ces députés ne sont pas parvenus à ouvrir des négociations pour le règlement définitif du conflit.

Le garant est ainsi une procédure de résolution des conflits par le biais de la discussion entre parties adverses. Cette discussion s'établit par l'intermédiaire de représentants officiels pour chaque partie. Toute guerre ouverte entre deux ou plusieurs parties est couteux et doit s'achever un jour ou l'autre, soit par la défaite de l'un des adversaires, soit par la discussion. Celle-ci s'établit lorsque la première de ces issues s'avère impossible. La négociation s'instaure donc lorsqu'aucun des belligérants n'est assuré de la victoire par la force. La négociation est une phase d'un conflit et avant qu'une véritable procédure ne soit lancée, il convient de remplir deux conditions. D'abord la reconnaissance réciproque des parties adverses comme interlocuteur et ensuite la motivation au sein de chaque partie à parvenir à un accord. Toutes ces conditions étaient absentes lors des négociations entre le gouvernement du Sénégal et le MFDC. Le Sénégal refusait de reconnaitre une dimension politique au MFDC et considéré le mouvement comme un groupe de brigands instrumentalisé depuis l'extérieur. C'est ce préalable qui fait qu'Israël refuse d'entamer des négociations directes avec le Hamas car le mouvement islamiste refuse toujours de reconnaitre l'existence de l'État Hébreux.

- **Diolaisation**

Le MFDC, un mouvement identitaire diola ? Cette question « est héritière du fait que le mouvement indépendantiste a lui-même considérablement exploité l'idée d'un capital symbolique, culturel et historique diola, à la fois commun aux Casamançais et étranger aux « Sénégalais » »[25]. En effet, dès son premier tract en 1982 intitulé, « *L'heure est grave !* », le MFDC revendiquait l'indépendance de la Casamance, et réclamait également le retour de la

[25] Awenengo S., « A qui appartient la paix ? Résolution du conflit, compétitions et recompositions identitaires en Casamance (Sénégal) », Journal des anthropologues, numéro 104-105, Anthropologie et Histoire face aux légitimations politiques, 2006, p. 3

dépouille d'Aline Sitoé Diatta[26]. Cette double revendication montre le lien qui existe entre ethnicité et revendication politique. De l'avis de Mohamed Lamine Manga « l'ethnicité est une forme d'identisation et de revendication de l'appartenance à un groupe ethnique et l'exaltation des valeurs s'y référant aux dépens des valeurs fondant la nation »[27]. Pour mieux ancrer leur mouvement en Casamance, les théoriciens du MFDC vont s'atteler à la construction d'une identité casamançaise en général et diola en particulier. L'Abbé Diamacoune utilise alors les théories déjà établies par l'Eglise catholique et par l'industrie touristique en Casamance. Le MFDC devient le révélateur et fixateur de la construction identitaire diola[28].

Dès sa première manifestation publique en décembre 1982, le MFDC affichait son identité diola divulgué par « l'accoutrement (tenue de paysan ou de combattant diola) et les instruments utilisés (gris-gris, amulettes, calebasses, pagnes). L'autre aspect important de la culture diola utilisé est le « Boekin »[29] , pour la préparation mystique des combattants de la branche armée, l'organisation de réunions dans le bois sacrée »[30]. Et pour terminer, l'Abbé déclara qu'il est tout à fait normal que le MFDC soit confondu à l'ethnie diola car les Diola étaient avec les Bainouk, les premiers habitants de la Casamance.

Cette confusion est également entretenue par les sénégalais du nord pour qui casamançais est synonyme de diola. La réponse de Dakar face à ce discours ethniciste du MFDC a été d'abord la division administrative de la Casamance en deux régions administratives, la région de Ziguinchor et celle de Kolda. En effet, le 07 février 1984 c'est-à-dire au lendemain de l'apparition du mouvement séparatiste casamançais, l'État du Sénégal, dans le but de contenir la rébellion dans la zone marécageuse de la Basse Casamance recourir à cette division. L'autre but du projet était d'effacer de la mémoire des sénégalais en général et des casamançais en particulier la notion de Casamance. Pour faire disparaitre la dimension historique de la région, l'État va arbitrairement coller à la Casamance la mention de « région naturelle ». Cette volonté a été officialisée dans les manuels scolaires du Sénégal destinés à l'école primaire[31].

Tout en dénonçant les « démons ethniques » du séparatisme casamançais, le gouvernement du Sénégal augmenta le quota de ministres d'origine diola. Ainsi, le navire assurant la liaison maritime Dakar-Ziguinchor, baptisé d'abord «Le wolof » à l'époque

---

[26]Une jeune prêtresse joola qui, accusée d'être l'instigatrice d'une rébellion contre l'autorité coloniale en 1943 à Oussouye (Département de Ziguinchor), fut déportée la même année à Tombouctou où elle décéda

[27]Manga M L., *La Casamance dans l'histoire contemporaine du Sénégal : itinéraire d'une classe politique confrontés aux défis du local et du national (1946-2006)*, Thèse de doctorat, UCAD, Dakar, 2010, p. 19

[28] Awenengo S., *op. cit*., p. 5

[29] Il désigne à la fois la puissance surnaturelle, le sanctuaire, l'autel et les instruments de culte

[30]*Idem*, p. 4

[31]Thiam I. D., Mangane S., Sow S., *Géographie du Sénégal*, NEA, Dakar, EDICEF, Vanves, 1989. 124p

coloniale, ensuite « La Casamance Express » est rebaptisé « Le Diola ». L'État du Sénégal avait aussi fait entrer Aline Sitoe Diatta dans le panthéon sénégalais et le stade régional de Ziguinchor porta également son nom. Un autre résistant casamançais à la colonisation fut aussi réhabilité, il s'agit de Djinabo Bassène dont le nom fut donné au lycée de Ziguinchor. Pour ensuite disputer au MFDC le monopole de la représentation politique des diola, le gouvernement sénégalais a fait la promotion d'hommes politiques diola dans la vitrine politique du pays. Amorcé par le président Léopold Sédar Senghor, le président Diouf renforça cette politique de nomination en faveur des diola en maintenant Robert Sagna, qui, sera ensuite élevé au statut de ministre d'État dès le déclanchement du conflit. Pour apaiser la frustration des diola du département de Bignona, Landing Sané fut nommé ministre de la jeunesse et des sports en 1985. Ces nominations ont montré un consensus entre le gouvernement du Sénégal et le MFDC qui faisait que « la vitrine politique de la Casamance devait nécessairement être diola »[32].

- **La négociation**

La négociation est sans doute le mécanisme de résolution de conflit le plus ancien et le plus répandu. Succinctement, la négociation est « un processus de communication dans le but de créer, modifier ou terminer une relation »[33]. La négociation peut également se définir comme étant un processus de règlement consensuel bilatéral ou multilatéral des différends qui repose sur la discussion. Jean-Yves Brière quant à lui, définit la négociation comme « un mode autonome de règlement des conflits. Elle se distingue du procès en ce qu'elle est la recherche d'une solution mutuellement satisfaisante pour les parties. Dans la mesure du possible, la négociation doit dépasser le simple marchandage pour devenir un acte créateur où chaque partie y trouvera son compte »[34]. En effet, le négociateur peut donc après des écoutes attentives des parties, avancer des propositions qui visent à atténuer les positions en vue de mettre fin au conflit. C'est pourquoi Antonieta Rosa Gomes définit la négociation comme

> une procédure dynamique auquel les parties recherchent une entente à travers le débat du problème. La négociation peut être directe ou indirecte. La négociation directe est celle faite entre les parties sans participation des tiers. En ce sens, chacune des parties doit donner sa contribution pour en recevoir quelque chose en échange. La négociation indirecte est celle qui se déroule avec l'intervention des tierces personnes, nommées ou acceptées par les parties, afin de contribuer à la solution du litige [35].

[32]Awenengo S., *op. cit*, p. 4.
[33] Gagnon J. H., *Réussir par la négociation*, Québécor, Montréal, 1990, p. 21.
[34] Brière J-Y., *Négociation, Cours de la formation professionnelle du Barreau du Québec*, École du Barreau du Québec, 1990-1991, p. 18.
[35]Gomes A R., « Le rôle de la femme dans la résolution du conflit », Rio de Janeiro, *Rosa dos Tempos/FCC,* p. 10

La négociation est actuellement une technique assez utilisée pour tous les types de conflits. C'est une méthode réaliste et efficace pour solutionner un différend, mais qui peut se solder aussi par un échec. Normalement, l'échec se produit quand les parties tentent de tout gagner. Les belligérants doivent exprimer leurs idées, sans prétentions de tout gagner, pour que les négociations ne se transforment en luttes de pouvoir.

Les négociations entre le MFDC et le gouvernement sénégalais n'avaient pas pour but de régler le conflit politique, c'était une pause que chaque partie s'octroie. C'est pourquoi, ces négociations ont abouti à une impasse. Le mandat qui est donné aux médiateurs comporte également l'exigence de parvenir à un accord avec les adversaires. Ainsi, la condition qui leurs est donné est double et demande des comportements opposés, intransigeantes pour défendre sa position, mais aussi souplesse pour consentir un minimum de concessions nécessaire à la conclusion d'un accord. Il existe deux types de négociations. Nous avons d'abord la méthode traditionnelle qui se déroule par « la prise de position, l'annonce de la position à l'autre partie, la mise en garde des conséquences d'un refus, d'un désaccord, l'analyse des conséquences du refus de l'autre partie, les échanges, les compromis, faute de quoi et le recours à des tiers pour la prise de décision »[36]. L'autre méthode est « la négociation raisonnée, basée sur les intérêts, [et] constitue une des méthodes privilégiées de négociation dans le cadre des modes substitutifs de résolution des conflits. La négociation raisonnée, également appelée négociation sur le fond, négociation basée sur les intérêts ou méthode gagnant/gagnant est fondée sur la coopération »[37]. En effet, elle consiste à trancher les litiges sur le fond plutôt qu'à discuter interminablement des concessions que les parties en présence sont prêtes à consentir et de celles qu'elles refusent.

II- Cadre méthodologique

Dans le cadre de notre étude, nous avons privilégié la méthode de recherche qualitative. Cette méthode permet de développer des concepts qui nous aident à comprendre les phénomènes sociaux, en mettant l'accent sur les significations, les points de vue de tous les participants. L'étude qualitative s'appuie sur une collecte de données qualitatives qui sont obtenues grâce à plusieurs méthodes. Elle a porté d'abord sur la recherche documentaire, puis la collecte de données de terrain et enfin l'exploitation et l'analyse.

La recherche documentaire nous a conduits aux Archives Nationales du Sénégal. Nous y avons consulté les Fonds relatifs au Sénégal, c'est à dire le Fond AOF et le Fond Sénégal Ancien. Les archives consultées sont classées en séries et en sous-séries. Il s'agit des sous-séries 1C (dossiers personnels), 11D (administration territoriale de la Casamance), 2G (Rapports

[36] Institut Joseph-Dubuc., *Capsules juridiques*, Éditions Québec Amérique, 2004-2005, p. 3
[37] *Idem*., p. 4

périodiques), 13G (politique et administration générale). Au-delà des documents d'archives, nous avons aussi consulté des ouvrages et des articles au niveau des bibliothèques universitaires et des ONG. Il s'agit de la Bibliothèque centrale de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), de la Bibliothèque de l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ), du CODESRIA, de l'Institut Fondamentale d'Afrique Noire (IFAN), des bibliothèques d'ONG comme la Croix Rouge Internationale (CRI), d'Enda Tiers Monde et tant d'autres. Grâce à ces documents, nous avons pu faire une revue des différents points de vue sur « la question casamançaise ». Nous avons aussi consulté des thèses de Doctorats, des mémoires de Maitrise et de Master. Et pour terminer, nous avons consulté plusieurs ouvrages et revues en ligne.

L'exploitation de ces documents nous a permis de mieux comprendre les enjeux du processus de paix en Casamance. Mais la plupart des documents consultés sont plus orientés vers les causes du conflit. Ce qui explique la rareté d'ouvrages sur le processus de paix, notamment sur les différents accords signés entre les belligérants. En effet, longtemps écartés du conflit par l'État du Sénégal, certains chercheurs se sont plus concentrés à la compréhension de ses causes.

En dehors de la révision bibliographique et documentaire, nous avons effectué des enquêtes de terrain sous formes d'entretiens et d'interviews. Nous avons procédé par des guides d'entretiens fermés et ouverts qui nous ont permis de connaitre la perception des acteurs et de la population par rapport à la crise casamançaise en général, d'analyser et d'évaluer les mécanismes de construction de la paix.

Cependant, nous avons rencontré énormément de difficultés sur le terrain à cause de la méfiance de la population et de la crainte de s'exprimer sur ce conflit, encore considéré comme un sujet tabou. Mais notre connaissance du milieu, puis facilité par la compréhension des différents dialectes locaux, nous a permis de surmonter ces difficultés.

III- Revue critique de la littérature

Plusieurs auteurs ont traité des causes du conflit casamançais et de ces conséquences produisant du coup une littérature assez abondante sur la question. Mais rares sont les productions faites sur le processus de paix en Casamance. Notre corpus documentaire est relativement constitué de sources archivistiques, de documents imprimés et des sources orales.

- **Présentation des sources**
  - **Les sources d'archives**

Les documents collectés aux Archives Nationales du Sénégal sont organisés en Fonds relatifs au Sénégal, c'est à dire le Fond AOF et le Fond Sénégal Ancien. Les archives consultées sont classées en séries et en sous-séries. Il s'agit des sous-séries 1C (dossiers personnels), 11D

(administration territoriale de la Casamance), 2G (Rapports périodiques), 13G (politique et administration générale). Ces documents nous ont permis de comprendre la gestion de la Casamance durant la période coloniale.

Ces documents sont constitués pour l'essentiel de rapports rédigés par des chefs d'administration territoriaux. Ces rapports traitent de la résistance des peuples des rivières du sud face à la pénétration française. Ces documents présentent aussi les phases dévolution administrative de la Casamance durant la colonisation française.

- **Les témoignages oraux**

Les entretiens ont été menés auprès des autorités étatiques, des cadres notamment casamançais, des notables, des journalistes qui ont eu à s'intéresser à la question, des responsables du maquis et les responsables de groupement féminin et villageois entre autres personnes ressources.

Ces enquêtes ont été analysées et traitées avec beaucoup d'attention. En s'inscrivant dans la dynamique de gestion des conflits et de recherche de la paix, nous avons d'abord choisi les cadres casamançais. En effet vers la fin des années 1980, les cadres casamançais, par l'intermédiaire de Jean Collin, collaborateur du Président sénégalais d'alors, Abdou Diouf, ont débuté les premiers contacts avec des éléments du MFDC, en vue de trouver une solution pacifique au conflit, en ouvrant des négociations avec le mouvement indépendantiste.

Ensuite, nous avons traité avec les Organisations de la Société Civile, car elles se sont révélées dynamiques dans le processus de paix en Casamance. L'intérêt est celui de connaitre l'impact des actions des ONG dans ce processus de construction de la paix; c'est-à-dire, analyser l'interaction entre leurs activités et les dynamiques du conflit et de la paix. Les groupements féminins ont été choisis car nous savons qu'aujourd'hui, les femmes veulent être associées à l'œuvre de construction et de consolidation de la paix dans la région. En effet, la femme, dans l'ethnie Diola, occupe un espace privilégié dans la résolution de conflit et sa participation semble être déterminante pour apaiser les parties.

Enfin, pour les autorités étatiques et les responsables du MFDC, leurs discours sont marqués par la culture du positionnisme[38]. Le MFDC est pour une indépendance de la Casamance, alors que l'État du Sénégal, est pour la sauvegarde d'une intégrité territoriale. Ces deux postures sapent le processus de paix depuis fort longtemps.

[38] C'est-à-dire que chaque camp reste campé sur ses positions. L'État du Sénégal veut discuter de tout sauf de l'indépendance de la Casamance, alors que le MFDC ne veut discuter que de l'indépendance

- **Critique de la littérature**

Séverine Awenengo, dans un article intitulé « *A qui appartient la paix ? Résolution du conflit, compétitions et recompositions identitaires en Casamance (Sénégal)* », fait une analyse de l'utilisation du capital culturelle Diola dans le processus de paix mais également de la recomposition identitaire en Casamance.

Ainsi l'auteur montre que dès le début, le MFDC, dans ses pratiques et ses représentations, était un mouvement qui se réclamait de toute la Casamance mais qu'en réalité il s'agissait d'une organisation identitaire diola. Le gouvernement sénégalais, avait de son côté, promu aussi des Diolas dans sa vitrine politique, comme Robert Sagna et Landing Sané pour contrecarrer le monopole du MFDC. Cette élite politique diola va s'investir dans la recherche de la paix en Casamance et jouer le rôle d'intermédiaire entre une population autochtone diola en particulier et le pouvoir central sénégalais. Dans le but de contourner le discours du MFDC sur la non appartenance de la Casamance à l'ensemble sénégalais, l'association culturelle Adiène Diambogne (ACAD), relance le mythe sur le cousinage entre Diola et Sérère. Ensuite, avec l'utilisation du capital féminin diola fortement impliqué dans le processus de paix, permet à l'ACAD de légitimer ses actions envers la société diola traditionnelle.

Face au monopole diola du marché de la paix, certains groupes ethniques de la région avaient réagi et réclamer une plus grande ouverture. C'est dans cette logique que sont intervenues les sociocultures comme la Convention des sociocultures de Casamance (CSC), créée en 2002. L'organisation des sociocultures avait permis une participation de toutes les composantes ethniques de la Casamance dans le processus de paix. La ville de Sédhiou va à travers des journées culturelles et grâce à l'activisme de son maire Balla Moussa Ndaffé se repositionner. Les festivités du centenaire de la région Ziguinchor furent accompagnées de la signature d'un accord de cessez-le-feu entre le gouvernement du Sénégal et le MFDC.

Severine Awenengo, en étudiant le monopole des Diola en Casamance, n'a pas au préalable revue l'histoire coloniale de la Casamance et celle du Sénégal contemporain. En effet, la Basse Casamance, foyer de l'ethnie diola, a toujours joué un rôle avant-gardiste dans les revendications face aux colons mais aussi face au gouvernement sénégalais. Ensuite, les premiers combattants du MFDC étant presque tous des diola et que le conflit ayant débuté en Base Casamance, c'était tout à fait logique que cette ethnie monopolise le marché de la paix en Casamance. Aujourd'hui, ces acteurs culturels qui revendiquent, au nom de leurs communautés, une plus grande considération sont en réalité des acteurs politiques en quête d'une popularité.

Egalement, on note que l'auteur a donné beaucoup plus d'importance au volet culturel dans le processus de paix alors que le conflit en Casamance est purement politique.

Le livre de Boucounta Diallo qui a pour titre *la crise casamançaise, problématique et voies de solutions,* revient sur les causes du conflit en Casamance tout en proposant des solutions pour un retour définitif de la paix dans cette région sud du Sénégal[39].

Parlant des origines historiques et politiques du conflit casamançais, l'auteur nous ramène à la longue période de résistance des populations de la Casamance face aux colonisateurs européens. Les Portugais, les Anglais puis les Français s'étaient heurté successivement à une résistance farouche des Diola d'où les tâtonnements des français sur le statut à accorder à la Casamance. Les dimensions culturelles du conflit sont à chercher dans cet ouvrage dans l'organisation sociale des Diola. En effet, la société diola est décrite comme réfractaire à toute organisation politique centralisée mais aussi avec une place importante pour la religion traditionnelle. A cela s'ajoute la parenté transfrontalière entre la Casamance, la Guinée Bissau et la Gambie et qui entraine une solidarité entre ces Etats voisins et le MFDC. L'autre facteur important du conflit est la dimension socio-économique, car durant la période coloniale, l'administration française avait favorisé les quatre communes du Sénégal (Dakar, Saint Louis, Gorée et Rufisque) au détriment du reste du pays. Ce sentiment d'exclusion des casamançais entraina des tensions entre ces derniers et les Wolof[40]. Après l'indépendance du Sénégal, cette rivalité culturelle se transforma en opposition armé. La dimension militaire du conflit est marquée par la répression d'une marche du MFDC le 26 décembre 1982 puis de celle du 18 décembre 1983 et de la création d'une branche armée du MFDC, « Atika ».

Après l'échec de l'option militaire et judiciaire, l'Etat sénégalais ouvre la phase des négociations avec le mouvement séparatiste. C'est ainsi qu'une série d'accords de cessez-le-feu fut signée entre les deux parties à partir de janvier 1993 sous la direction de la Mission de Coordination et de Consolidation de la Paix dans les Régions Sud (Casamance) crée le 26 juillet 1991. Rejeté par une partie du MFDC, la mission échoua puis dissoute le 7 avril 1994. Le 1 septembre 1995 fut créée une autre organisation appelée Commission Nationale de Gestion de la Paix en Casamance chargée de l'unification du MFDC autour de Diamacoune Senghor, prêcher la paix dans la région et enfin préparer les futures négociations du 8 avril 1996. Mais le regain de violence sur le terrain entraina la mise à l'écart de la Commission. C'est dans ce

[39] Diallo B., *La crise casamançaise, problématique et voies de solutions,* Paris, Harmattan, 2009, 161 p.

[40] Groupe sociolinguistique majoritaire au Sénégal et arrivé en masse en Casamance surtout au lendemain de la sècheresse au nord du pays en 1976.

contexte que fut signé un accord de paix en décembre 1999 avant que n'intervienne l'alternance politique en 2000 avec sa nouvelle vision de règlement du conflit.

Les origines du conflit casamançais relatées par l'auteur cadrent avec la problématique de cette crise. En effet, le fondement historique et politique de la revendication indépendantiste du MFDC se situe dans cette période de domination française. Le volet culturel est marqué effectivement par une opposition dans les imaginaires et les narratifs entre la société wolof et une société diola jalouse de son indépendance. Mais l'imminence du déclenchement d'un conflit armé en Casamance était prévisible car la tension sociale à partir des années 1970 était palpable. On peut citer la grève des élèves du lycée Djignabo de Ziguinchor en janvier 1980 entrainant la mort d'un gréviste, la marche des victimes de spoliations de terres après les lotissements, la défaite du Casa Sport en finale de la coupe du Sénégal et attribuée à un mauvais arbitrage en 1980 etc.

Quant aux causes politiques du conflit, elles tournent autour du statut colonial de la Casamance et de la supposé alliance floue entre le BDS de Senghor et le MFDC de 1947[41]. Sur le plan militaire, le MFDC n'est pas le seul responsable de la pose des mines dans la région car l'armée sénégalaise a également procédé à ce système pour sécuriser ses cantonnements. Boucounta Diallo n'a pas également souligné les énormes exactions commises par l'armée sénégalaise à l'encontre des populations civiles comme l'atteste les rapports d'Amnesty Internationale en 1990 puis en 1998. Dans la deuxième partie du livre intitulée voies de solutions, l'auteur ne nous livre pas, comme annoncé dans l'intitulé de l'ouvrage, des solutions pour le règlement du conflit mais plutôt il nous relate les différentes tentatives faites par les autorités sénégalaises pour régler le conflit. Et enfin pour terminer signalons que les divisions internes constatées au sein du MFDC sont alimentées en partie par l'Etat du Sénégal pour fragiliser certains leaders appartenant à l'aile dur du mouvement.

Ce rapport de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) sur le « *Programme de coopération juridique et judiciaire en Casamance, il faut passer des négociations de paix au règlement concerté et effectif du conflit* » est un programme de coopération qui a pour ambition de faire passer des négociations de paix au règlement concerté et effectif du conflit en Casamance[42]. Le texte s'articule d'abord autour du programme de coopération juridique, ensuite sur la mission préparatoire de Bissau du 23 au 29 juin 2002, puis sur le séminaire du

[41] Kanté M A., *Le conflit en Casamance, origines historiques et prolongements actuel*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse, Toulouse, 2016, p. 132

[42] FIDH., « *Programme de coopération juridique et judiciaire en Casamance, il faut passer des négociations de paix au règlement concerté et effectif du conflit* », Paris, 2001, 80 p.

13-17 juin 2003 à Ziguinchor et enfin sur la mission de suivi du 27 octobre au 02 novembre 2003 à Dakar. Le programme de coopération juridique et judiciaire est une initiative de la commission européenne et du ministère français des affaires étrangères pour le développement et le renforcement de l'Etat de droit dans une dizaine de pays africains. Cette étude de la FIDH est menée sur le terrain par trois organisations sénégalaises et guinéennes des droits de l'homme. Il s'agit de l'Organisation Nationale des Droits de l'Homme (ONDH), de la Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO), la Ligue Guinéenne des Droits de l'Homme (LGDH).

Débuté le 26 décembre 1982, le conflit en Casamance est en partie dû aux frustrations accumulées par les populations de la région face d'abord au colonisateur français et ensuite contre l'Etat postcolonial sénégalais. Ce conflit aura des répercussions directes dans la politique intérieure de la Guinée Bissau surtout durant la guerre civile de 1998. Lors du séminaire, les intervenants sont revenus sur la nécessité de briser le silence qui entoure le conflit grâce à la démocratie et par l'action des organisations des droits de l'homme. Les thèmes abordés lors du séminaire sont les causes du conflit, la situation des droits de l'homme en Casamance et les perspectives de règlement du conflit. Une mission de suivi sera mise sur place du 27 octobre au 2 novembre 2003 à Dakar et à Ziguinchor.

Cette initiative du FIDH, avec le soutien de l'Union européenne, avait permis en effet aux responsables des droits de l'homme sur le terrain de conflit de renforcer leur capacité d'action dans la protection des droits humanitaires. Comme le montre le rapport, la Guinée Bissau va subir les conséquences directes du conflit en Casamance sur son territoire. Les recommandations faites à l'issu du séminaire répondent sur plusieurs points aux attentes des populations. Par contre, le silence des populations casamançaises ne se justifiait pas par un désintéressement mais plutôt par la peur des représailles des forces de l'ordre sénégalaises mais aussi du MFDC. Les femmes ont été des actrices clés dans le conflit et non instrumentalisées comme on le signale dans ce rapport. Elles ont été les défenseurs et les précurseurs des revendications sociales en Casamance face à l'Etat sénégalais. L'accent mis sur le volet judiciaire par les ONG peut également nuire au retour de la paix dans la région. L'analyse sur les origines du conflit ne peut se faire sans un éclaircissement du statut colonial de la Casamance et du fonctionnement de l'État postcolonial sénégalais.

Le rapport de Jean Claude Marut fait un état de la situation du conflit en Casamance[43]. Il s'articule autour de trois axes principaux à savoir, les causes du conflit et de l'organisation

[43] Marut J C., « Guinée Bissau et Casamance, stabilisation et instabilité », Londres, Writenet, 2001, pp. 11-23.

du MFDC, ensuite la situation sur le terrain et enfin les avantages du président Wade sur le processus de paix. Pour Jean Claude Marut, les causes sont à rechercher dans les frustrations nées du fonctionnement de l'Etat postcolonial sénégalais. Les conséquences de cette guerre étaient désastreuses pour la région car on notera le recul des activités économiques, d'un important mouvement de personnes et de la prolifération des cultures illicites. Pour l'organisation du mouvement indépendantiste, elle s'est faite autour d'une aile politique et d'une aile militaire dont les rivalités internes minent le bon fonctionnement. Au début de l'année 2001, plusieurs attaques sont opérées par des groupes armés non identifiés dans le département de Bignona entrainant un ratissage de l'armée sénégalaise entre les mois de mai et juin causant des risques de déstabilisation à la Gambie.

Dans la perspective de futures négociations, un accord de cessez-le-feu fut signé entre les deux belligérants en mars. Pour ainsi parler d'une seule voie lors de ces négociations, le MFDC organisa des assises à Banjul qui étaient par ailleurs boycottées par Nkrumah Sané et Salif Sadio. Arrivée au pouvoir en 2000, le président Abdoulaye Wade, consolida la ligne de contrôle qui maintenait un consensus des élites politiques sénégalaises sur la question casamançaise. Ce consensus faisait du conflit casamançais une question ethnique soulevée par quelques casamançais et soutenus par des pays voisins.

Les frustrations relatées ici par l'auteur font en partie des causes immédiates du conflit en Casamance. Face à ces problèmes, des cadres casamançais vont se regrouper et former le MFDC pour proposer comme alternative, l'indépendance de la région. Le discours tenu par le MFDC va convaincre une bonne partie de la jeunesse casamançaise dont certains vont rejoindre le maquis des séparatistes. Aujourd'hui le plus grand handicap au développement de la Casamance se situe dans l'insécurité engendrée par ce conflit. Par ailleurs, le fondement des revendications du MFDC est loin d'être à connotation économique, car le conflit en Casamance est aussi politique et ses causes sont à chercher dans l'histoire coloniale de la région. Les réactions de la Gambie et de la Guinée Bissau face aux réfugiés casamançais s'expliquent plutôt par l'état des relations entre ces États et le MFDC et non par des soucis de déstabilisation de leur pays. La politique du président Abdoulaye Wade d'éliminer les intermédiaires dans ses rapports avec le MFDC se justifie plutôt par la confiance qu'il a de ses contacts avec des dirigeants du mouvement séparatiste lorsqu'il était dans l'opposition. Et c'est pourquoi le président Wade déclara pouvoir régler le problème en 100 jours.

Abderrahmane N'Gaidé place le mouvement sécessionniste en Casamance dans une série de tradition sécessionniste que connait la région[44]. Ce réveil des identités, Abderrhamane N'Gaidé le situe dans la dislocation de l'empire du Gaabu en 1867. La chute de ce grand empire entraine une série de dissidences de petits royaumes à connotation ethnique en Casamance. Mais l'arrivée des Européens dans la région transforma totalement la zone avec une délimitation des frontières et des ethnies. Les tâtonnements administratifs de la France en Casamance ont entrainé un rejet des casamançais de l'ensemble sénégalais avec un regroupement ethnique dans les territoires situés au sud du fleuve Gambie et ayant une plus grande affinité avec leurs voisins Bissau guinéens et gambiens.

Au lendemain des indépendances, cette velléité des casamançais vis-à-vis du reste du Sénégal s'accentua et se heurte à l'ambition des autorités sénégalaises de créer un État centralisé basé sur le principe d'« État Nation », ce qui entraina à la naissance d'un mouvement séparatiste en Casamance dans les années 1980. Ainsi, face au discours nationaliste de l'Etat sénégalais, s'érige celui de l'unité territoriale de la Casamance mené par le MFDC. Malgré une volonté affichée de l'État du Sénégal à trouver une solution politique au conflit avec une implication des pays limitrophes, la situation sur le terrain continue à s'enliser. Les liens de parentés qui existent entre les différentes ethnies de la Casamance, de la Gambie et de la Guinée Bissau créent une solidarité et une économie parallèle favorable au MFDC. La rivalité au sommet du MFDC favorisa le banditisme de certains éléments isolés.

En effet, le royaume du Gaabu, a constitué la seule entité politique qui a su regroupé sur ce vaste territoire de la Casamance historique qui va de l'Atlantique au Falémé toutes les ethnies de cette région. Le déclin de ce royaume comme le montre ici l'auteur a permis l'émancipation politique des ethnies de la Casamance que le MFDC essaye de regrouper pour mener un front commun contre l'Etat sénégalais. Ce qui explique l'utilisation du symbole kaabunké comme référence par le mouvement séparatiste. Les rivalités au sein du mouvement indépendantiste empêchent tout contrôle des bandes armées et un manque de politique unifiée pour mener des négociations avec le gouvernement du Sénégal. Mais par contre, fixer le mouvement séparatiste dans cette longue tradition de sécession qu'a connu la région serait réducteur de la complexité de la rébellion en Casamance. L'identitarisme des Casamançais par rapport au reste du Sénégal ne se justifie pas seulement par l'histoire mais surtout par la culture. Car la Casamance est socialement et culturellement opposée au reste du Sénégal. Quant à la

[44] N'Gaidé A., « Identités ethniques et territorialisation en Casamance », in Arrous M B et Ki-Zerbo L (Sous la direction), *Etudes africaines de géographie par le bas*, Dakar, Codesria, pp. 39-77

pose de mines, elle ne fut pas l'exclusivité du MFDC car l'armée sénégalaise pour sécuriser ses bases a aussi eu recours à ce système. La sympathie et le soutien des gouvernements et des populations des pays voisins vis-à-vis du MFDC s'expliquent par un même passé historique et par des affinités culturelles communes et non par l'arrogance des sénégalais.

Cet article, élaboré par l'USAID et le WARP, analyse le rôle de la société civile dans le processus de paix en Casamance[45]. Il s'articule autour de deux parties principales, il s'agit d'abord de l'historique du conflit casamançais et du contexte régional, ensuite, d'une étude de cas de deux ONG dans le processus de paix. Cette étude situe les origines du conflit casamançais dans l'histoire coloniale de la région mais surtout sur l'évolution de l'Etat postcoloniale sénégalais. En effet, les hésitations sur le statut à accorder à la Casamance par les colons français et de son rattachement tardif à la colonie du Sénégal constituent les fondements historiques des revendications du MFDC. Après l'indépendance du Sénégal, l'opposition politique des Casamançais continua mais elle se transformât en mouvement sécessionniste.

La Gambie et la Guinée Bissau ont joué un rôle déterminant dans le conflit en servant de base arrière au MFDC et à son approvisionnement en armes. Mais ces pays voisins interviendront également dans le processus de paix en jouant le rôle de médiateurs. Les organisations de la société civile et les autres acteurs non-étatiques étaient confrontés à des problèmes de légitimité car ils étaient soit accusés d'être des rebelles ou des traitres. On a le cas de l'Association pour la promotion rurale de l'arrondissement de Nyassia (APRAN) qui est une association agro-économique. Pour atteindre ses objectifs, l'Apran se lança dans le processus de paix en Casamance et c'est ainsi qu'elle joua le rôle de médiateur entre le gouvernement sénégalais et le MFDC. Mais l'association fut confrontée au manque de formation de ses membres et aussi à sa dépendance de l'aide étrangère. Les groupements de femmes casamançaises quant à elles aussi, étaient impliqués dès le début des évènements en 1982. Mais ces femmes ont été écartées du processus de paix. Le problème majeur des groupements féminins de la Casamance se situe dans leur désunion.

Cet article situe bien les origines du conflit casamançais dans la période trouble de la colonisation française. Ce statut colonial de la Casamance constitue effectivement la revendication historique du MFDC. Les femmes casamançaises, diola en particulier, vont être les précurseurs du mouvement séparatiste comme le signale l'auteur. Par contre, cet article

[45] USAID., WARP., Afrique de l'ouest: renforcement de la société civile pour la prévention des conflits, étude de cas pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix : le conflit en Casamance et le processus de paix (1982-2001), Burlington, 2001, 45 p.

n’explique pas la vague d’assassinats, de disparition et d’atteinte au droit de l’homme dans les années 1990. Ces massacres étaient perpétués par les forces gouvernementales comme par le MFDC. C’est ce qui explique le silence de la société civile au début du conflit. Pour ce qui est de la rivalité entre les associations féminines casamançaises, elle peut surtout se justifier par le monopole du marché de la paix par les Diola plus que par des préoccupations financières comme on a tendance à le voir dans beaucoup d’analyses.

Chapitre II : Les déterminants historiques et géographiques des narratifs autour du conflit casamançais

Nous n'avons pas ici l'intention de faire une étude exhaustive des causes du conflit en Casamance, mais plutôt d'apporter quelques éclaircissements sur les fondements de la revendication indépendantiste en Casamance.

Le conflit en Casamance avait incontestablement des origines liées à la colonisation imparfaite et inachevée de la France mais aussi à la gouvernance inadaptée de l'État postcolonial sénégalais.

I. L'histoire comme marqueur de la crise

L'histoire du continent africain est rythmée par une succession de guerres au lendemain des indépendances. Ce qui entraina l'affaiblissement des États, que les pays ont connu à des degrés variés. Ces troubles trouvent leurs origines dans la crise politique et économique prolongée des années 1970-1980 et surtout des années 1980-1990 marquées par des régimes à parti unique et des dictatures militaires. Ces systèmes ont fini par installer un problème de légitimité de l'État central perçu comme un prédateur par certaines minorités.

En Casamance, la revendication indépendantiste est le résultat d'un conflit d'histoire et de mémoire opposant l'État du Sénégal et une partie de la population locale. C'est aussi un conflit de géographie et de géopolitique prenant ses racines dans les territorialisations coloniales françaises et britanniques qui ont produit une « coupure » gambienne, séparant la région sud du reste du territoire sénégalais.

1. La Casamance précoloniale : une Casamance imaginaire ?

Pour prouver l'existence d'une identité casamançaise, le MFDC s'appuie sur l'histoire de l'empire du Kaabu. Grâce à ce raccourci, les théoriciens du mouvement séparatiste voulaient montrer par-là l'existence et la continuité du peuple casamançais. Mais selon Jean Claude Marut « aucun sentiment casamançais n'a pu exister avant la colonisation et pour cause, puisque n'existait aucune entité casamançaise »[46]. En effet, l'organisation politique du Kaabu dirigée par une aristocratie guerrière des Nyanthio, chargée d'alimenter le commerce des esclaves, repoussa les populations autochtones vers des zones inaccessibles. Ainsi les Bainounks et les Diolas se refugièrent dans les zones marécageuses de la Basse Casamance, alors que les Peuls

[46] Marut J C., *op. cit*, p. 58

se dirigèrent vers les massifs du Fouta Djalon[47]. Donc cette Casamance considérée comme le « paradis perdu » par l'Abbé Diamacoune où toutes les ethnies vivaient en harmonie semble ne jamais avoir existé. Mamadou Alioune Kandé affirme à ce propos que « si l'histoire et la géographie apparaissent comme un facteur d'union entre les peuples des Rivières du sud, il est nécessaire de rappeler que ces territoires situés au sud du Sénégal n'ont jamais étaient unifiés avant l'invasion des Mandingues de l'empire du Mali au XVème siècle »[48]. Loin du mythe d'une coexistence pacifique, le territoire de l'actuel Casamance fut le lieu de violents affrontements entre les différents groupes. Durant des siècles les Mandingues ont razzié, spolié et brimé les autres ethnies.

Pour Mamadou Alioune Kandé, « l'existence d'une identité casamançaise née de la coexistence des populations de l'actuelle Casamance dans le royaume du Kaabu est peu plausible. Chacune de ces ethnies a, en effet, sa propre identité culturelle et un mode d'organisation territoriale et culturelle »[49]. Parmi ces groupes ethniques, les Diolas, les Peuls et les Mandingues sont les plus nombreux et les plus influents. Ces trois ethnies appartiennent à différents types d'organisation sociale et politique. Les Diolas ont une société non hiérarchisée, égalitaire et individuelle, et disposent d'une faible organisation politique[50]. Ce qui fait que la chefferie chez les Diolas est temporaire et tournante. Les Diolas nomment un chef le temps d'attaquer ou de repousser un ennemi. Le « roi » ou la « reine » chez eux était en réalité le gardien du culte sacré. Ce fut le cas de Djinabo Bassène[51], de Sihalébé Diatta[52] ou encore d'Aline Sitoé Diatta, ont pu regrouper pour un temps leur peuple et faire face au colonisateur français. Mais en réalité le pouvoir est détenu en milieu diola par un collège de vieux sages qui contrôle et dirige par procuration. Ce qui explique le problème de relais auquel les Français furent confrontés chez les Diolas.

La géographie physique de la Basse Casamance « se caractérise par un réseau très dense de marigot entrecoupés de mangrove. Un autre trait saillant de l'espace Bas casamançais est l'interpénétration des plateaux, couverts de forêts denses et de rizières dans les bas-fonds »[53].

---

[47] N'Gaïdé A, « Identités ethniques et territorialisation en Casamance », in Michel Ben Arrous et Lazare Ki-Zerbo (Sous la direction), *Études africaines de géographie par le bas*, Dakar, Codesria, p. 40

[48]Kanté M A., *Le conflit en Casamance, origines historiques et prolongements actuel*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse, Toulouse, 2016, p. 44

[49] Kandé M A., *op.cit*., p. 50

[50]Pélissier P., *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance.*, Saint-Yrieix, Imprimerie Fabrègue, 1966, p. 655

[51] Chef charismatique et responsable des fétiches à Séléki, dans le département d'Oussouye, tué par les troupes du Lieutenant Lauqué le 17 mai 1906

[52] Roi d'Oussouye, capturé par les Français et transferé à Seju (Sédhiou) où il se laissa mourir de faim en 1902. Son corps se trouve au musée de l'homme de Paris

[53] *Idem*., p. 625

Ce milieu amphibien permit aux Diolas de se protéger et de préserver leur culture des influences et des incursions des esclavagistes mandingues. Ces siècles de replis ont forgé leur identité et donné naissance au particularisme Bas casamançais.

A côté des Diolas habitaient également un autre groupe ethnique ; il s'agit des Bainounks. Selon Paul Pélissier « leurs traces et leurs descendants ont déjà été rencontré sur la rive droite du Soungrougrou, et toutes les traditions vivantes aussi bien chez eux que chez les Diolas, confirment qu'ils représentent le plus ancien peuplement de la Basse Casamance »[54]. Peuple très pacifique, agriculteur et cueilleur, les Bainounks ont été victimes de l'esprit belliqueux de leurs voisins. Les Bainounks étaient regroupés au sein du royaume du Kassa, une importante entité politique et ethnique sur la rive droite du Soungrougrou. Après les Diolas et les Bainounks, les Peuls seront l'autre groupe ethnique important de la région sur le plan démographique. Les Peuls s'étaient convertis à l'Islam pour bénéficier du soutien des théocraties du Bundu ou du Fouta Djalon. Les pressions militaires des théocraties peules conjuguées aux révoltes des Firdunkés aboutissent à la destruction de Kansala en 1867 et au déclin de l'empire du Gaabu.

Durant toute l'existence du Gaabu, « les différentes ethnies de la région, faites de métissages et de conflits, de rejets et d'échanges, se sont également traduites par la formation de sous-territoires fortement ethnicisés »[55]. La disparition de l'empire du Gaabu entérina définitivement le regroupement selon des affinités ethniques des peuples de la Casamance. Ainsi la haute Casamance appelée le Fuladu devient le pays des Peuls. La Moyenne Casamance, appelée le Pakao, correspond à la zone des Mandingues et des Balantes. Enfin la Basse Casamance revient aux Diolas. Les territoires de la Casamance sont donc marqués par des phases de construction et de destruction permanentes. Mais aucune entité politique n'avait regroupé les territoires actuels de la Casamance avant la colonisation. Soit l'entité politique est plus grande comme le Gaabu ou plus petite comme le Kassa ou le Fuladu. Donc la Casamance comme entité politique n'aurait pas existé avant la colonisation française.

2. Le statut colonial de la Casamance : entre indépendance et autonomie

Cette faiblesse de la présence portugaise à Ziguinchor a permis à la France de prendre d'abord possession de quelques territoires avant de les harceler à Ziguinchor. En effet, l'aventure française en Casamance a débuté lors de l'expédition du Baron Roger, gouverneur du Sénégal,

[54]Pélissier P., *op. cit.*, p. 651
[55] Kanté M A., *op. cit.*, p. 52

sur le fleuve Casamance en mai 1826[56]. Progressivement, les Français s'installèrent en achetant des concessions aux rois locaux. Face à l'avancée des Français, les Portugais, conscients de leur manque de moyens pour stopper cette incursion, acceptèrent d'échanger le comptoir de Ziguinchor contre celui de Rio Cassini situé en Guinée Bissau. Ainsi, à la suite de la convention franco-portugaise de Paris du 12 mai 1886, Ziguinchor et dépendances devenaient des possessions françaises dont la prise officielle s'effectuera le vendredi 13 avril 1888[57].

L'évolution politique de la Casamance durant la colonisation française s'est faite en trois phases. C'est dans cette gestion française que le MFDC va puiser son discours historique pour justifier la non-appartenance de la Casamance au Sénégal. La première phase va de 1828 à 1893. Durant cette période, la Casamance dépendait administrativement des « Rivières du Sud » et ces territoires étaient gouvernés par un lieutenant-gouverneur basé à Gorée. Ce dernier s'appuyait sur deux administrateurs résidant, l'un à Carabane et l'autre à Sédhiou. Il faut noter que c'est en 1869 que furent créés les cercles de Sédhiou et de Carabane avant d'être réunifiés en 1861, et séparés à nouveau en 1890[58]. Le 1 novembre 1854, un décret sépare administrativement Gorée et ses dépendances de la colonie du Sénégal. Mais ce décret sera abrogé le 26 février 1859 par un autre décret qui cette fois regroupe tous les territoires français situés au nord de la Sierra Léone sous l'autorité d'un gouverneur[59]. Nommé commandant supérieur avec résidence à Gorée, Pinet Laprade, répond favorablement à une demande des autorités et des commerçants de la Casamance en créant le décret du 12 octobre 1882. Oumar Diatta note à ce sujet que, « ce décret supprime les deuxième arrondissement du Sénégal, Gorée et les possessions françaises au nord de la pointe de Sangomar sont placées sous l'autorité directe du gouverneur du Sénégal (article 1er). L'article 4 fait passer la Casamance sous l'autorité d'un lieutenant-gouverneur, résident à Gorée »[60]. Ce décret constitue le fondement historique des revendications du mouvement indépendantiste. En effet par ce décret, la France faisait de la Casamance un protectorat qui sera gouverné par un commandant supérieur ayant les prérogatives d'un vice-gouverneur. Ahmed Apakena Diémé[61] déclara lors des assises de Banjul[62] que ce décret n'avait jamais était abrogé et invita les autorités sénégalaises à apporter les preuves du rattachement administratif de la Casamance au Sénégal avant 1945. Ces propos

[56]ANS, 2B10, Le gouverneur au ministre de la marine et des colonies.
[57]ANS, 13G457, Compte rendu de la prise de possession de Ziguinchor par l'administrateur Ly, 1888.
[58]Bulletin administratif, décision du 19 juillet 1890, p. 255.
[59]Darbon D., *L'administration et le paysan en Casamance, Essai d'anthropologie politique*, Paris, Pedonne, 1988, p. 61.
[60]Diatta O., *op.cit*, p.108.
[61]Refugier politique en Allemagne et conseiller politique de Mamadou Nkrumah Sané.
[62]Assises du MFDC tenues en Gambie en juin 1999 pour la réunification du mouvement.

seront confirmés par Dominique Darbon en ces termes « juridiquement et administrativement, la Casamance n'était pas rattachée au Sénégal jusqu'en 1945 »[63].

L'autre fait majeur de cette période fut la forte résistance des peuples de la Casamance combinée aux incursions de la Grande-Bretagne et du Portugal. Les Anglais, à partir de la Gambie, ont été attirés en Casamance par le commerce. Quant aux Portugais, malgré leur départ de la Casamance, ils continuaient à réclamer une appartenance historique de la Casamance à leur pays. Les Français ont trouvé dans la région une population éprise d'indépendance et totalement opposée à toute autorité permanente, surtout étrangère[64]. Devant cette absence d'organisation politique identique à celle connue dans le reste du Sénégal, l'administration française créa de nouvelles institutions en Casamance qui seront confiées à des populations dites « évoluées » venues du nord du pays. Par cet acte, les Français installent un conflit de civilisation entre ces deux communautés.

C'est ainsi que « prend forme, au Sénégal, l'opposition caricaturale entre des casamançais « rebelles » et « frustes » et des wolofs plus « raffinés », civilisés et civilisateurs. »[65]. En réalité, la société diola traditionnelle était loin d'être anarchique, du fait que des institutions villageoises y jouaient le rôle de régulateur social en assumant la cohésion du groupe. Elles reposaient sur un riche répertoire de coutumes et régissaient l'ordre et la vie sociale. Abderahmane N'Gaïdé signale que « les stéréotypes nés des codes d'observation et de classifications coloniales s'érigent en normes et deviennent des grilles de lecture des réalités sociales, ethniques et historiques de la Basse-Casamance »[66].

Pour l'administration coloniale française, ces « nordistes » sont censés « policer » les autochtones. Toujours dans le souci de trouver une meilleure formule administrative à la Casamance, le gouverneur du Sénégal fait transférer en 1894 la capitale de Gorée à Sédhiou, avec l'octroi d'un budget propre[67]. Mais avant ce transfert, un décret daté du 17 mars 1883 divisa la colonie du Sénégal en trois types territoires : civils, mixtes et militaires. Saint Louis, Gorée, Dakar et Rufisque constituaient le territoire civil et ils allaient devenir les communes de plein exercice, dont les ressortissants étaient des citoyens français. La Casamance était un territoire militaire et ses habitants des sujets français[68]. Dès lors, la France hiérarchisait la population sénégalaise aggravant en même temps le fossé entre nordistes et sudistes. A cela

[63]Darbon D., *op.cit*., pp. 60-61
[64]Pélissier P., *op. cit*, p. 677
[65]N'Gaïdé A., « Identités ethniques et territorialisation en Casamance », in Michel Ben Arrous et Lazare Ki-Zerbo (Sous la direction), *Études africaines de géographie par le bas*, Dakar, Codesria, p. 39
[66]*Ibidem*, p. 56
[67]ANS, 13G372, Réorganisation du district de Casamance, 18 janvier 1894
[68]ANS, 2B74, Décret réorganisant la colonie du Sénégal et dépendances, 17 mars 1883

s'ajoutent les intérêts des traitants en Casamance qui, face aux perspectives de profils commerciaux intéressants, avaient fait du lobbying pour que la Casamance soit une colonie indépendante gouvernée par leurs compagnies à chartes. Donc l'idée d'une Casamance indépendante ne daterait pas de la fin du XXème siècle, mais émanerait plutôt des premiers cercles de commerçants français établis dans la région.

La deuxième phase de l'évolution politique de la Casamance va de 1894 à 1945. Durant cette période, la Casamance connaitra une organisation administrative qui sera maintenue jusqu'à l'indépendance. On assiste au transfert du chef-lieu de l'administration de Gorée à Sédhiou. Elle est devenue la première capitale de la Casamance en 1894. L'arrêté du 1er mai 1895 fait de la Casamance le seul district de la colonie car le reste du Sénégal sera divisé en huit cercles. Par ce geste, la France fait de la Casamance une sorte de colonie indépendante avec une autonomie financière. Dominique Darbon explique que, « si le cercle constituait l'unité administrative dans le reste du pays, en Casamance, l'unité était représentée par une administration supérieure qui assurait la supervision des cercles. Cette organisation ne pouvait pas ne pas faire penser à celle d'une colonie indépendante, d'autant plus qu'elle était dotée d'une certaine indépendance financière »[69]. Toujours dans le but de réaliser les conditions nécessaires à l'exploitation de ses colonies et limiter les conflits internes dans la conduite des affaires politiques et militaires, la France, par le décret du 16 juin 1895, institua l'Afrique Occidentale Française (AOF)[70]. C'était une fédération qui regroupait huit territoires que sont le Sénégal, la Mauritanie, la Haute-Volta, le Haut Sénégal-Niger, le Niger, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Dahomey et plus tard le Togo en 1936. La capitale fédérale était à Dakar alors que celle de la colonie du Sénégal était à Saint Louis.

Malgré toute cette réorganisation, « la Casamance constituait toujours une exception et un anachronisme dans l'ensemble des territoires français d'Afrique »[71]. Car d'après Dominique Darbon, « à l'origine, la Casamance ne constituait qu'un territoire dont aucun plan ne prévoyait la colonisation et son rattachement au reste du Sénégal »[72]. En effet, la Casamance a longtemps souffert d'une forte marginalisation au profit du nord du pays et cela contribua à faire croire aux Casamançais qu'ils ne faisaient pas partie du territoire auquel ils sont rattachés administrativement. Et le gouverneur général Van Vollenhoven d'affirmer qu'« il faut que la Casamance ne soit plus une sorte de verrou dans la colonie dont elle doit devenir le joyau »[73].

---

[69]Darbon D., *op.cit*, p. 65
[70]L'AOF : De la création à la balkanisation (1895-1960), Dakar, juin 1895, p. 11
[71]ANS, 13G303, Le gouverneur général Clozel au gouverneur du Sénégal Cor, 8 avril 1916
[72]Darbon D., *op.cit*, pp. 60-61
[73]ANS, 13G384, Gouverneur général au gouverneur du Sénégal, 17 novembre 1917

Durant cette période la résistance armée était très forte dans toute la Casamance ce qui obligea le gouverneur général Van Vollenhoven à reconnaitre que « nous ne sommes pas maitres de la Basse Casamance ; nous y sommes seulement tolérés »[74]. En effet, en Basse Casamance, l'arrestation de Sihalébé Diatta, roi d'Oussouye radicalisa la résistance dans le milieu diola. Car son transfert à Sédhiou constituait pour les diola un sacrilège du fait qu'il était interdit à un roi diola de quitter son territoire. Et pour ne pas transgresser la loi, le roi se laissa mourir de faim car son statut lui interdisait de manger en public. Sa dépouille est ramenée par le Dr Maclaud au musée de l'Homme à Paris où elle est enregistrée sous le numéro 19822[75]. C'est ce type de symbole que le MFDC utilisait pour faire la propagande de la combativité héroïque du peuple diola et en même temps galvaniser ses troupes devant le danger. Une autre figure de la résistance diola fut le roi Djinabo Bassène, qui fut tué le 17 mai 1906 à Séléky.

Sur la rive gauche du fleuve, la résistance y a été également farouche. Cette résistance armée fut suivie d'une autre, plus passive, qui se traduit par une désobéissance civile. Cette résistance fut théorisée par la reine Aline Sitoé Diatta qui « fait passer le mot d'ordre de refuser les livraisons de riz, de couper les routes, de ne pas payer l'impôt, enfin s'opposer aux recrutements »[76]. La reine de Cabrousse fut arrêtée et déportée au Soudan français le 29 janvier 1943. Mais la reine d'Etama repris le flambeau et déclare que « Aline Sitoé est partie, mais la lutte continue ! La Casamance aux casamançais ! Les étrangers dehors ! A commencer par les blancs ! »[77]. On peut également fixer à cette période la naissance de l'irrédentisme Bas casamançais.

Enfin, la troisième période va de 1945 à 1960. Cette phase est marquée par la participation active de la Casamance à la vie politique sénégalaise. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la France procèda à des reformes dans ses colonies entrainant la naissance de partis politiques. En effet la conférence de Brazzaville du 30 janvier au 8 février 1945 fut un véritable tournant dans la marche des colonies africaines vers les indépendances. Parmi les concessions faites à l'Afrique, on peut noter le droit d'élire des députés à l'Assemblée nationale française. Dans la colonie du Sénégal, ce fut Mamadou Dia et Léopold Sédar Senghor, membres affiliés à la SFIO, qui furent élus en 1945. Au niveau local, la Casamance continuait de souffrir de la discrimination car la plupart les fonctionnaires de l'administration étaient des ressortissants des « Quatre communes ».

---

[74]ANS, 13G384, Gouverneur général au gouverneur du Sénégal, 17 novembre 1917
[75]Roche C., *op.cit*, p. 282
[76]ANS, 11D1, rapport du commandant de cercle de Ziguinchor, 24 janvier 1943
[77]Diallo B., *La crise casamançaise, problématique et voies de solutions*, Paris, Harmattan, 2009, p. 31

Face à la lutte des colonies africaines pour leur émancipation, l'Assemblée constituante française consentit à la création de l'Union française en 1946. Mais les habitants des « Quatre communes » « éprouvaient quelques regrets à l'idée de perdre leurs privilèges »[78]. En effet, le code de l'indigénat fut supprimé et tous les habitants des colonies françaises devenaient de fait des citoyens français, avec le vote en 1946 au parlement français de la loi Lamine Gueye. Les « évolués » casamançais dénoncèrent cette attitude des habitants des « Quatre communes ». Ce qui aboutit à une dissidence au sein de la section sénégalaise de la SFIO menée par un groupe d'instituteurs casamançais tels que Victor Diatta, Ibou Diallo, Emile Badiane et Djibril Sarr[79]. Cette frustration pouvait se mesurer à travers les propos tenus par ces dissidents, à savoir « que les Casamançais préféraient de loin la tutelle de l'Allemagne que celle de la France qui avait été imposée »[80]. Ainsi face à qu'ils qualifiaient de discriminations politiques, économiques et sociales, les élites politiques de la Casamance créèrent le MFDC le 4 mars 1947 à Sédhiou, dans le but de « grouper et unir toutes les populations de la Casamance en vue de la réalisation d'un programme politique de démocratisation rationnelle, d'évolution ascensionnelle de la masse et d'amélioration du standard de vie »[81]. Dans ses statuts, le MFDC apparait comme un parti politique régional.

En réalité, ces hommes politiques de la Casamance cherchaient d'abord à exister localement avant les probables indépendances des colonies françaises. C'est dans cette effervescence de l'arène politique sénégalaise qu'intervient la rupture entre Lamine Gueye et Léopold Sédar Senghor. Léopold Sédar Senghor et Mamadou Dia créèrent ensuite le Bloc Démocratique Sénégalais (BDS) en 1948.

En Casamance, le MFDC, allié de Senghor, décida de rejoindre le BDS. C'est pourquoi « le Congrès de Bignona s'achevait ainsi sur une décision de sabordage du MFDC dans le BDS, prise de façon unilatérale par Ibou Diallo, Emile Badiane, Edouard Diatta et Dembo Coly, mais aussi sur fond d'accusations contre Emile Badiane »[82]. En réalité, après les victoires du BDS lors des élections législatives de juin 1951 et à l'élection des conseillers territoriaux de mars 1952, le BDS exigea le sabordage du MFDC lors du Congrès de Ziguinchor de 1954. Après d'intenses tractations entre le MFDC et le BDS, on aboutit à une union entre les deux mouvements d'où la vente de cartes de membres estampillées MFDC-BDS. Mais selon

[78]Manga M L., *Les élites politiques de la Casamance (1946-1983)*, Mémoire de Maitrise, département d'histoire, FLSH, 2004, p. 13
[79]Seck A., *Sénégal, émergence d'une démocratie moderne 1945-2005*, Paris, Khartala, 2005, p. 238
[80]ANS, 13G13/17, Situation politique et administrative de la Casamance, 1939-1945
[81]ANS, 1C21 539, in statuts du MFDC
[82]Manga M L., *La Casamance dans l'histoire contemporain du Sénégal : itinéraire d'une classe politique confrontés aux défis du local et du national (1946-2006)*, Thèse de doctorat, UCAD, Dakar, 2010, p. 98

Mohamed Lamine Manga, le sabordage du MFDC dans le BDS mettait « en mal les leaders du parti et leurs militants qui ne voulaient pas d'un changement de statut de leur formation politique »[83]. En effet, la décision de fusion du parti régional n'a pas été collégiale car elle fut imposée par Emile Badiane et Edouard Diallo. Les plus jeunes leaders du parti se sentirent trahis par le changement d'orientation de leur formation politique. C'est ainsi que cette union entraine une dissidence au sein du MFDC en 1955 avec la création du Mouvement autonome de la Casamance (MAC), avec comme secrétaire général Assane Seck.

C'est avec cette configuration politique et avec beaucoup de confusions que la Casamance accède à l'indépendance comme huitième région du Sénégal en 1960. Mais les Casamançais sont restés farouchement méfiants et opposés au reste du Sénégal dont ils se sentent différents. Cette hostilité des casamançais sera exacerbée par des maladresses, des erreurs de l'État sénégalais postcolonial, accumulant frustrations et mécontentements.

II. La Casamance dans le Sénégal postcolonial

Au sortir du système colonial, la paix et la stabilité constituaient deux des principaux enjeux auxquels les pays africains devaient faire face en raison de leur histoire politique et institutionnelle. Au Sénégal, l'État est parvenu à imposer dans l'ensemble du territoire sa capacité d'inclusion totale. Mais en Casamance, où les structures traditionnelles avaient imprégnées fortement l'espace politique et culturel, l'État rencontre des difficultés considérables à faire prévaloir ses prérogatives. L'État nation sénégalais se heurta aux cultures casamançaises et posa la problématique de l'intégration de cette région méridionale dans l'espace national. Cette région aux divers particularismes avait connu comme le reste du pays des statuts différents au cours des réformes administratives successives. Parmi celles-ci, on a la loi 64-46 du 27 juin 1964, qui a eu des répercussions majeures dans l'évolution politique du pays.

1. La loi sur le domaine et ses conséquences au niveau local

Le foncier est l'un des éléments fondateurs d'une société. A ce titre, les règles et lois régissant le foncier dans une société, révèlent la nature des relations entre les différents acteurs de cette société, notamment la place accordée aux uns et aux autres. L'étude des différents aspects du droit coutumier africain et sénégalais en particulier nous a révélé une certaine convergence de principes ayant trait à la conception de la terre au sein des différents groupes ethniques sénégalais et même ouest-africains. Le foncier devient l'une des préoccupations majeures des administrations coloniales et postcoloniales.

[83] Manga M. L., *op. cit.*, p. 96

Au lendemain des indépendances, l'État du Sénégal s'est inspiré des échecs de l'administration coloniale française pour mettre en place une législation foncière qui prend en compte les différentes sources du droit du pays. Ainsi, face aux impératifs de développement et devant les limites du droit coutumier, le Sénégal tenta d'uniformiser deux modes de gestion en adoptant une nouvelle législation.

En effet, au Sénégal, le foncier était à l'origine régi par le droit coutumier où en résumé, le droit d'appropriation de la terre était généralement fondé sur la première installation, c'est-à-dire que la terre appartenait au premier venu et sa propriété s'étendait aussi loin que sa force de travail le lui permettait. Mais certains facteurs religieux ou historiques pouvaient apporter quelques particularités sur l'organisation du système foncier sénégalais d'une région à une autre. Dans le nord du pays, la gestion du foncier était confiée au « lamane ». Gerti Hesseling définit ce dernier comme étant « un chef de communauté ou plus précisément de familles ou de lignages. Mais il n'était pas un propriétaire éminent du sol, il était le doyen et le représentant d'un groupe dont il était chargé d'administrer les biens fonciers avec les obligations et les avantages que cette fonction comportait. Le lamane était également le prêtre du culte des génies terriens »[84]. Le lamane était choisi parmi les premiers occupants des terres. Alors qu'au sud du Sénégal, la première caractéristique du régime foncier en pays diola était l'absence de « maitre de la terre ». Chez les Diolas la terre est « sacrée », inaliénable, elle est la richesse commune des ancêtres, des patriarches, du roi, des communautés de vie[85]. La terre exprime les dimensions linguistiques et territoriales des groupes de parentés diola.

Le premier acte qu'avait posé l'État du Sénégal en matière de foncier fut la loi sur le domaine national en 1964. En effet, la loi 64-46 du 27 juin 1964, en son article premier, stipule que :

> constitue de plein droit le domaine national toutes les terres non classées dans le domaine public, non immatriculées ou dont la propriété n'a pas été transcrite à la Conservation des hypothèques à la date d'entrée en vigueur de la présente loi. Ne font pas non plus partie de plein droit du domaine national les terres qui, à cette même date, font l'objet d'une procédure d'immatriculation au nom d'une personne autre que l'État[86].

L'objectif poursuivi par cette loi était essentiellement de réaliser l'aménagement du territoire, la construction et la mise en valeur des zones affectées. La loi sur le domaine national fut complétée par celle 72-25 du 19 avril 1972. Cette nouvelle législation a mis en place une

[84] Hesseling G., *op. cit.*, p. 248
[85] Pélissier P., *op. cit.*, p. 654
[86] Fall M. C., *Gestion foncière et décentralisation au Sénégal dans le contexte des acquisitions foncières à grande échelle : le cas de la commune de Ngnith dans le département de Dagana*, Thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2017, p. 375

administration territoriale qui a donné naissance aux communautés rurales. Selon Moustapha Cissé Fall, « la communauté rurale devient une entité morale de droit public disposant d'une relative autonomie, notamment financière, et elle peut régler par ses délibérations les affaires de la communauté rurale »[87]. En effet, l'esprit de la loi était de privilégier un droit d'usage africain c'est-à-dire que les présidents des communautés rurales étaient censés remplacer les *lamanes* dans la gestion du foncier. En vérité, ce sont les préfets, les gouverneurs et les agents du cadastre qui se sont vus attribuer des droits enlevés aux distributeurs traditionnels des terres. Les conséquences juridiques de cette loi ont été multiples.

La nouvelle réforme agraire du Sénégal ne correspondait pas aux réalités sociologiques et culturelles de la Casamance. En effet, la Casamance, l'une des dernières régions à appliquer la réforme foncière, n'avait pas la même organisation sociale que le reste du pays. Dans cette zone méridionale, le lamane était remplacé par un collège de sages dans la gestion des ressources foncières. Ce rapport confessionnel des Diolas avec la terre montre bien qu'elle n'était pas un bien ici mais un lien. C'est ce qui fait dire à Honorio Pareira que « dans beaucoup de contrées, il peut être relativement facile d'obtenir des terrains. Mais, quand on arrive en pays diola, dès qu'il est question de ses terres, le Diola prend les armes »[88]. C'est pourquoi le problème foncier est devenu l'une des causes du conflit en Casamance.

En effet, le découpage des communautés rurales n'a pas tenu compte de la diversité culturelle et des rivalités entre villages en Basse Casamance. Á cela s'ajoute le fait que la plus part des conseillers ruraux étaient analphabètes. Cet état de fait facilita l'immixtion des préfets ou sous-préfets dans la distribution des terres. Les représentants de l'État chargés de l'application de la loi étaient accusés par les autochtones de népotisme et clanisme. Les conflits étaient enregistrés dans la zone urbaine de Ziguinchor, surtout avec la construction des Habitats à loyers modérés (HLM), pour les fonctionnaires venus du nord du pays, dans les quartiers de Néma et de Boudody, respectivement en 1965 et 1970.

Le Maire de la ville de Ziguinchor, Mamadou Abdoulaye Sy, fut accusé de redistribuer les terrains sur des bases ethniques. Car il avait créé un quartier à majorité halpoular du nom de Halwar en hommage au marabout El hadj Omar Tall, dans les faubourgs de la ville. Après une marche de protestation de la communauté Mancagne qui fut expropriée de ses nombreuses terres, le Maire les traita de « buveurs de vin et de mangeurs de porcs »[89] et il réprima sévèrement la marche. Pour justifier cette série de spoliations, Abdourahmane Konaté, ancien

[87] Fall M. C., *op. cit*., pp. 58-59
[88] Kandé M A., *op. cit*, p. 107
[89]Fagaru n°35, aout 1990

préfet en Casamance, posa la question suivante : « ne trouve-t-on pas des joola jusqu'au Walo, dans la région de Saint Louis, travaillant en grand nombre dans la compagnie sucrière et dans les sociétés publiques et privées chargées d'aménagements hydro-agricoles, exploitants des rizières personnelles, possédants des habitations en dur et disputant des étals aux femmes walo walo dans les marchés ? C'est normal, car ce sont des citoyens sénégalais à part entière »[90]. On ne peut pas aussi comparer ces deux types de migration car la migration des casamançais vers le nord était saisonnière. La plupart des migrants venus du sud occupaient souvent des postes de journaliers lorsque la demande de main d'œuvre était forte et cette migration n'était pas organisée. Á cela s'ajoute le fait que les Casamançais ne bénéficiaient pas de relais sur place qui leurs permettaient de concurrencer voire de supplanter les autochtones.

Le mouvement séparatiste est devenu une tribune des revendications de la masse populaire qui fournit au MFDC ses premiers militants. Ce fut le cas d'Ansoumana Abba Bodian. En effet,

> Ansoumana Abba Bodian fut le porte-parole des 44 familles des victimes de l'hôtel Néma Kadior, un complexe hôtelier construit sur une zone d'habitation traditionnelle. Bodian était surveillant au lycée Gaston Berger de Kaolack et avait entrepris des démarches pour accueillir un terrain dans la ville, la réponse fut « va te faire voir dans ta Casamance natal ! ». A Ziguinchor, son père lui offrit un terrain où il bâtit une maison. Mais on le fit déguerpir en même temps que d'autres propriétaires sans dédommagement pour construire l'hôtel Socitour, plus connu sous le nom de Néma Kadior. Tous les jours, armé d'un coupe-coupe, Bodian se tenait sur son terrain et pourchassait quiconque se présentait pour y entreprendre des travaux de construction. Vaines furent ses démarches auprès des autorités. Son L'arrestation et l'internement d'Ansoumana Bodian mit fin à ce manège en 1983 après son adhésion au MFDC. Il fut par la suite un proche collaborateur de l'Abbé Diamacoune et de ses quatre lieutenants avec qui il devait à nouveau séjourner à la prison de Dakar en 1993[91].

Ce récit sur Ansoumana Abba Bodian nous donne un aperçu sur le profil des premiers combattants du MFDC, dont les frustrations ont été instrumentalisées par les indépendantistes.

Dans le département d'Oussouye, des différends ont aussi opposé des hôteliers aux autochtones. Au Cap Skriring par exemple, l'ouverture du Club Méditerrané en 1978 entraina la convoitise des terres situées aux alentours. Ainsi, tout le littoral situé entre Diembéring et Cabrousse fut parsemé de complexes touristiques souvent exploités par des promoteurs étrangers ou des Sénégalais venus du nord. A cela vient s'ajouter selon Makhtar Diouf « le comportement de certains cadres nordistes une cupidité, un goût insatiable de possessions, les poussant à convoiter certains des meilleurs sites de la région, pour la construction de villas et l'aménagement de vergers »[92]. Les autochtones spoliés de leurs terres sans dédommagement et espérant être embauchés dans le secteur, sont laissés en rade au profit des travailleurs jugés plus

[90]Konaté A., *op.cit*, p. 40
[91]Diallo B., *op.cit*, p. 57
[92]Diouf M., *Les ethnies et la Nation*, Paris, Harmattan, 1994, p. 196

qualifiés. La résistance s'organisa et de violents incidents éclatèrent avec la destruction de maisons d'employés, de boutiquiers et d'attaques contre les étrangers. Dans cette zone, d'énormes palmeraies, de forêts et « bois sacrés » furent détruits pour les besoins du tourisme. L'étranger devient synonyme de désolation et de malheur.

Les années 1970 étaient marquées par la crise de l'État sénégalais. La Casamance apparait aux yeux de l'État comme une pourvoyeuse de devises grâce au développement du tourisme et de la pêche mais également une future productrice de pétrole. Mais face au système traditionnel de production des autochtones, l'État sénégalais avait encouragé l'installation de paysans et de pêcheurs du nord, victimes de la sécheresse des années 1970 et pour, qui les vastes espaces forestiers et aquatiques de la Casamance faisaient rêver. Selon Alain Freinet, « soutenus économiquement par Dakar, appuyés par l'armée sénégalaise, les « nordistes » se sont progressivement saisis de tous les leviers de commande de la région. Du maire de Ziguinchor au gouverneur, du commandant de gendarmerie au procureur, du directeur de l'usine d'arachide aux employés des grands hôtels ; ils détiennent désormais les pleins pouvoirs en Casamance »[93].

Le réveil du nationalisme casamançais a été canalisé par un groupe d'intellectuels, que Vincent Foucher appelle le « lumpen-intellektuelleen casamançais »[94], pour ressusciter le MFDC et demander au nom du peuple casamançais l'indépendance de la Casamance. Mais les années 1970 étaient marquées par des problèmes budgétaires dans la plupart des États africains, le Sénégal y compris. Cela a abouti à la mise en place des programmes d'ajustement structurel par le Fond monétaire international (FMI) et la dévaluation en 1994 du franc CFA. Ces programmes d'ajustements structurels du FMI imposés aux pays africains ont réduit le train de vie des États et geler les recrutements dans la fonction publique.

2. Les narratifs du MFDC

Le discours du MFDC repose essentiellement sur des arguments historiques qui reposent sur le fait que la Casamance aurait été un territoire distinct de la colonie du Sénégal. Ce discours fut élaboré par un prêtre catholique, l'Abbé Augustin Diamacoune Senghor du Diocèse de Ziguinchor. La virulence des propos de ce prélat contre l'administration coloniale française et l'État postcolonial sénégalais relève d'une volonté de revanche sur l'histoire chez cet homme. En effet, l'Abbé Diamacoune est issu de la famille royale de Senghalène que les Français ont

[93]Freinet A., *Le Monde*, 16 avril 1993, p. 16

[94]Foucher V., « Les « évolués », la migration, l'école : pour une nouvelle interprétation de la naissance du nationalisme casamançais », in Momar Coumba Diop (dir.), *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2002, p. 394

renversé dans le département d'Oussouye. A cela s'ajoute le fait qu'en « 1933, les soldats sénégalais des forces françaises brulent la barbe du vieux Boulombone Badiate, chef de village de Senghalène, sur la place publique […]. Le jeune Diamacoune Senghor, à peine âgé de cinq ans, qui avait assisté à l'exaction, jura à son grand-oncle maternel de le venger quand il sera grand »[95]. Certains pensent même que ces mésaventures sont à l'origine de l'engagement de l'Abbé Diamacoune au côté du MFDC.

L'Abbé Diamacoune ne s'est pas toujours investi dans le champ social casamançais car il était avant tout un politicien engagé, partisan de Léopold Sédar Senghor durant les années de tension avec Lamine Guèye en 1956. Le jeune prêtre fut même proposé comme candidat à la mairie d'Oussouye mais sa hiérarchie s'y opposa[96]. Ce qui montre que le chef du MFDC n'a pas toujours était indépendantiste. C'est dans les années 1970 avec la crise de l'État sénégalais et les incidences de la loi sur le domaine national que l'homme va se transformer en « prêtre rebelle ». Il se base sur la culture diola pour véhiculer son discours sur l'identité casamançaise, qui selon lui était incompatible avec la culture sénégalaise, c'est-à-dire Wolof. Grâce aux études des administrateurs et ethnologues de l'époque coloniale, l'Abbé Diamacoune se forge une solide connaissance de la culture diola. Après avoir combattu les religions traditionnelles dans un premier temps sans succès, l'Eglise catholique dans un second temps s'ériger en défenseur de la culture locale. Cette valorisation de la religion et de la tradition diola permet à l'Abbé Diamacoune de fixer les bases d'une séparation avec le Sénégal. La folklorisation de la culture diola pour les besoins du tourisme ne fait qu'accentuer cette opposition entre le Nord et le Sud que le prêtre semble instrumentaliser.

Ainsi, l'ethnicité, combinée aux conclusions de quelques études d'historiens sur la conquête et la colonisation française en Casamance, constitua la base du discours séparatiste du prélat. Il faut signaler que ce dernier s'était déjà fait connaitre du public grâce à une émission animée à Radio Sénégal de Ziguinchor (Chaine 4) à partir de 1976. Baptisé « Papa kulimpi »[97], l'Abbé Diamacoune anime une émission qui devient une tribune pour tous les frustrés des campagnes de déguerpissement dus aux lotissements à Ziguinchor. Cette antenne contribua aussi à la construction des futures bases de l'irrédentisme casamançais avec un rejet systématique des ethnies venues du nord[98]. Mais c'est lors de la conférence sur la reine Aline Sitoé Diatta tenue à la chambre de commerce de Dakar, le 23 aout 1980, en marge du carnaval

[95] Diallo B., *op.cit*, p. 38
[96]*Idem.*, p. 95
[97] C'est-à-dire « le vieux sage » en langue diola.
[98]Ibrahima Gassama lors de l'entretien à Ziguinchor, le 08-09-2011.

de Ziguinchor que l'Abbé Diamacoune franchit le Rubicon en théorisant publiquement une séparation entre la Casamance et le reste du Sénégal. Ce prêtre incarna plus tard aux yeux des combattants du MFDC l'image des évêques militants d'Amérique latine, qui pendant longtemps ont dirigé la révolution dans les campagnes sud-américaines. On confond alors son nom à celui du mouvement séparatiste mais il n'en est pas l'initiateur.

En effet, le penseur et fondateur du mouvement séparatiste est un émigré diola, originaire de Diégoune dans le Blouf, une des zones ayant le plus fourni de combattants du MFDC dans le département de Bignona. Il s'agit de Mamadou Sané dit « Nkrumah », en hommage au président révolutionnaire du Ghana renversé en 1966. L'homme est un véritable entrepreneur d'abord social puis politique qui appartient à la seconde génération d'intellectuels casamançais. Il s'est d'abord essayé aux activités sociales en créant en 1976 à Paris une association culturelle diola nommé Essoukolal[99], dont le journal *Kelumak*[100], se fait l'écho des activités au village mais aussi devient le lieu d'expression d'un discours virulent contre l'émigration féminine diola vers les grandes villes du Sénégal. *Kelumak* lançait des appels pour un retour vers les valeurs ancestrales diola et rejetait tout ce qui est étranger à la culture casamançaise.

Malgré son penchant purement ethnique, le journal, à l'image de son fondateur, n'était pas indépendantiste. Nkrumah était un homme qui cherchait sa voie dans les années 1970. Il se lança dans le champ social et politique où sa détermination lui valut d'être taxé de raciste et xénophobe par les politiciens d'origine nordiste qui se sont accaparés les postes à Bignona[101]. Mais c'est au début des années 1980 avec les conflits sociaux à Ziguinchor dus au foncier et au débat sur l'identité casamançaise que Nkrumah trouva un terreau fertile au développement de ses idées séparatistes. En 1982, un voyage en Casamance lui permet de rencontrer à Kafountine l'Abbé Diamacoune avec qui il parle pour la première fois de l'idée de la création d'un mouvement séparatiste. Il réussit à obtenir son soutien[102]. Ce sont ces deux hommes qui ont celé le destin de toute une génération de casamançais à travers un discours purement nationaliste et ethniciste.

Ce discours fut difficilement décryptable. Il convient tout de même de préciser que contrairement à l'image véhiculée par les dirigeants du MFDC et par l'État du Sénégal, les événements du 26 décembre 1982 sont loin d'être une simple jacquerie. C'était d'une manifestation de raz-de-bol d'une classe d'évolués casamançais qui s'est mal intégrée dans

[99]Notre patrie en diola
[100] L'arbre à palabre en Diola
[101]Gasser G., *op. cit.*, p. 468
[102]Marut J C., *op.cit*, p. 99

l'appareil d'État sénégalais[103]. Cette classe est composée d'instituteurs moyens, de directeurs d'écoles et de professeurs dont les ambitions étaient plus grandes que leurs postes d'alors[104]. Ils furent rejoints par de jeunes scolarisés qui n'ont pas pu poursuivre leurs études et qui, avec la crise de l'État sénégalais dans les années 1970, n'ont pas pu intégrer la fonction publique sénégalaise. Ils étaient, avec quelques collégiens et lycéens à avoir quitter l'école, pour rejoindre le MFDC. Passant leur temps à voyager entre Dakar, Ziguinchor et leur village natal, ces jeunes ont organisé les structures sociales dans les villages en renforçant la solidarité entre villageois. C'est cette frange de la population qui constitue la véritable base sociale sur laquelle le MFDC s'était s'appuyé. Il y a également la masse populaire du mouvement constituée de véritables paysans. Cette dernière constituera l'essentiel des troupes combattantes *d'Atika*.

En analysant cette composition du mouvement séparatiste, on comprend aisément les angles choisis par l'Abbé Diamacoune et Nkrumah Sané pour convaincre les Casamançais surtout les Diolas à rallier leur cause. Leur discours tourna essentiellement autour de l'histoire mais une histoire sélective et teintée d'ethnisme. Les arguments politiques de la revendication du mouvement indépendantiste reposaient sur le discours historique de son chef spirituel l'Abbé Augustin Diamacoune Senghor. Le MFDC diffusa un double discours. Un premier discours adressé au Sénégal et à la communauté internationale, et un second discours pour les Casamançais.

Par opposition au discours nationaliste de l'État du Sénégal, le MFDC proposa celui de l'unité territoriale d'une Casamance ancestrale et de l'identité de ses peuples. L'histoire devient donc la première arme de légitimation du discours des séparatistes casamançais. Pour justifier leur droit à l'autodétermination en référence, à l'article premier de la Convention des Nations Unies, les idéologues du MFDC, ont réécrit l'histoire de la Casamance, mais une histoire purement nationaliste et sélective. Ainsi, pour montrer que le Sénégal et la Casamance étaient deux nations différentes, le MFDC adopta une histoire monumentale et une histoire antiquaire[105]. Ces deux conceptions de l'histoire étaient des raccourcis qui permettaient souvent aux mouvements nationalistes de recréer l'histoire de leur peuple en utilisant « tous les moyens afin d'amplifier le passé, d'en éliminer les faiblesses ou les échecs [et] tout ce qui est ancien, tout ce qui appartient au passé finit par être vénérable, par contre, tout ce qui est nouveau, tout ce qui est dans son devenir, est rejeté et combattu »[106].

---

[103] Foucher V., *op. cit*., 32
[104] Awenengo-Dalberto S., *op. cit*., 24
[105] Nietzsche F., Seconde considération intempestive. De l'utilité et de l'inconvénient des études historiques pour la vie in Geneviève Gasser., *op. cit.*, p. 470
[106] Nietzsche F., *op. cit*., pp. 470-471

Pour prouver l'existence d'un peuple casamançais, le MFDC ressuscita l'histoire de l'empire du Kaabu. Grâce à l'instrumentalisation de l'histoire de cet empire précolonial, le MFDC montra par-là l'existence et la continuité du peuple casamançais. L'histoire du Kaabu fut peinte comme celle du paradis perdu où tous les peuples de la Casamance vivaient en harmonie, malgré la diversité ethnique. Le message véhiculé par les séparatistes était que, au-delà de leur diversité, les Casamançais avaient ces valeurs communes basées sur le travail, le courage, l'honnêteté et la tolérance. A ces valeurs communes s'ajoutaient l'appartenance à une histoire commune basée sur plusieurs siècles de domination étrangère et à une farouche résistance du peuple casamançais.

Ce discours rassembleur du MFDC, justifiait l'entrée dans le panthéon du MFDC des résistants d'autres ethnies comme le peulh Moussa Molo Baldé ou encore le mandingue Fodé Kaba Doumbouya[107]. La révolte armée, comme la résistance passive des Diolas, occupaient toujours une place de choix avec Djinabo Bassène, le roi Sihalébé Diatta et surtout avec Aline Sitoé Diatta. Les théoriciens du MFDC ont fait du mouvement indépendantiste un mouvement irrédentiste en réclamant les régions de Tambacounda et de Kédougou dans la « Grande Casamance»[108]. Dès lors, la notion de Casamance devenait un enjeu géopolitique car d'après l'Abbé Diamacoune, la « Grande Casamance » va de l'Atlantique à la rive gauche de la Falémé. Cette option irrédentiste du MFDC n'était pas fortuite car le Sénégal oriental avait une proximité ethnolinguistique est la partie la plus riche en minerais du pays. L'autre aspect du discours séparatiste du MFDC repose sur un cadre politico-juridique.

Il s'agissait, pour les théoriciens, du mouvement de montrer à la face du monde que le Sénégal et la Casamance étaient deux entités politiques totalement différentes. Et c'est pour des commodités administratives que ces deux territoires ont eu à cohabiter. Pour l'Abbé Diamacoune Senghor, la Casamance avait toujours été indépendante, ce n'est qu'arbitrairement qu'elle a été rattachée au Sénégal au moment des indépendances en 1960. Le MFDC actuel se présentait comme le continuateur du MFDC de 1947. En effet, ce mouvement originel fut créé par Emile Badiane, Ibou Diallo, Guibril Maguette Sarr, Dembo Coly, Moustapha Diallo et Mamadou Diaité[109] à Sédhiou. Le MFDC originel auquel se réfèrent les séparatistes est loin d'être un parti politique indépendantiste. Pour cette élite casamançaise le but de la mise en place du MFDC était, « la création d'un parti dont l'objectif majeur était l'alignement des intérêts de la Casamance sur ceux des autres circonscriptions du Sénégal. A travers eux, le régionalisme

[107] Omar Diatta lors de l'entretien à Ziguinchor le 30 décembre 2011
[108] Omar Diatta, lors de l'entretien à Ziguinchor le 30 décembre 2011
[109] Manga M L., *op. cit*., p. 71

prit forme en Casamance et s'exprima par le biais du MFDC »[110]. En effet, l'élargissement de l'électorat au sein de l'AOF avec la création de l'Union française en 1946, amène l'élite casamançaise à s'investir en politique au niveau local puis national. Un sentiment de sous-développement et d'exclusion des cadres de la région régnait. Les statuts du parti montraient que le MFDC de 1947 n'était pas indépendantiste.

Selon le prélat, Léopold Sédar Senghor, dans le but de s'assurer le soutien de la totalité du MFDC, aurait promis une indépendance de la Casamance après un compagnonnage de 20 ans[111]. L'Abbé Diamacoune Senghor déclara disposer du document paraphé entre Senghor et les leaders du MFDC de 1947. Car selon l'Abbé Diamacoune Senghor « après le songe, Emile Badiane est tombé malade. Il a consulté un docteur qui lui a dit qu'il avait eu une piqûre qui allait le tuer à un tel moment. Emile Badiane a fait sortir les papiers, il a montré cela aux fils de la Casamance qui était avec lui, tels que Abbé et Assane Seck »[112]. En effet, le MFDC accusa l'État du Sénégal d'avoir assassiné les leaders du MFDC de 1947. Car Victor Ehemba Diatta, fut assassiné à Dakar en 1948 avant la déclaration officielle du mouvement en 1949. Ensuite Ibou Diallo et Emile Badiane décédèrent successivement en 1971 et 1972. Ce qui était donc suffisant pour que le MFDC parle de complot pour empêcher à ses deux leaders d'assister à la date d'échéance de 1980. Mais face à la difficulté de l'Abbé Diamacoune Senghor à montrer le document attestant du « pacte » entre le Président Senghor et Emile Badiane, le doute s'installa au sein des séparatistes. C'est ainsi qu'en 1991, Sidy Badji, chef d'*Atika*, déposa les armes et signa un accord de paix avec l'État du Sénégal. Le MDFC connu alors sa première scission.

Confiant du bien fondé de leurs revendications basées sur le droit de la Casamance à l'autodétermination, le MFDC réclama le témoignage de la France, ancien colonisateur, sur le « statut colonial » de la région méridionale. En effet, le MFDC reprochait à la France d'avoir au moment des indépendances arbitrairement rattaché la Casamance au Sénégal, alors que ces deux territoires étaient politiquement différents et que les documents qui l'attestaient sont entre leurs mains. D'où les nombreuses lettres envoyées à partir de 1977 par l'Abbé Diamacoune Senghor aux autorités françaises. Cette volonté des indépendantistes à faire appel à la France peut paraitre hasardeuse. En réalité, l'Abbé Diamacoune Senghor, ne s'attendait pas à un soutien de l'ancienne métropole, mais plutôt à une reconnaissance politique. C'est pourquoi les séparatistes récusaient l'idée de considérer le MFDC comme un mouvement rebelle. Car

[110] Manga M L., *op. cit.*, p. 66
[111]Awenengo-Dalberto S., *Usages de l'histoire et mémoires de la colonie dans le récit indépendantiste casamançais*, Outre-Mers, Revue d'Histoire, 2010, p. 138
[112]*Idem*, pp.142-143

jusque-là, Dakar considérait le MFDC comme une bande de brigands et que son intervention en Casamance n'était qu'une opération de sécurité nationale.

Le 21 décembre 1993, intervient le témoignage de la France, livré par l'archiviste Jacques Charpy. Cette étude historique sur la situation de la Casamance durant la colonisation française s'est tenu avec la présence d'une forte délégation ministérielle de l'État du Sénégal, de la délégation du MFDC dirigée par l'Abbé Diamacoune Senghor et de Sidy Badji. On nota également la présence de l'ambassadeur de la France au Sénégal, René Ala, mais aussi du ministre de la Défense de la Guinée-Bissau, Samba Lamine Mané. Tenu à l'Alliance franco-sénégalaise de Ziguinchor, l'arbitrage de l'ancienne métropole conclut que « la Casamance n'existait pas en tant que territoire autonome avant la colonisation française »[113]. Le prélat qualifia le témoignage de la France de truffé d'énigmes, de non-dits et de sous-entendus. Il demanda ensuite aux autorités françaises et sénégalaises de livrer les documents qui prouveraient le rattachement de la Casamance au Sénégal. Le MFDC parla alors de complot franco-sénégalais.

Comme tout mouvement nationaliste, le MFDC essaya également de gagner la sympathie des Casamançais. Pour y arriver l'Abbé Diamacoune et Nkrumah Sané s'attelèrent à livrer un autre discours purement ethnique adressé cette fois-ci aux casamançais. Au début des années 1980, le MFDC apparait comme un mouvement social qui instrumentalisa et récupéra la tension sociale en Casamance. Ce discours lança le débat sur le sentiment d'envahissement, de l'injuste redistribution et de la spoliation que ressentaient les Casamançais sur leur environnement et sur leurs ressources naturelles. Ce climat tendu, fut la conséquence de l'application de la loi sur le domaine national de 1964. En effet, les expropriations foncières et immobilières qui ont eu lieu avec l'arrivée des migrants du nord, la crise de l'État sénégalais avec les plans d'ajustement structurel de la FMI et de la Banque Mondiale, étaient perçues comme un complot sénégalais contre les Casamançais.

Pour mieux ancrer leur mouvement dans la réalité casamançaise, les théoriciens du MFDC s'attelèrent à la construction d'une identité casamançaise en général et diola en particulier. Leurs théories ont permis au MFDC de contrecarrer le système « islamo-wolof » qui serait véhiculé par le gouvernement sénégalais. De l'avis de Geneviève Gasser, « le système « islamo-wolof » a permis la stabilité politique et l'harmonie ethnique au Sénégal, tout en produisant un discours identitaire national rejetant les particularismes ethniques de la

[113] Diatta O., *op.cit.*, p. 194

périphérie »[114]. Le discours ethnique du MFDC se servit de cet état de fait pour convaincre et enrôler de jeunes combattants diola.

La réponse de Dakar face à ce discours ethnique du MFDC fut d'abord la division administrative de la Casamance en deux régions, la région de Ziguinchor et celle de Kolda. En effet, le 07 février 1984, c'est-à-dire au lendemain de l'apparition du mouvement séparatiste, l'État du Sénégal, dans le but de la contenir en Basse Casamance a recouru à la division de la région. Ensuite, l'autre but du projet était d'effacer de la mémoire vive des sénégalais en général et des casamançais en particulier la notion de « Casamance ». Pour faire disparaitre la dimension historique de la région, l'État, avait arbitrairement donné à la Casamance la mention de « région naturelle ». Cette volonté sera officialisée dans les manuels scolaires du Sénégal destinés à l'école primaire[115]. La notion de région naturelle de Casamance est vide de sens car cela supposerait une homogénéité climatique et végétale entre les différentes parties. Alors que la Basse Casamance est une région subguinéenne et maritime, la Moyenne et Haute Casamance sont un ensemble soudano-guinéen. Cette scission de la Casamance permet aussi à l'État de briser un supposé lien de solidarité entre les différentes zones de la région, de diviser pour mieux régner, d'indexer le caractère purement ethnique du MFDC et enfin diaboliser l'ethnie diola qui serait la seule composante du MFDC.

Malgré le discours unificateur et universel des séparatistes, le MFDC a été traversé par plusieurs courants qui l'ont fragilisé et entrainé sa scission.

[114] Gasser G., *op.cit*, pp. 446
[115]Thiam Iba Der, Mangane S et Sow S, *Géographie du Sénégal*, NEA, Dakar, EDICEF, Vanves, 1989. 120 p.

DEUXIEME PARTIE

Un processus de paix atypique (1982 à 2012), entre répression et jeu de dupe

Depuis la fin de la guerre froide, les interventions destinées à rétablir la paix dans des zones en conflit se sont multipliées. Au Sénégal, l'État, déclara vouloir une solution politique au conflit qui l'opposait au MFDC, mais il lui refusait toute reconnaissance officielle au niveau international. Après plusieurs années d'affrontement, le gouvernement du président Abdou Diouf n'était pas parvenu à éradiquer militairement le mouvement séparatiste. C'est ainsi que les négociations furent lancées lancé à partir de 1991.

A partir de 2000, le processus de paix entra dans une phase complexe. En effet, malgré une volonté affichée de régler rapidement le conflit, sa résolution apparaît bien lointaine. Au contraire, avec la multiplication des acteurs et des enjeux à la fois locaux, nationaux et transnationaux, le conflit n'avait pas encore trouvé d'issue

Chapitre I : Du tout militaire aux pourparlers entre belligérants (1982-2000)

Parler à ce stade d'accords de paix peut paraitre contradictoire car la plus part des accords signés entre le gouvernement du Sénégal et le MFDC sont plutôt des accords de cessez-le-feu sans ouverture de négociations. L'État du Sénégal a souvent affirmé vouloir une solution politique au conflit, mais en réalité a nié toute légitimité politique au MFDC et combat violemment la rébellion. Mais la volonté d'éradiquer militairement le MFDC n'a pas été aisée compte tenu du transnationalisme des forces combattantes du mouvement séparatiste. Après une dizaine d'années de conflit, ni le MFDC, ni l'État du Sénégal, ne semblent à mesure de remporter une victoire sur le terrain. Progressivement, la situation militaire s'est figée, ouvrant ainsi le champ à des négociations entre les belligérants. C'est ainsi qu'un processus de paix fut lancé à partir des premiers contacts en 1991 pour un retour définitif à la paix en Casamance.

I. Les stratégies de l'Etat face au MFDC

L'intervention des forces de l'ordre en Casamance n'est, selon le gouvernement sénégalais, qu'une simple opération de sécurité nationale contre une bande de brigands instrumentalisés par des acteurs extérieurs[116]. Ce qui explique la réplique de l'État du Sénégal face au mouvement sécessionniste. D'abord, judiciaire, avec l'arrestation et l'emprisonnement des animateurs politiques du MFDC, elle sera ensuite militaire avec une volonté d'éradiquer sur le terrain les séparatistes.

Désorienté puis décapité par la répression de l'État du Sénégal, le MFDC a résisté et entamer une contre-offensive en 1989 avec l'attaque du poste douanier de Selety. Ce changement de la situation militaire sur le terrain combiné aux facteurs internes (tensions sociales et politiques dans le pays) et externes (problèmes frontaliers avec la Mauritanie, la Gambie et la Guinée Bissau), contraignit du gouvernement du Sénégal à renoncer à l'option militaire pour ouvrir des négociations avec les séparatistes. Ce qui a abouti à un premier cessez-le-feu en 1991. Cette politique dite du « bâton et de la carotte » a été la réplique des autorités sénégalaises à la guérilla du MFDC.

1. La répression militaire en Casamance

Le 26 décembre 1982 au petit matin, la ville de Ziguinchor a été réveillée par une marche des membres et sympathisants du MFDC. Parti de Mangocouroto dans le quartier de

[116] Kande M A., *op. cit*., p. 251

Soucoupapaye[117], la foule était composée d'hommes et de femmes vêtus en tenues traditionnelles diola et arborant des amulettes. Chiffrés à des centaines voire des milliers de participants selon les sources[118], la foule se dirigea vers le centre-ville en entonnant des chants traditionnels. Mais avant le début de la marche, les organisateurs avaient pris la peine de préciser le caractère pacifique de celle-ci et une fouille corporelle fut menée pour désarmer les marcheurs[119]. Au-devant de la procession se trouvaient les femmes des « *Usana* »[120] qui aspergeaient la chaussée d'eau bénite des « bois sacrés » pour protéger les marcheurs[121]. Au fur et à mesure que la foule avançait, les drapeaux tricolores symbole de la présence de l'État sénégalais furent progressivement remplacés au niveau de la Préfecture puis à la Gouvernance par des drapeaux blancs, symbole du MFDC. Après quelques accrochages à la gendarmerie où les forces de l'ordre avaient farouchement défendu ce symbole de l'État, la foule retourna à son lieu de rassemblement avant de se disperser.

Les préparatifs de cette marche étaient suivis par les services de renseignement du Sénégal, car des tracts de propagande circulaient déjà dans la ville et étaient distribués pendant les matchs du Casa Sport, équipe fanion de la région[122]. C'est pourquoi les présumés organisateurs de la marche furent arrêtés à la veille des évènements et transférés à Dakar. Accusés d'atteinte à la sureté de l'État, Abbé Diamacoune[123], Mamadou Nkrumah Sané et nombreux autres militants y compris des femmes furent condamnés le 13 décembre 1983 par la cour de sureté de l'État à des peines de deux à cinq ans de prison. Dès lors, le MFDC s'est fait plus discret en se regroupant dans des « bois sacrés » comme à Diabir, situé derrière l'aéroport de Ziguinchor. C'est dans le secret de ces forêts qu'a été décidé d'une attaque armée sur la ville. Ce passage à la lutte armée fut matérialisé par l'assassinat de trois gendarmes venus espionner leur réunion à Diabir le 6 décembre 1983. Ainsi, le 18 décembre 1983 l'assaut fut lancé sur Ziguinchor. Armés de fusils traditionnels et d'armes blanches, les combattants du MFDC, sous la direction d'Alioune Badji, ancien sergent-chef des commandos parachutistes du Sénégal et de Sidy Badji, ancien sergent de l'armée française et du Sénégal[124], attaquent plusieurs positions des forces de l'ordre dans la ville. Après une période de panique due à l'effet de surprise, la répression des forces de l'ordre s'organise et le bilan officiel fit environ de vingt

[117]Quartier périphérique situé à la sortie ouest de Ziguinchor sur la route du Cap Skriring
[118]Oumar Diatta lors de l'entretien à Ziguinchor le 30 décembre 2011
[119]Abdou Elinkine Diatta, lors de l'entretien à le 04 janvier 2012 à Ziguinchor
[120] Lieu de culte traditionnel diola organisé autour d'un fromager
[121] Awenengo-Dalberto S., op. cit., p. 35
[122] Voir annexe 1
[123] Voir annexe 3
[124]Marut J C., *op.cit*, p. 106

morts et de quatre-vingt blessés[125]. Les rescapés ont traversé les rizières et se réfugièrent dans la forêt de Mandina Mankagne, vers la frontière bissau-guinéenne : c'est le moment de naissance de l'aile combattante du MFDC Affaiblis après la mort ou l'arrestation de leurs leaders politiques comme militaires, les survivants se regroupèrent autour de Sidy Badji pour créer la branche armée du mouvement, appelée « Atika »[126].

A Ziguinchor, ce fut le début d'une longue répression qui s'abatta sur toute la communauté diola, considérée comme porteuse de l'irrédentisme casamançais. La répression du pouvoir central a conduit à des arrestations de séparatistes ou supposés comme tels à Ziguinchor et dans ses environs. La suspicion des pouvoirs publics n'épargna pas également les cadres casamançais résidant même à Dakar. C'est ainsi qu' « au ministère de l'intérieur, tout le personnel d'origine casamançaise travaillant au service de la communication fut remplacé »[127]

Par ailleurs, malgré que le gouvernement du Sénégal ait ratifié la convention des Nations Unies contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, des cas de sévices ont été signalés dans un rapport d'Amnesty international[128]. En effet, les forces de l'ordre sénégalaises sont accusées de violations massives des droits humains et tout casamançais était considéré comme un potentiel séparatiste. En réponse à ces allégations d'Amnesty Internationale, l'État du Sénégal a mis en avant le caractère républicain et discipliné de son armée pour réfuter les allégations de violations des droits de l'homme ou de bavures. Toujours selon le rapport d'Amnesty Internationale, « les forces de l'ordre étaient munies de listes obtenues sur la base de délations anonymes mais officiellement ces listes proviendraient de combattants du MFDC capturés ou tués »[129]. C'est ainsi que de nombreux casamançais furent arrêtés, emprisonnés ou exécutés. On assista au délitement de la société, créant une méfiance réciproque entre les différentes communautés qui s'accusent.

L'État du Sénégal avait pour objectif de couper le MFDC de sa base populaire. Mais cette répression entraina de la sympathie de certains casamançais vis-à-vis des séparatistes. A cela, s'ajouta le recrutement de jeunes combattants surtout diola, épris d'un esprit de vengeance. Plusieurs récits font état de jeunes ayant rejoint le maquis après des brutalités ou ayant assisté à l'humiliation ou même à l'assassinat de leurs parents par les forces armées sénégalaises[130]. De l'avis de Jean Claude Marut, si les forces de l'ordre agissaient en toute liberté en Casamance

[125]Marut J. C., *op. cit.*, p. 56
[126] C'est-à-dire le « combattant » en diola
[127]Diouf M., *op.cit*, p. 170
[128]Amnesty International, *La torture au Sénégal : le cas de la Casamance*, Londres, mai 1990
[129] *Idem*, p. 5
[130] A D., entretien à Lyndiane, le 15 aout 2022

c'est dû au climat social tendu du Sénégal et que le président Abdou Diouf avait la crainte d'être destitué par un coup d'État militaire[131]. L'État du Sénégal serait ainsi indirectement responsable de la massification d'*Atika*.

Les nombreuses victimes de tortures ne saisissaient pas la justice par crainte de représailles de l'armée mais aussi par un manque de confiance à la justice sénégalaise. En effet, la justice demandait aux victimes d'apporter des preuves de leurs tortures ou d'assassinats de leurs proches. Ce qui est contraire à la convention des Nations Unies contre la torture ratifiée par le Sénégal en 1986. Cette convention stipule que « l'obligation faite à tout État partie de la convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou châtiments cruels, inhumains ou dégradants d'ouvrir une enquête impartiale chaque fois qu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un acte de torture a été commis, que la victime ait ou non déposé plainte »[132]. Ces violations des droits de l'homme étaient souvent commises par les forces de l'ordre sénégalaises en représailles après des pertes subies dans leurs rangs. En effet, selon le rapport d'Amnesty International, après l'embuscade de Mandina Mancagne le 16 aout 1997[133], on nota une vague de disparitions forcées et d'exactions commises par les forces de sécurité sénégalaises. Amnesty Internationale dénombre « parmi les soixante-dix civils tués de manière extrajudiciaire, plus de cinquante ont été abattus après les attaques de Mandina Mancagne »[134]. D'après le même rapport, les forces de l'ordre effectuaient des arrestations arbitraires de civils dans les maisons, dans les champs ou lors des contrôles routiers[135].

Les conséquences de ces disparitions forcées au sein des familles des victimes ont été économiques et psychologiques. L'absence de dépouille empêchait aux familles d'obtenir un certificat de décès indispensable pour bénéficier d'une pension de retraite. Le paragraphe 339 du Rapport du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires des Nations unies stipule que :

> les membres de la famille et d'autres parents ou personnes à charge souffrent des conséquences immédiates d'une disparition. Non seulement ils subissent l'angoisse de ne pas savoir ce qu'il est advenu de leur parent, enfant ou époux, mais dans bien des cas, ils sont également plongés dans une situation économique difficile et sont victimes du rejet de leur communauté. Les effets psychologiques sur les enfants sont graves et même parfois dévastateurs[136].

[131] Marut J C., *op. cit*, p. 117
[132] Amnesty Internationale, *op. cit*, p. 48
[133] Le 16 aout 1997, 25 soldats de l'armée sénégalaise furent tués à Mandina Mankagne
[134] *Idem*, p. 54
[135] *Idem*, p. 56
[136] Document des Nations Unies, E/CN. 4/2002/84, du 28 décembre 2002, paragraphe 339

Le Statut de Rome permet à un tribunal international de réprimer les disparitions forcées, mais uniquement quand elles sont commises «dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique contre la population civile »[137], c'est-à-dire quand elles constituent un crime contre l'humanité.

Amnesty International avait également signalé dans son rapport que « le MFDC s'était également rendu responsable d'actes de tortures et de violations sexuelles à l'encontre des femmes ainsi qu'une pose systématique de mines qui ont fait des centaines de victimes, et d'attaques contre des villageois et des voyageurs sur les routes de la Casamance »[138]. En effet, les séparatistes s'attaquaient souvent aux civils vivant en Casamance mais portant des patronymes non casamançais, afin de terroriser cette population. Une situation qui poussa certains allochtones à quitter la région. Pour le MFDC, les « étrangers » venus du nord du pays sont à l'origine des problèmes des Casamançais. Les campagnes d'expropriation et de déguerpissement surtout à Ziguinchor en faveur des allochtones ont fait de ces derniers des cibles pour le MFDC. Les indépendantistes s'attaquaient également aux nordistes pour venger les leurs abattus par l'armée sénégalaise. En violation de l'article 3 du droit humanitaire international de Genève, une vingtaine de personnes furent tuées tout simplement parce qu'elles portaient des patronymes originaire du nord du pays, lors d'un braquage routier en mars 2001[139]. Dans les années 1990, beaucoup de civils furent tués dans les faubourgs de la ville de Ziguinchor par des supposés séparatistes. Le MFDC envoyait un commando exécuter des personnes soupçonnés d'être des collaborateurs de l'armée sénégalaise ou des déserteurs d'Atika. Aussi, il était fréquent que des éléments armés se réclamant du MFDC pillent des boutiques et rançonnent des civils pour s'approvisionner en vivres et en argent.

Le gouvernement du Sénégal avait rejeté toutes ces accusations que, le président Diouf avait qualifiées de « tissus de mensonges et de contre-vérités »[140]. Malgré la publication d'un livre blanc intitulé, « *La Casamance, le droit contre la violence* », les exactions ont continué avec la nomination d'un gouverneur militaire à Ziguinchor en juin 1990[141]. Ce qui entraina la sortie d'un second rapport d'Amnesty International en 1998[142].

A partir des années 1990, les attaques d'*Atika* devenaient de plus en plus fréquentes et meurtrières. L'offensive du MFDC a coïncidé avec les affrontements sur le long de la frontière

[137] Statut de Rome de la Cour pénale internationale, 17 juillet 1998, p. 3
[138]Amnesty International., *op. cit*, p. 4
[139]Diallo D., *op. cit*., p. 56
[140]Amnesty International., *op. cit*, p. 4
[141]Amnesty International., op. cit., p. 35
[142]Amnesty International., « *La terreur en Casamance* », Paris, janvier 1998, 93 p

bissau-guinéenne entre les armées sénégalaises et Bissau guinéennes. En effet du 15 au 21 mai 1990 une guerre éclata entre les deux pays pour le contrôle des gisements de pétrole offshore découverts à la frontière sénégalo-guinéenne. Le conflit s'enlisa également sur la rive nord du fleuve à la frontière gambienne car le MFDC y avait créé de nouvelles bases. Ce qui amena l'État du Sénégal à renverser Koukoï Samba Sagnang au lendemain de son coup d'État en 1981 en Gambie, car il était accusé d'être proche des indépendantistes casamançais et des révolutionnaires bissau-guinéens

Au niveau national, les incidences des élections présidentielles contestées de 1988 ont continué à polluer l'atmosphère politique du pays. A cela s'ajouta un conflit social dû aux problèmes budgétaires de l'État du Sénégal, aggravé par la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale. C'est ce faisceau d'événements qui a en partie amené le gouvernement du Sénégal à changer de discours et à ouvrir des négociations avec le MFDC.

2. Les mécanismes traditionnels de gestion de crise

La fin de la guerre froide a marqué les études sur la sécurité et le système international de gestion des conflits. La chute de l'empire soviétique entraina un processus d'adhésion sans précédent aux valeurs occidentales du libéralisme et des droits de l'homme. Avant les années 1990, le système de sécurité international était basé sur les principes de souveraineté des États. Dans ce cas, l'État constituait le centre de gravité du système de sécurité. De l'avis de Jonathan Blais, « le changement dans la nature des conflits, ainsi que l'accent mis sur les civils et les droits individuels, eurent finalement pour conséquence un changement paradigmatique important, qui allait aboutir à une conceptualisation nouvelle et élargie de la sécurité »[143]. En effet, aujourd'hui, les conflits se sont transformés en guerres intra-étatiques surtout marquées par des rivalités inter-ethniques, des combats claniques, des luttes pour le pouvoir entre factions et guérillas.

Depuis les années 1990, les Nations Unies ont promu la notion de peace-bulding. Cette approche était différente des autres car les partenaires au développement s'étaient appuyés désormais sur les structures associatives et non plus sur l'État dans le processus de paix[144]. Ces

[143] Blais J., *« Consolidation de la paix et approche globale : Vers une intégration des ONG ? »*, Ottawa, conférence du 15 juillet 2011, p. 2

[144] Diédhiou P., Les mécanismes traditionnels de résolution des conflits : le rôle des femmes du bois sacré dans la résolution du conflit en Casamance, Actes de la Conférence sur l'avenir de l'Afrique, Tome 1, Numéro 1, 2016, p. 63

modes traditionnels de gestion des conflits africains sont perçus par les bailleurs de fonds comme une alternative pour échapper aux lourdeurs administratives et à la corruption[145].

Au Sénégal, « dans la recherche d'une voie authentique du peuple casamançais, la communauté internationale se tourna vers l'authenticité des traditions, sur leur enracinement populaire et dans la force de leurs attachements pour amener le MFDC à renoncer à sa lutte armée. En Casamance, l'accent sera mis sur les organisations féminines qui par ailleurs ont déjà fait leurs preuves sur le terrain »[146]. Dans la société traditionnelle diola, la femme a une fonction juridique. Ce qui amena Françoise Ki Zerbo à ajouter que « c'est elle qui permet de mieux contribuer à la cohésion et à la reproduction de la société […] notamment en matière de règlement de litiges »[147]. En effet, les femmes diola ont toujours joué un rôle majeur dans la conduite et le devenir de leur société. Durant la colonisation, elles ont courageusement défendu les bases matérielles et sociales de l'organisation communautaire[148]. En Basse Casamance, des prêtresses, créèrent des mouvements de refus et de contestations des politiques coloniales. Les interventions féminines sur la scène politique et sociale avaient mis dans l'embarras les administrateurs français.

C'est à la veille des indépendances au moment où les Français semblaient avoir maté les résistances en Casamance qu'une nouvelle forme de résistance apparut. Il s'agit d'une lutte incarnée par des reines ou prêtresses qui avaient pris le relais des hommes pour mettre un terme aux injustices coloniales. La plus célèbre d'entre elles était Aline Sitoé Diatta. Elle avait incarné ainsi la figure emblématique de la lutte culturelle et politique en pays diola en appelant au refus du paiement de l'impôt, la levée de la conscription et la non livraison de riz[149]. Cet appel entraina une insurrection en pays Floup, puis causa l'arrestation et l'exil de la prêtresse au Soudan français en 1942.

Au début des années 1980, avec la tension sociale en Casamance, les femmes ont été des actrices majeures dans la vie politique de la région. Leurs interventions sur la scène publique ont montré que « la femme est un élément incontournable dans la recherche de l'équilibre du système social casamançais du fait de sa capacité de régulation et d'intégration sociale, de médiation entre les hommes et les esprits et même d'implication dans la prise de décision à tous les moments de la vie importante de la communauté »[150]. Les évènements de janvier 1980 ont

---

[145] Diédhiou P., *op. cit.*, p. 63
[146] *Ibid*, p. 66
[147] Ki Zerbo F., *op. cit.*, p. 56
[148] *Ibid*, p. 54
[149] *Ibid*, p. 62
[150] Diallo A., *Les stratégies de communication pour une plus grande implication des femmes dans la résolution du conflit casamançais*, Mémoire de fin d'études, Dakar, ISSIC, 2015, p. 4.

confirmé la puissance et la détermination de ces femmes. En effet, le lycée Djignabo de Ziguinchor fut confronté à une forte tension entre les élèves et l'administration entrainant une grève illimitée, décrétée par les apprenants. Cette grève donna aux femmes des « *Usana* » l'occasion d'étaler leurs pouvoirs mystiques et politiques. Le 11 janvier 1980, après la mort de l'élève Idrissa Sagna, abattu par les forces de l'ordre, les femmes demandèrent la libération des élèves arrêtés et le départ du proviseur, Monsieur Sow. Après le départ du proviseur, les femmes prirent en charge l'organisation des négociations. Grâce aux médiations fructueuses menées entre les deux parties, les femmes décidèrent de la date et des conditions de la reprise des cours[151].

Après ces évènements, les femmes jouèrent un rôle primordial dans la formation et la mobilisation au sein du second MFDC. Le 26 décembre 1982, lors de la première mobilisation du mouvement séparatiste, les femmes des « *Usana* », vêtues de tenus traditionnelles, arborant des amulettes, portant des calebasses et aspergeant la chaussée d'eau bénite des bois sacrés, marchaient devant la foule[152]. Après cette insurrection du MFDC, les femmes continuèrent à être particulièrement actives au sein du mouvement séparatiste. Comme l'explique Antonieta Rosa Gomes,

> traditionnellement dans la société diola, les femmes préparent les combattants à travers les cérémonies mystiques. Et les combattants, avant d'entrer dans la rébellion prêtent des serments. Les cérémonies mystiques font partie de la tradition des animistes. Les motivations mystiques font partie du prolongement du conflit. Ce qui constitue un fondement psychologique pour la poursuite de la guerre »[153].

En effet, ces sociétés secrètes organisées autour des femmes souvent âgées, étaient des associations de femmes diola ayant migrées à Ziguinchor dans la période de l'entre-deux guerres. De l'avis Vincent Foucher, « la première de ces associations rituelles urbaines fut créée par Marie Afinkoh Diatta dans le quartier de Nyéfoulène dans les années 1930-1940. Parce que cette association s'implanta auprès d'un fromager, la désignation fut appliquée à toute les dispositifs religieux urbains »[154]. Au départ, leur sphère d'influence était limitée aux affaires mystiques. Mais avec les crises sociales en Casamance dans les années 1970, elles ont progressivement investi le champ politique. Et c'était autour des « *Usana* » de l'antenne de Mangocouroto, qu'était partie la première marche du MFDC vers le centre-ville.

---

[151] Foucher V., *op. cit*, p. 28
[152] Gomes A R., *op. cit*., p. 15
[153] *Idem*, p. 19
[154] Foucher V., « Tradition africaine et résolution des conflits. Un exemple sénégalais », Politix 20 (80), p. 68

Les prises de décisions ouvertes de ces associations poussèrent les autorités sénégalaises à les considérer comme subversives et interdites d'activités. En réalité, les femmes du MFDC avaient créé leurs propres bois sacrés pour formuler des prières pour l'indépendance de la Casamance. Selon Paul Diédhiou, « ces femmes du bois sacré du MFDC peuvent même donner l'ordre à l'aile combattante d'engager une guerre au cas où l'Etat ne respecte pas ses engagements. »[155]. En effet, ces femmes des bois sacrés faisaient la liaison entre l'aile politique et l'aile combattante du MFDC. Mais les directives de ces femmes venaient en réalité de leurs leaders politiques[156].

Dans le but de légitimer leur revendication indépendantiste, le MFDC l'inscrivit dans le réseau coutumier en lui donnant une coloration traditionnelle, par ce fait, il facilite aussi la connexion avec les anciens et les villageois puisqu'il traduit la revendication dans un langage qui leur est familier et permet de les impliquer selon leurs propres usages[157]. A la répression étatique s'ajouta la politisation et l'instrumentalisation des mouvements religieux féminins. Les divisions ethniques et politiques contribuèrent à l'affaiblissement des « *Usana* » qui retournèrent à leur sphère typiquement mystique.

C'est avec l'ouverture du « marché de la paix » que les « *Usana* » ont été réhabilités sur le champ médiatique mais cette fois-ci dans le rôle de médiateur. Elles « œuvrent ensemble pour un retour définitif de la paix tout en continuant de lutter pour l'indépendance de la Casamance »[158]. Pour celles qui sont restées dans le mouvement séparatiste, elles considéraient leurs congénères engagées comme étant instrumentalisées par les hommes politiques et les organisations des sociétés civiles. Ces dernières sont considérées comme des entrepreneurs politiques à la solde de l'État du Sénégal. En effet, les femmes des autres sanctuaires se démarquaient de leurs sœurs indépendantistes et se réclamèrent équidistantes des parties en conflit.

Ce positionnement a permis à ces femmes de bénéficier des financements des ONG étrangères et de la reconnaissance de l'État du Sénégal. La portée des actions des *Usana* dans la résolution du conflit en Casamance pose la problématique ethnique dans ce conflit. Dans ces différents cultes, « les femmes joola sont de loin majoritaires avec un pourcentage de 93,5%. La plupart des ethnies ne sont pas représentées et seules les femmes manjak, manding, baïnuk

[155] Diédhiou P., *op. cit.*,p. 75
[156] *Idem*, p. 77
[157] Diédhiou P., Tavares E., *« Le conflit de Casamance : comprendre les motivations individuelles d'enrôlement des nationalistes du MFDC »*, Lisbonne, Centre des Etudes africaine, 2021, p. 183
[158]*Idem*, p. 74

fréquentent ces cultes avec un cumul de 4,34% »[159]. Une partie de ces bois sacrés urbains sont discrédités par les combattants du MFDC car ces fétiches sont accusés de recevoir des hommes politiques et des militaires de l'armée sénégalaises. Le don d'un bus par la femme du président Abdoulaye Wade a d'avantage discrédité ces « *usana* » implantés à Ziguinchor.

Malgré cette soudaine montée en puissance de la société civile, l'État du Sénégal, jaloux de son pouvoir régalien, n'ouvrit le « marché de la paix » en Casamance qu'aux organisations qui lui étaient fidèles. C'est ainsi qu'en 1993, une association de femmes casamançaises basées à Dakar, appelée *Yewwu Yewwi,* tenta d'organiser une marche pacifique en faveur de la paix. Mais la marche fut interdite car cette association regroupée autour du Mouvement des femmes pour la paix en Casamance (MOFEPAC) avait l'intention de dénoncer les violations des droits de l'homme dans la région. L'État voyait en cette organisation un instrument de l'opposition de gauche qui voulait politiser le conflit. En effet, l'association Yewwu Yewwi était dirigée par Marie Angélique Savané, épouse de Landing Savané, leader du parti d'opposition d'extrême gauche, And Jef (AJ/PADS).

L'État du Sénégal ne pouvait cependant pas toujours résister à cette montée en puissance de la société civile surtout des associations féminines. On assista à la multiplication des déclarations, des prises de positions et à des marches. Les mouvements féminins d'extrême gauche, déjà bien structurés et composés d'une élite diplômée, se transformèrent en entrepreneurs pour bénéficier des financements des bailleurs de fonds. Ces mouvements ont saisi cette opportunité pour se lancer dans le processus de paix en Casamance et avaient alors mobilisé les associations des « *Usana* » pour se donner une légitimité. L'État du Sénégal considéra dans un premier temps ces institutions religieuses comme subversives car servant la cause du MFDC. Dans un second temps, l'État du Sénégal lança une véritable contre-offensive culturelle, disputant au MFDC le monopole du symbolisme des héros traditionnels casamançais, et en particulier diola.

Malgré leur rôle important dans la société casamançaise, les femmes furent jusqu'ici marginalisées dans le processus de paix. Pour contester cette exclusion, l'Association culturelle d'auto-promotion éducative et sociale (Acapes), une association d'extrême gauche présente en Casamance depuis 1977, décida de se lancer dans le processus de paix. Ainsi, suite au forum du Conseil des organisations non-gouvernementales d'appui au développement (CONGAD) intitulé « Paix et développement, c'est possible ! », tenu en mars 1998, l'Acapes lanca le Comité régional de solidarité des femmes pour la paix en Casamance (CRSFPC). Le

[159] Diédhiou P., *op. cit*., p. 81

mouvement fut dirigé par Seynabou Male Cissé, une militante d'AJ/PADS. Cette dernière, pour élargir la base du mouvement, fit appel à la Fédération des associations féminines du Sénégal (FAFS). Fondée depuis 1977 et proche du Parti socialiste, la FAFS disposait de puissants contacts parmi les femmes diola de Ziguinchor. La présidente de cette fédération, Marguerite Coly Keny, fut coptée au sein du CRSPFC pour servir de relais entre les femmes intellectuelles du Comité et la société traditionnelle casamançaise. Qualifié de « courtiers de la paix »[160] par Vincent Foucher, c'est ce nouveau noyau de femmes qui s'appropria le processus de paix et mobilisa l'ensemble des mouvements traditionnels casamançais.

Au moment où le Comité régional de solidarité commença à peser sur le processus de paix, un problème de leadership émergea. Les femmes diolas du mouvement se révoltèrent contre Seynabou Male Cissé considérée comme une nordiste qui était en train de s'accaparer du fruit de leur travail. Cette discorde au sein du mouvement féminin intervient avec l'arrivée massive de financement des ONG internationales. C'est ainsi que, Marguerite Coly Keny et ses partisans, quittèrent le Comité en ramenant avec elles la majorité des mouvements culturels surtout les *Usana*. Elles créèrent en 1999, l'Association régionale des femmes pour la recherche de la paix en Casamance « Kabonketoor »[161], qui fut légalement reconnue le 11 mars 2001.

Pour rebondir et retrouver une nouvelle légitimité, le Comité adopta à son tour un nom diola, « *Usoforal* »[162]. Chacune de ces organisations travaillaient avec ses propres réseaux de bailleurs de fonds, américains pour *Kabonketoor* et allemands pour *Usoforal*. D'après Vincent Foucher, ces associations s'éloignèrent « de la mission de sensibilisation et de plaidoyer qui était la leur initialement, les organisations deviennent toutes deux maitres d'ouvrages d'ONG ou d'agences de coopération internationale pour des projets de développement et de reconstruction »[163].

II. Les différents accords de paix et leurs limites

Dans le conflit en Casamance, la solution adoptée par l'État du Sénégal, était celle du tout militaire. Mais cette solution s'est avérée très tôt comme une voie sans issue. Les années 1990 ont marqué un tournant décisif dans ce conflit car parti d'une simple rivalité identitaire, la crise est très vite devenue un conflit armé dans un contexte sous régional favorable au développement d'une rébellion. Rappelons aussi que l'État sénégalais faisait face à une crise profonde. Ce qui a permis au MFDC de se doter en armes avec la création d'une branche armée appelée « *Atika* ».

[160] Foucher V., *op.cit*, p. 14
[161] Se pardonner mutuellement en langue diola
[162] S'entre aider en langue diola
[163] Foucher V., *op.cit*, p. 76

Pour juguler le séparatisme casamançais, le gouvernement sénégalais a mis en œuvre plusieurs stratégies. En effet, après avoir privilégié dans un premier temps l'option militaire pour venir à bout de cette insurrection armée, l'Etat du Sénégal adopta ensuite pour des négociations avec le MFDC.

1. Le jeu de dupe de la Guinée Bissau et de la Gambie

La première explication que l'on peut donner au soutien des Bissau Guinéens au MFDC est d'ordre historique. En effet, les Casamançais et les Bissau Guinéens ont vécu une partie de leur histoire commune. Elle fut d'abord celle de l'empire du Kaabu (1250-1867), qui, durant six siècles lia ces deux territoires avec celle de la Gambie et une partie de la République de Guinée.

L'autre dimension des relations entre Casamançais et Bissau guinéens était d'ordre ethnique. On retrouve pratiquement toutes les ethnies de la Casamance en Guinée Bissau. Paul Pélissier nous apprend que « la majorité des Diamat[164] sont établis en Guinée Bissau portugaise et ceux des leurs qui sont installés en Casamance gardent avec eux d'étroites relations»[165]. A cela on peut ajouter « les affinités culturelles de deux sociétés animistes, chrétiennes, acéphales et rizicoles et les accointances naturelles de deux contées humides et forestières »[166]. Cette réalité avait fait naitre une certaine peur d'une mainmise Bissau guinéenne sur la Casamance qui ne cesse de hanter les Sénégalais et qui donna naissance à la théorie de « l'axe des 3B »[167]. Cette théorie serait un projet élaboré par les dirigeants gambiens, Bissau guinéens et ceux du MFDC en vue de rattacher leurs trois territoires pour reformer l'empire du Kaabu. Les « 3B » qui signifieraient Banjul-Bissau-Bignona. Mais les tenants de cette théorie ont, peut-être oublié que Bignona dans toute l'histoire de la Casamance n'a jamais joué le rôle de capitale régionale. Ce projet de « l'axe des 3B » n'était qu'une supposition de quelques intellectuels sénégalais pour trouver une explication aux soutiens dont bénéficiaient les séparatistes casamançais dans ces pays voisins. Ousseynou Faye estime que la confédération des « 3B » n'est qu'un rêve de quelques cadres Bissau guinéens originaires de la Casamance et qui ont une revanche à prendre contre le Sénégal[168].

La raison des soutiens dont bénéficiait la rébellion casamançaise au sein de la population Bissau guinéenne répond à une logique de solidarité ethnique qui ne date pas

---

[164]C'est l'un des sous-groupes ethniques des Diola du département d'Oussouye, communément appelé diola Kassa ou Floup par les colonisateurs
[165] Pélissier P., *op.cit*, p. 871
[166] *Ibid*, p. 879
[167] Faye O., « La crise casamançaise et les relations du Sénégal avec la Gambie et la Guinée Bissau (1980-1992) », in *Le Sénégal et ses voisins*, Momar Coumba Diop (sous la direction), Dakar, Société-Etats-Territoires, 1994, p. 199
[168] Faye O., *op. cit.*, p. 180

d'aujourd'hui. Car en 1932, lors de la répression d'une rébellion par l'armée coloniale portugaise, des populations Bissau guinéennes s'étaient réfugiés en Casamance. En 1943, ce fut le sens inverse car après la révolte des habitants d'Effok et de Cabrousse, la répression française a obligé les populations à se replier en Guinée portugaise[169]. Plus récentes furent les incursions des combattants du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée Bissau et du Cap Vert (PAIGC)[170] entre 1961 et 1974 en Casamance. Les combattants du PAIGC avaient des facilités de repli dans la zone du Balantacounda chez leurs parents balantes du Sénégal. Ce qui avait entrainé des incursions et des bombardements de l'armée portugaise sur le territoire sénégalais.

Lorsque le conflit éclata en Casamance en 1982, les 100 km de frontière terrestre entre les deux pays servirent de base arrière au MFDC. Notamment la frontière nord-ouest entre Varéla et São Domingo en passant par Susana[171]. Cette zone était parsemée de villages diolas qui ont gardé des liens avec leurs parents situés de l'autre côté de la frontière. C'était dans ces localités que les premiers réfugiés casamançais, pour la plupart des parents ou des sympathisants des séparatistes, s'étaient s'installés. C'est parmi ces 28000 réfugiés[172] que les séparatistes casamançais ont tiré leurs supports logistiques et économiques. Pour couper le MFDC de ses soutiens populaires sur la frontière, la Guinée Bissau expulsa plusieurs milliers de réfugiés vers le Sénégal et les autres étaient déplacés vers l'intérieur du pays. La zone de sécurité voulue par l'armée sénégalaise ne fit que repousser le problème casamançais vers l'intérieur des terres Bissau guinéennes.

[169] ANS, Fond du Sénégal, 11D1226
[170] Parti politique Bissau guinéen crée par Amilcar Cabral en 1956 et d'obéissance marxiste qui combat les Portugais entre 1963-1974
[171] Voir annexe n°2
[172] Marut J C., *Après avoir perdu l'est, la Guinée Bissau perd aussi le nord*, Lusotopie, Paris, Harmattan, p. 87

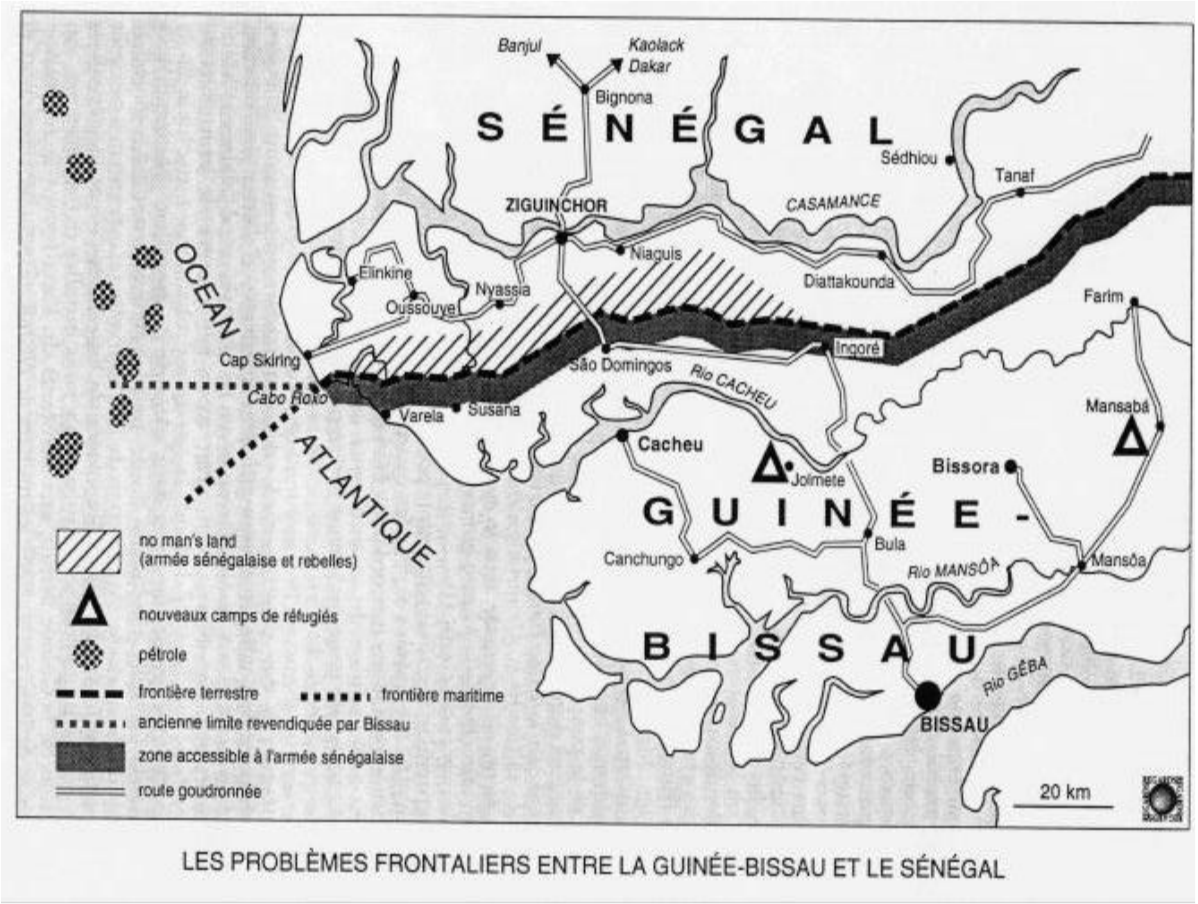

LES PROBLÈMES FRONTALIERS ENTRE LA GUINÉE-BISSAU ET LE SÉNÉGAL

<u>Source</u> : **Jean-Claude Marut, *Lusotopie 1996*, p. 81**

Au-delà de cette solidarité ethnique, la rébellion casamançaise est devenue selon Abdoulaye Diallo une ressource stratégique dans le jeu politico-militaire de la Guinée Bissau[173]. En effet, les problèmes entre Dakar et Bissau avaient commencé avec le déclenchement de la guerre de libération en Guinée Bissau en 1963. Au moment où, la Guinée de Sékou Touré ouvrait ses frontières aux combattants du PAIGC, le Sénégal de Léopold Sédar Senghor était réfractaire à l'utilisation de son territoire pour des actions de guérilla. Amilcar Cabral déplora cet état de fait en 1961 en déclarant que « si nous avons à chaque frontière des pays qui nous posent autant de problèmes que le Sénégal, ça ira très mal, camarades »[174]. En effet, cette position de l'État du Sénégal face à ce conflit en Guinée Bissau s'expliquait par un contexte international marqué par la guerre froide et les rivalités est/ouest. C'est ce qui amena le président Léopold Sédar Senghor à déclarer que « nous ne pouvons que les soutenir, moralement, nos frères du sud. […] mais nous avons toujours dit la violence, la guerre, était une guerre du désespoir, qu'avant et

[173] Diallo A., « Sénégambie Méridionale, du conflit casamançais aux nouveaux trafics », Colloque : complexe sécurité et développement, Paris, le 12 juin 2012, p. 4
[174] Cabral A., *Unité et lutte*, Paris, Maspero, 1980, p. 112

après la guerre, il fallait saisir toutes les occasions de renoncer à la guerre ou de cessez-le-feu, pour amorcer un dialogue qui conduira à la paix par la négociation »[175].

Le Sénégal avait également peur d'une déstabilisation de la Casamance à partir de la Guinée Bissau. Mais une prophétie du quotidien portugais Diário de Lisboa ne tarda pas à se réaliser. En effet, en 1970, le quotidien portugais écrivait que « Senghor et ceux qui ont des intérêts au Sénégal ne doivent pas souhaiter une victoire du PAIGC en Guinée Bissau. Car cette victoire aura à coup sûr des conséquences dans la région et ne manquera pas de constituer un exemple à suivre »[176]. L'implication de la Guinée Bissau dans la guerre en Casamance s'était faite à deux niveaux.

D'une part, on sembla noter un soutien direct de l'armée Bissau guinéenne à la rébellion casamançaise. Cet appui tacite se justifiait d'abord par une volonté de revanche des combattants du PAIGC contre le Sénégal. Après l'éviction du président Louis Cabral[177] en 1980 par un coup d'État militaire du général João Bernardo dit « Nino » Vieira, l'armée accéda au pouvoir. C'est à partir de ce moment que le MFDC a pu bénéficier du soutien logistique de certains membres de l'armée Bissau guinéenne. D'autre part, le gouvernement Bissau guinéen fut rattrapé par les réalités du pouvoir. En effet, au lendemain de son indépendance, la Guinée Bissau fut confrontée à des problèmes économiques dus à l'insolvabilité de sa monnaie, le Péso, à l'inflation galopante qui atteint 65%, au déficit budgétaire chronique et aux balances commerciales chroniques[178]. Le régime du président Vieira se rapprocha de Dakar et de Paris pour redresser l'économie du pays. Pour montrer sa bonne foi, Bissau arrêta puis expulsa vers le Sénégal des responsables du MFDC comme Mamadou Nkrumah Sané et Daniel Malou en 1989.

Mais le réchauffement des relations entre Dakar et Bissau fut entravé par un litige frontalier. En effet, à la fin des années 1980 la Guinée Bissau contesta la frontière maritime avec le Sénégal. Cette revendication Bissau guinéenne était surtout motivée par la découverte de gisements d'hydrocarbures dans la zone économique exclusive. Après le rejet des tentatives de révision de ce tracé maritime par la cour internationale, Bissau usa d'un autre levier pour mettre la pression sur Dakar. Jusqu'ici le MFDC ne bénéficiait que d'un timide soutien de la part de soldats Bissau guinéens mais à cause de cette crise entre les deux pays, cette situation changea. C'est ainsi qu'une offensive simultanée armée Bissau guinéenne-

[175]Marut, J C., *op.cit*, pp. 124-125
[176]*Ibidem*
[177] Demi-frère d'Amilcar Cabral et premier président de la Guinée Bissau (1974-1980)
[178] Faye O., *op.cit*, p. 199

MFDC fut lancée contre le Sénégal en 1991. Ce contentieux déboucha sur un affrontement bref mais violent du 19 au 21 mai 1991. Au moment où les maquisards casamançais s'attaquaient aux cantonnements de l'armée sénégalaise, les Mig Bissau guinéens mitraillaient une plateforme de prospection pétrolière. Mais la rapide déroute de l'armée Bissau guinéenne et l'échec de l'insurrection du MFDC amena Bissau à négocier.

Parrainée par le Sénégal, la Guinée Bissau devint en avril et en mai 1997 respectivement le huitième pays membre de l'UEMOA et le quinzième de la zone Franc. La normalisation des relations entre les deux pays se fait sur le dos du MFDC. Pour montrer sa loyauté au président Diouf, le président Vieira obligea le MFDC à signer un accord de cessez-le-feu avec le Sénégal en 1991. Abdou Elinkine Diatta confirma que c'est sous la menace du ministre Bissau guinéen de la défense, Samba Lamine Mané, qu'ils ont paraphé cet accord[179]. En sauvant son régime de la banqueroute et de la déstabilisation politique, le président Vieira ne régla pas par contre les problèmes au sein de son armée. Contrairement au gouvernement qui, s'est servi du MFDC pour faire pression sur le Sénégal, l'armée Bissau guinéenne était beaucoup plus sérieuse dans son soutien aux séparatistes. Au sein de l'armée Bissau guinéenne, on retrouvait beaucoup de casamançais qui ont combattu au côté du PAIGC et qui ont rejoint les rangs du MFDC[180]. Des officiers Bissau guinéens profitaient de l'existence de plusieurs stocks d'armes abandonnés par l'armée portugaise mais aussi par les livraisons soviétiques au PAIGC, pour faire de la Guinée Bissau une plate tournante du trafic illicite d'armes à feu dont le MFDC était le grand bénéficiaire.

[179]Abdou Elinkine Diatta lors de l'entretien à Ziguinchor le 14 janvier 2012
[180]Nouah Cissé, lors de l'entretien à Ziguinchor le 14 septembre 2011

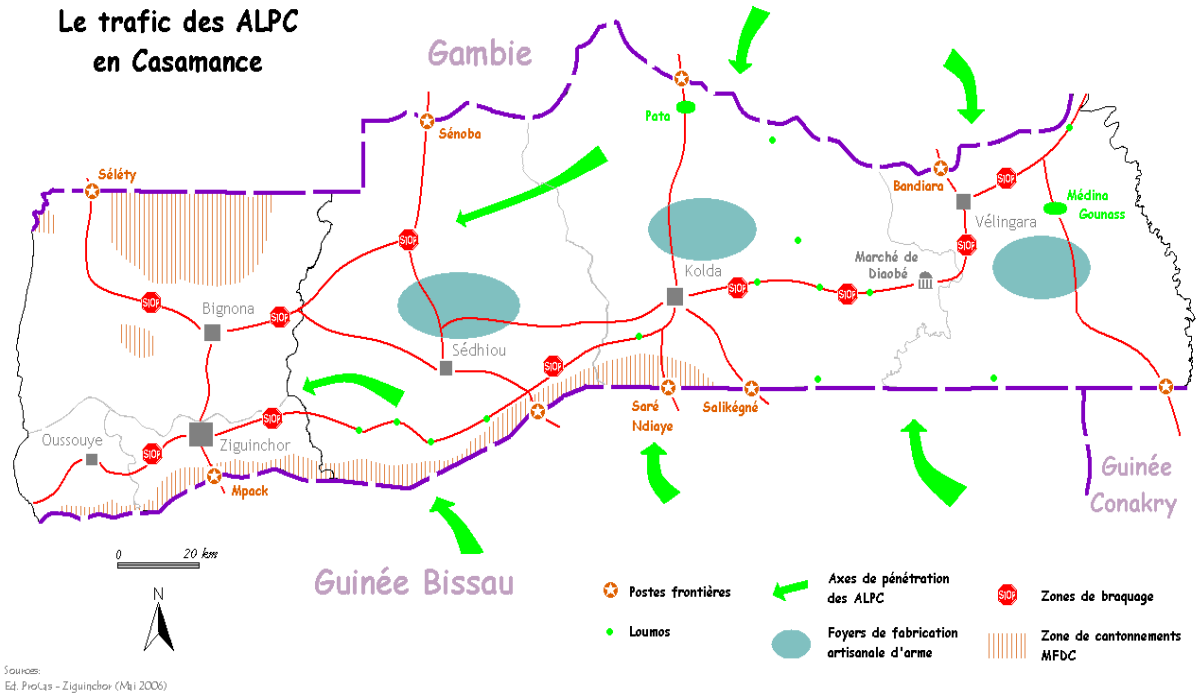

<u>Source</u> : Diallo A., « *Sénégambie méridionale, du conflit casamançais aux nouveaux trafics* », Colloque : Complexe « Sécurité et développement », Paris, 12 juin 2012, p. 5.

Boucounta Diallo confirme l'implication de certains soldats Bissau guinéenne dans le conflit en Casamance, en déclarant

> en octobre 1995, lors d'une opération surprise menée dans la zone de Santhiaba Mandjack-Kabène-Djirack-Essoubadiack, l'armée sénégalaise avait tué une vingtaine d'individus qui avait des accoutrements, des armes et des insignes de l'armée Bissau guinéenne […]. Dans la même année, quatre soldats de la Guinée Bissau avaient été fait prisonniers, dans le secteur de Goudomp [181].

Appuyés et armés par des officiers Bissau guinéens, les séparatistes casamançais avaient affligé à l'armée sénégalaise l'une de ses plus grandes pertes à Babonda en juillet 1995 où 28 soldats ont été tués alors que 25 autres l'ont été à Mandina Mancagne en 1997. Ces revers de l'armée sénégalaise ont été imputés au double jeu de Bissau. Il fut reproché au pouvoir Bissau Guinéen d'entretenir un trafic d'armes vers la Casamance. Le chef d'État-major de l'armée Bissau guinéenne, le général Ansoumana Mané, d'origine gambienne, accusé de laxisme et de négligence fut destitué et une dizaine d'officiers incarcérés le 5 juin 1998. Disculpé par un rapport d'enquête parlementaire, le général Mané contre-attaqua par une mutinerie qui éclate le 7 juin 1998.

En vertu des accords secrets de défense signés entre le Sénégal et la Guinée Bissau en 1975, Dakar envoya un corps expéditionnaire de 2200 soldats renforcés par 400 militaires

[181] Diallo B., *op.cit*, p. 78.

Guinéens. Baptisée « opération Kaabu »[182], cette mission avait pour but d'empêcher l'arrivée au pouvoir d'un régime favorable au MFDC et d'expulser les séparatistes casamançais de leurs sanctuaires. Ainsi, la guerre civile en Guinée Bissau devient le prolongement du conflit en Casamance. La victoire des insurgés se concrétisa le 7 mai 1999 après un coup d'État militaire du général Ansoumana Mané. Le MFDC est sorti renforcer et fortement armé de ce conflit, notamment le groupe de Salif Sadio. La nouvelle puissance de feu du MFDC est attestée par les bombardements du 30 avril 1999 sur la ville de Ziguinchor avec des obus de 82 mm. Le 29 mai et le 2 juin 1999, le MFDC pilonna à nouveau Ziguinchor faisant 6 morts et plusieurs blessés parmi la population[183].

Après la Guinée Bissau, le Sénégal a été aussi confronté à des problèmes avec la Gambie. La frontière septentrionale de la Casamance joua, elle aussi, un rôle important dans le conflit. Les relations entre le Sénégal et la Gambie ont souvent été conflictuelles. Considérant la Gambie comme une erreur historique, le regard de Dakar sur Banjul est nourri par un complexe de supériorité[184]. La situation géographique de la Gambie posait un problème pour la cohésion nationale du Sénégal. Car la Gambie se trouve à cheval entre le nord du Sénégal et la Casamance. De l'avis d'Arnold Hugues, le Sénégal considère la Gambie « comme un poignard dirigé vers le cœur »[185].

La fin des années 1970, marqua le rapprochement entre les deux pays. Ce qui entraina l'intervention du Sénégal après le coup d'État de Samba Koukoï Sanyang contre le gouvernement du président Daouda Jawara, dans la nuit du 29 au 30 juillet 1981. En vertu des accords de défense de 1965, le président Diouf envoya les soldats sénégalais pour ramener l'ordre à Banjul. Selon Nkrumah Sané, « la réussite de ce coup d'État aurait servi à isoler la Casamance en la coupant du reste du Sénégal par la fermeture de la frontière nord de la Gambie, ce qui faciliterait une insurrection en Casamance »[186]. Grâce à l'intervention de l'armée sénégalaise, le président Diouf réalisa un rêve du gouverneur Faidherbe, qui était de faire de la colonie du Sénégal « une belle colonie compacte ». En effet, le 1 février 1982, les assemblées nationales des deux pays ratifièrent l'acte de naissance de la Confédération de la Sénégambie. Mais le 23 aout 1989, après sept années d'existence, la Confédération de la Sénégambie fut dissoute par le Président Diouf.

---

[182] Manga M L., *op. cit*., p. 156
[183] Amnesty International, « Les civils casamançais sous les obus du MFDC », rapport du 30 juin 1999.
[184] Marut J C., *op.cit*, p. 131.
[185] Hugues A., *op.cit*, p. 39.
[186]*Idem*, p. 190.

Le contexte de l'éclatement de la Confédération de la Sénégambie coïncida avec la grande offensive du MFDC, la guerre éclaire entre le Sénégal et la Guinée Bissau et les problèmes frontaliers avec la Mauritanie. Selon Ousseynou Faye la Gambie,

> joua la fonction de point de transit des armes irakiennes qui proviendraient de la Mauritanie; servir d'accueil d'une partie de l'appareil administratif du MFDC dont les bureaux de Birkama et de Serekounda fonctionnaient correctement ; remplir la fonction de base d'attaque du territoire de la Basse par les commandos d'Atika ; devenir un polygone de groupement armé et un nid d'officiers mauritaniens déguisés en commerçants[187].

Babacar Justin Ndiaye affirme que c'est le consulat de Mauritanie en Gambie qui armait les séparatistes casamançais[188]. La Gambie tenta ensuite d'internationaliser le conflit casamançais en faisant appel au Haut-commissariat des Nations Unis pour les refugier (HCR) et à la Croix rouge internationale pour régler le cas des déplacés casamançais sur son sol. La réplique de l'État du Sénégal se faite d'abord, par une politique d'encerclement de la Gambie et par un étouffement économique. Ensuite on note une diminution du trafic monétaire en Franc CFA vers la Gambie entrainant une chute brutale de la monnaie gambienne, le Dalasi[189].

C'est durant cette période d'affaiblissement du régime de Dawda Jawara qu'intervient un coup d'État militaire à Banjul. En effet, le 24 juillet 1994, à la tête d'une junte de jeunes officiers, le capitaine Yahya Jammeh, alors chef de la garde rapprochée du président Jawara, prend le pouvoir en Gambie. Malgré les ouvertures politiques, la suspicion gagna rapidement Dakar sur les intentions du président Jammeh sur la Casamance. Dès lors, la hantise d'un coup d'État commandité par le Sénégal amena le président Jammeh à jouer la carte de la fibre ethnique. L'instrumentation de la rébellion permet au président Jammeh de maintenir la pression sur le Sénégal. C'est ainsi que, lors d' « une grande offensive de l'armée sénégalaise contre les maquisards en 1995, les autorités gambiennes bloquèrent les renforts sénégalais qui provenaient du nord par l'arrêt de la traversée du fleuve sous prétexte que les bacs étaient subitement tombés en panne »[190].

Contrairement au PAIGC qui, avait une dette morale envers la Casamance, l'attitude du président Jammeh était tout simplement motivée par un instinct de survie devant une présumée volonté de déstabilisation de son pouvoir par le Sénégal. La stratégie du président gambien a consisté à ne pas traiter avec tout le MFDC mais de choisir parmi les chefs de guerre les plus radicaux[191]. Ce fut d'abord avec Kamoungué Diatta, chef de Diakaye, mais lorsque ce dernier

---

[187] Faye O, *op. cit*., p. 202
[188]Ndiaye B J., in Walf TV, *Diné ak Diamono*, 21 mars 2009
[189] Hugues A., *op. cit.*, p. 42
[190] Marut J. C., *op. cit*., p. 208
[191] Faye O., *op. cit*., 159

renonça à la lutte armée, le président Jammeh se tourna vers Magne Diémé pour le détrôner du commandement[192]. Ensuite, le président gambien se tourna vers Salif Sadio, le plus radical et le plus recherché par le Sénégal. Après plusieurs combats meurtriers au nord-ouest du département de Bignona près de la frontière gambienne entre l'armée sénégalaise et les combattants de Salif Sadio, le Sénégal renonça temporaire à ses velléités hégémoniques sur la Gambie pour l'appeler à jouer officiellement un rôle dans la recherche de la paix.

A l'image de la Guinée Bissau en 1991, la Gambie a été désignée pays médiateur pour le retour de la paix. Le changement de la politique du président Diouf vis-à-vis de la Gambie est dû en partie à la résistance farouche de la faction de Salif Sadio et du poids politique de son mentor gambien. Ce jeu de dupe entre le Sénégal et la Gambie a eu quand même le mérite de pacifier le terrain et à l'ouverture d'assise inter-MFDC. Ces rencontres permirent l'ouverture de négociations à Banjul du 25 au 26 décembre 1999 entre le gouvernement du Sénégal et le MFDC.

L'implication de la Gambie et de la Guinée Bissau dans le processus de paix a contribué à l'ouverture de négociations entre l'État du Sénégal et le MFDC et à la signature de plusieurs accords de cessez-le-feu.

2. Un processus de paix ambigu

Depuis les années 1990, une dynamique de résolution pacifique des conflits s'est accrue comme en témoignent les nombreux accords politiques conclus à travers tout le continent africain. Les approches de solution étaient variées, allant de l'option militaire, peu respectueuse des vies humaines, à la solution négociée, soucieuse de préserver le genre humain en créant des compromis inscrits dans des accords, essentiellement politiques[193].

Dans le conflit casamançais, la solution adoptée était d'abord celle du tout militaire. Cette solution s'est avérée très tôt comme une voie sans issue. Car elle s'est traduite par un réveil des traditions guerrières des sociétés casamançaises principalement diola contre les forces armées du Sénégal. L'Abbé Nazaire Diatta note qu' « avec l'initiation du Boukut, le néophyte […] entre dans une organisation qui, comme telle, a des lois, des obligations : lois matrimoniales, lois du travail, lois de la guerre pour la survie même du groupe »[194]. En effet, dans la société diola, l'éducation guerrière répondait à un impératif de survie du groupe.

---

[192] Manzan I. E., *op. cit.*, p. 59
[193] *Idem*, p. 53
[194]Diatta N, *Le taureau, symbole de la mort et de survie dans l'initiative de la circoncision chez les Joola (Sénégal),* Mémoire EHESS, 1970, p. 70

Après une dizaine d'années de dialogue infructueux, l'organisation « Karambénor », entité de la société civile casamançaise, s'est saisie du dossier et entama une médiation pour ramener les belligérants à la table des négociations. Mais cette première expérience échoua du fait de la suspicion qui a prévalu de la part du maquis sur les émissaires de l'organisation.

Mais avec la recrudescence de la violence, un groupe de cadre casamançais tenta d'apaiser la situation. C'est autour du ministre de l'Equipement et des travaux publics, Robert Sagna, que des responsables[195] d'associations de ressortissants casamançais s'étaient regroupés pour la mise en place d'un Comité de réflexion sur la crise en Casamance, présidé par le professeur Assane Seck. Des missions ont été envoyées sur le terrain avec la participation des députés de la région, sous la direction de Marcel Bassène du PDS et de Pascal Manga du PS, sous la présidence de Louis Dacosta. Après plusieurs initiatives secrètes, les députés du PDS tels que Marcel Bassène, Oumar Lamine Badji, Laye Diop Diatta et Moussa Diédhiou ont obtenu une déclaration unilatérale de cessez-le-feu de la part du MFDC à Toubacouta, le 29 mars 1991. Un cessez-le-feu est parfois une décision unilatérale proclamée par un des protagonistes, en particulier lorsque les négociations ne peuvent que difficilement se tenir, ou en l'attente de celles-ci[196]. Le document paraphé à Toubacouta par Sidy Badji, chef militaire du MFDC, portait sur :

- Le cessez-le-feu complet et unilatéral à partir de minuit sur l'étendue du Front Sud.
- Le retrait des militaires dans leurs cantonnements habituels
- La libre circulation des personnes et des biens
- La libération des prisonniers
- L'ouverture des négociations[197].

Ainsi, le 12 avril 1991, Souhaibou Kamoungué Diatta, commandant du Front Nord, signa l'accord de Balandir qui rend effectif l'arrêt des activités militaires du MFDC[198]. Le gouverneur militaire de Ziguinchor, fut remplacé par un administrateur civil. Toujours dans le respect des accords, 350 prisonniers du MFDC furent libérés. Donc les conditions furent mises en place pour l'ouverture des négociations. Le député Marcel Bassène fut officiellement désigné comme premier médiateur du conflit en casamançais.

A Dakar, le contexte politique fut marqué par la mise en place d'un gouvernement d'union national. Abdoulaye Wade, en sa qualité de Ministre d'État, a reçu à son domicile

[195] Diallo B., *op. cit.*, 135
[196] Manzan I. E., *op. cit.*, p. 49
[197] Manga M. L., *op.cit*, p. 271
[198] *Idem*, p. 259

l'abbé Diamacoune accompagné d'une délégation de détenus du MFDC qui venaient d'être libérés. La réussite des premiers contacts entre le MFDC et les émissaires de Dakar était due à la personnalité du député Marcel Bassène. En effet, ce dernier « est issu de la famille des grands électeurs qui intronisait le roi d'Oussouye, alors que dans la tradition diola, il était interdit de porter atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un membre de cette famille. Ce qui explique la liberté de circulation du professeur Marcel Bassène dans le maquis »[199].

Dans le but de réunir autour de l'Abbé Diamacoune, l'ensemble des responsables du MFDC et favoriser les retrouvailles entre les séparatistes et leurs bases sociales, une rencontre a été organisée à Cacheu en Guinée Bissau les 29 et 30 mai 1991[200]. C'est en marge de cette rencontre que fut signé un accord de cessez-le-feu entre le gouvernement sénégalais et le MFDC avec la Guinée Bissau comme partie garante. Le protocole avait mis en place une Commission de gestion piloté par le colonel Mamadou Niang sous la direction d'Ousmane Tanor Dieng, directeur de cabinet du président de la République.

Malgré l'enthousiasme affiché par les deux parties, ce cessez-le-feu apparait comme une pause octroyée à chaque partie avant une reprise des hostilités. Cet accord a été diversement interprété par les deux parties. Du côté des indépendantistes, cette signature fut considérée comme une victoire pour deux raisons. D'abord, le MFDC considéra avoir lavé les affronts et les humiliations infligés par les nordistes et par conséquent ses combattants estimaient avoir retrouvé leur fierté[201]. Ensuite en négociant directement avec l'État du Sénégal, le MFDC acquit une reconnaissance politique auprès de ceux qui considéraient ses membres comme « des esprits égarés ». Ce qui boosta la fierté des séparatistes et renforça leur radicalisation vis-à-vis du Sénégal. L'ambiance au sein du maquis après la signature de cet accord nous est racontée par Abdou Elinkine Diatta. D'après ce dernier, le doute et la peur qui régnaient dans le maquis a cédé la place à l'optimisme, à la fierté d'être diola et une volonté débordante d'en finir avec l'armée sénégalaise[202]. Dans les villages diola de la Basse Casamance,

> les échos de cette signature sont interprétés comme une reddition de l'État du Sénégal face à la résistance farouche des combattants d'Atika. Des scènes de joie étaient notées à chaque retour d'un combattant dans son village natal. Etre combattant du MFDC est vite devenue une mode dans ces villages où on apercevait les maquisards défiler fièrement avec leurs accoutrements de guerriers. L'effet de contagion va s'emparer de la jeunesse diola qui ne résidait pas en Casamance et le MFDC va enregistrer des centaines de recrus qui vont rejoindre ses maquis[203].

[199] *Le Matin*, 29 aout 2006, p. 2
[200] A. D, lors de l'entretien à Lyndiane, le 15 aout 2022
[201] A. D, lors de l'entretien à Lyndiane, le 15 aout 2022
[202] Abdou Elinkine Diatta lors de l'entretien à Ziguinchor le 14 janvier 2012
[203] Darbon D., *« La voix de la Casamance, une parole Diola »*, Politique africaine, 1985, p. 129

Au lendemain de la signature du premier cessez-le-feu, on retrouvait dans le maquis trois catégories de combattants. Le premier groupe était composé des premiers séparatistes, c'est-à-dire ceux qui ont rejoint le MFDC par conviction donc par idéologie. Ces derniers sont farouchement attachés à l'idée d'indépendance de la Casamance, c'est le cas de l'Abbé Diamacoune, de Nkrumah Sané et de Salif Sadio. Le deuxième groupe était composé de ceux qui ont rejoint le maquis pour venger leurs proches qui auraient été tués par les forces de l'ordre sénégalaises[204]. Ce groupe était constitué de la majorité des combattants *d'Atika*, on y retrouva par exemple Kamoungué Diatta, le chef du Front nord. Si on se fia aux procès-verbaux des interrogatoires des premiers prisonniers du MFDC, la plupart des détenus déclaraient avoir rejoint le MFDC après avoir été arbitrairement arrêtés ou pour venger un parent[205]. Le récit de Sanoune Bodian, membre de l'aile dure du mouvement, nous montre comment les forces de l'ordre sénégalaises renforcèrent parfois le nid de l'irrédentisme en Casamance. Sanoune Bodian revient en ces termes sur les causes de son entrée au MFDC :

> Le 23 décembre 1982 vers 13 heures j'ai été arrêté par la police chez moi-même au quartier de Boucotte sud. Conduit au commissariat, j'ai véhément clamé mon innocence sans être écouté. C'est ainsi que j'ai été transféré à la prison centrale de Dakar où j'ai purgé 3 ans de prison ferme. Durant mon séjour carcéral, j'ai reçu une notification de mon ministère de tutelle qui me signifiait ma suspension temporaire de la fonction publique.
> A ma sortie de prison le 31 décembre 1985, je suis revenu chez moi pour constater un rejet total de la société et de l'administration. C'est-à-dire que je ne pouvais plus approcher un parent ni un ami, j'ai fait toutes les tractations possible pour reprendre mon travail d'instituteur sans succès. Mieux encore la scolarité de mes enfants était sérieusement perturbée. Alors je suis arrivé à la conclusion suivante : l'erreur judiciaire que j'ai pressentie n'était qu'une chose voulue sur moi malgré mon innocence. Lorsque j'ai remarqué que j'étais soumis à la mort à petit feu, en me sentant seul dans la société sans aucuns droits, j'ai décidé d'adhérer au MFDC en 1986.
> Le 5 juin de la même année, je suis arrêté une seconde fois par la police chez moi. Déféré à Dakar, je suis transféré à la prison centrale jusqu'au mois de juillet 1988, date à laquelle nous avons bénéficié d'une loi d'amnistie. Le 12 aout 1982, lorsque j'ai senti des menaces d'arrestation sur les membres du MFDC, j'ai regagné le maquis au sein du Front sud dans un camp en face de Kaguit [206].

Et enfin, nous avons un dernier groupe de combattants qui ont rejoint le maquis pour une affaire de mode. Ce lot était constitué de la plupart des « chefs de guerre » du MFDC, qui échappent à toutes autorités du mouvement. C'est sur le dos de ces derniers qu'il faudra mettre la plupart des dérives du mouvement.

Si le MFDC considérait le cessez-le-feu de 1991 comme une victoire, c'était pour cacher la réalité du quotidien dans ses cantonnements. Car coupés dès le départ de son aile politique, les premiers indépendantistes se sont formés spontanément autour de quelques anciens. Donc sevrés de tout soutien extérieur, ces hommes ont affronté tous seuls les dangers de la luxuriante

[204] Diatta O., *op. cit.*, p. 159
[205] *Ibidem*
[206] Diallo B., *op.cit*, pp. 96-97

forêt de la Casamance tout en étant pourchassés par l'armée sénégalaise. Les regrets et les découragements ont progressivement gagné les maquisards[207]. A cela s'ajouta le désaveu de la population locale qui, après plusieurs abus des séparatistes, décida de les combattre. C'est ainsi que,

> des notables du Fogny se réunirent et prirent la décision de se désolidariser de ce qui n'était plus de la rébellion mais du banditisme. […] Il s'y produit de nombreux affrontements dont le plus sanglant fut celui de Kaour. De nombreux combattant qui n'avaient pu fuir pour rejoindre le camp de Diakaye y perdirent la vie et les villageois sortirent victorieux et décidèrent de ne plus prendre part de quelque façon que ce soit avec la rébellion [208].

Du côté des autorités sénégalaises, cette trêve a permis de mieux se réorganiser et tenter ensuite d'en finir militairement avec le MFDC. Le Sénégal a également tiré profit du cessez-le-feu pour organiser la venue du pape Jean Paul II et la coupe d'Afrique de football en 1992. La dernière raison qui poussa le Sénégal à accepter la trêve fut les problèmes budgétaires et économiques de l'État. En effet, les restrictions du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale ont amené le gouvernement du Sénégal à revoir le coût de la guerre en Casamance.

Dans la poursuite du dialogue entre le MFDC et la société civile, il fut organisé deux rencontres au Cap Skriring, les 15 et 16 juin 1991 et ensuite les 6 et 7 juillet 1991[209]. Au cours de ces concertations du Cap Skriring, des propositions importantes ont été faites sur les différents schémas institutionnels possibles. En effet, le Comité de réflexion avait fait une proposition sur l'organisation administrative et politique de la Casamance dans le cadre sénégalais. Mais le travail abattu n'avait pas pris en compte l'existence de plusieurs courants au sein du MFDC. C'est pourquoi les pourparlers sont se heurtés à la question du statut colonial de la Casamance.

C'est dans ce contexte que le président Diouf changea officiellement le Comité de réflexion en Mission de coordination et de consolidation de la paix dans les régions sud (Casamance) par le décret du 26 juillet 1991. Le député Marcel Bassène fut nommé coordinateur de la Mission de consolidation. Mais au lieu de maintenir le dialogue entre les autorités sénégalaises et le MFDC, la Mission de consolidation participa à la désintégration du MFDC. En effet, le gouvernement du Sénégal, à travers la Mission était parvenu à diviser les séparatistes en poussant les chefs militaires qui avaient un doute sur les fondements juridiques de leur revendication indépendantiste à renoncer à la lutte armée. Ainsi, le succès militaire *d'Atika* se transforma en défaite politique.

---

[207] I S, ancien séparatiste, entretien à Ziguinchor, le 15/10/2021
[208] Manga M. L., *op. cit*., p. 272
[209] Diallo B., *op. cit*., p. 105

Les combattants restés à Diakaye avec Kamoungué Diatta rejetèrent l'autorité de l'aile politique favorable à l'abbé Diamacoune. Sidi Badji, chef *d'Atika*, gagné par le doute, quitta le le front militaire pour être placé sous la protection des autorités sénégalaises à Ziguinchor où il devint le chef politique du Front nord. Mais de l'avis de Mohamed Lamine Manga, Sidi Badji « ne bénéficiait plus d'aucune confiance de la part de beaucoup de combattants, il n'était pas écouté, et ses messages ne produisaient aucunement l'effet escompté »[210]. Cette attitude du gouvernement du Sénégal entraina le boycott de la Mission par l'aile politique du MFDC.

Avec l'exil de Nkrumah Sané en France et l'emprisonnement des quatre secrétaires du « Bureau central »[211], l'abbé Diamacoune, fut contraint d'accepter une rencontre inter-MFDC. Ainsi, le 17 avril 1992 à Cacheu en Guinée Bissau, sous l'égide de la Mission de coordination, l'abbé Diamacoune signa la mise sur pied d'un bureau où Sidi Badji est nommé secrétaire général-adjoint et Nkrumah Sané fut exclu de cette nouvelle réorganisation. Mais depuis son exil parisien, Nkrumah Sané, contraignit l'Abbé à renier sa signature et à ne reconnaitre que l'ancien bureau créé le 12 juin 1991, où Nkrumah Sané occupait le poste de secrétaire général adjoint.

C'est dans ce climat de tensions que l'abbé Diamacoune, pour échapper à une arrestation, se réfugiât dans le maquis le 12 aout 1992. Ce regain de violence était pour le MFDC une manière de montrer au gouvernement du Sénégal que malgré la défection du Front nord, il gardait intacte sa force de nuisance. Le président Diouf qui était critiqué au sein de son parti même de laxisme vis-à-vis du MFDC, durcit sa position pour regagner la confiance des électeurs sénégalais à l'approche des élections de 1993. Dans leur repli, les indépendantistes tuèrent une vingtaine de pécheurs « nordistes » au Cap Skriring et à la Pointe de Saint Georges en octobre 1992.

L'échec des premières tentatives de paix en Casamance est en partie à mettre en relation avec le manque de volonté politique de l'État du Sénégal mais aussi, sur les calculs politiciens à l'approche de grandes échéances électorales. L'effervescence pré-électorale de 1993 n'a pas favorisé un consensus général des partis politiques sur la question casamançaise. Le succès des députés du PDS dans leurs premiers contacts avec le MFDC et qui a abouti au cessez-le-feu de 1991, commença à inquiéter les responsables régionaux du Parti Socialiste. Au niveau national, le président Diouf qui ne se doutait pas des retombées politiques de son rival Abdoulaye Wade en Casamance, œuvra pour l'échec de ce dernier. Au sein du Parti démocratique, une suspicion

[210] Manga M. L, *op. cit*., p. 272

[211]Il s'agit d'Edmond Bora, Sanoune Bodian, Mamadou Diémé et de Sarani Badiane qui servaient de liaison à Ziguinchor entre l'abbé Diamacoune et les forces du maquis

existait entre Abdoulaye Wade et Marcel Bassène, car la gestion du dossier casamançais par Marcel Bassène le rapprocha de plus en plus des socialistes et c'est par peur de le voir adhérer au Parti socialiste qu'Abdoulaye Wade réclama son limogeage[212]. A cela il faut ajouter le tempérament d'Abdoulaye Wade, qui était obnubilé par la prise du pouvoir. Ce qui l'amena à déclarer lors de la campagne pour le scrutin présidentiel de 1993 à Ziguinchor, « si vous voulez l'indépendance de la Casamance, votez pour le PDS »[213]. C'est ce faisceau de faits qui provoqua l'échec de la première tentative de sortie de crise en Casamance.

En 1993, le président Diouf fut réélu pour 7 ans. Conforté au niveau national, il décida d'en finir militairement avec le MFDC. Après avoir réglé le cas du Front nord, à qui l'État a presque concédé tout le nord du département de Bignona et financé les projets économiques de ses membres, l'armée sénégalaise concentra toutes ses forces vers le Front sud. Du 14 mars au 18 avril 1993, de violents combats opposèrent les deux parties à Badem puis à Youtou-Effock dans le département d'Oussouye. Après une farouche résistance des troupes de Léopold Sagna, le gouvernement du Sénégal décida d'ouvrir une nouvelle phase de négociations avec les séparatistes. Le dossier fut cette fois ci confié au Comité clérical de l'Eglise de Ziguinchor. A cela, il faut ajouter que c'est dans ce fief du christianisme que se localisait l'aile radicale du MFDC. Tout en critiquant sa présence à la tête du mouvement séparatiste, l'Eglise catholique n'avait pas exclu l'abbé Diamacoune de ses rangs.

L'Eglise catholique avait longtemps comblé les carences de l'État en Casamance. Elle était souvent venue en aide aux populations civiles en difficulté avec la création d'orphelinats, de postes de santé, d'écoles, mais aussi dans la réalisation d'équipements hydrauliques villageois[214]. C'est ce capital de confiance et de respect que l'Eglise exploita dans son nouveau rôle de médiateur. C'est ainsi que sous l'égide du Comité clérical, dirigé par les prêtres Lucien Basse et Alain Diédhiou, que Nkrumah Sané du Front sud et Sidi Badji du Front nord se retrouvèrent à Banjul en 1993. Ainsi, le 19 mars 1993, l'abbé Diamacoune est remené à Ziguinchor et fut confié à l'église de Néma, puis au centre des œuvres catholiques de Ziguinchor[215]. Cette décrispation permit le 8 juillet 1993 la signature d'un cessez-le-feu par l'Abbé Diamacoune à Ziguinchor. En réalité, le prélat fut expulsé de la Guinée Bissau sous la pression de l'État du Sénégal et fut contraint à signer un accord de cessez-le-feu[216].

---

[212] *Le Matin*, 29 aout 2006
[213] Manga M. L., *op. cit*., p. 274
[214] *Ibid*., p. 273
[215] Diop M. C., *Le Sénégal et ses voisins*, Dakar, Sociétés-Espaces-Temps, 1994, p. 85
[216] *Ibidem*., p. 273

Le gouvernement du Sénégal profita de la faiblesse du MFDC pour accentuer sa division interne. Selon Momar Coumba Diop, le président Diouf était « très habile en matière de fragmentation de la direction des forces qui lui sont hostiles, l'affaiblissement politique et idéologique des adversaires ainsi que leur discrédit les poussant à la renonciation ou à la condamnation implicite de leur choix politiques antérieurs »[217]. En effet, le président Abdou Diouf avait réussi à exfiltrer secrètement Léopold Sagna, commandant *d'Atika*, du maquis en décembre 1993 pour le rencontrer à Dakar[218]. Cette action des autorités sénégalaises plongea à nouveau le MFDC dans une crise dont les conséquences ont été déterminantes sur l'évolution politique du mouvement mais aussi dans ses rapports avec le pouvoir central. Léopold Sagna fut destitué et remplacé par un de ses lieutenants du non de Salif Sadio. Placé à la tête d'un comité provisoire, Salif Sadio s'autoproclama chef d'Etat-major *d'Atika*. Ainsi, en voulant affaiblir Léopold Sagna, Dakar donna indirectement le pouvoir à l'un des chefs de guerre les plus radicaux du maquis.

Sur le plan diplomatique, l'abbé Diamacoune profita de l'accalmie précaire pour entamer une offensive médiatique. Après avoir refusé une première tentative d'arbitrage de la France en 1991, le prélat écrivit le 12 mai 1993 au président français Jacques Chirac pour solliciter un jugement sur le statut colonial de la Casamance. Cette requête de l'Abbé reçue l'accord de la France le 2 juillet 1993. Cette demande faite à la France par les indépendantistes parait très maladroite. Car face à la montée des régimes révolutionnaires en Afrique de l'ouest, Paris avait plus que jamais besoin d'une stabilité politique à Dakar. Même si le contexte n'était plus celui de la guerre froide, l'hégémonie de la France en Afrique était de plus en plus contestée par une nouvelle génération de leaders africains.

Ainsi, la France envoya un expert indépendant, Jacques Charpy, qui sur la base des archives que détient la France, procéda à une étude historique sur la Casamance. Le témoignage intervient le mardi 21 décembre 1993 à l'Alliance franco-sénégalaise de Ziguinchor avec la présence de René Ala, l'ambassadeur de la France au Sénégal, du ministre d'État, ministre de l'Agriculture et maire de Ziguinchor, Robert Sagna à la tête d'une forte délégation gouvernementale comprenant plusieurs ministres. On notera également la présence de Lamine Samba Mané, ministre de la Défense de la Guinée Bissau, du Consul guinéen à Ziguinchor, de Monseigneur Augustin Sagna, évêque de Ziguinchor[219]. Le MFDC était représentait par l'Abbé

[217] Diop M. C., *op. cit.*, p. 85
[218]Dalberto S. A., *« Le conflit casamançais. Matrices, émergence et évolution »*, *Revista* de *Politica Internationala*, XI-XII, 2008, p. 126
[219] *Ibid*., p.135

Diamacoune, Sidi Badji et de nombreux lieutenants de l'aile combattante. Le jugement de l'expert Charpy fut sans équivoque, car il conclut que « la Casamance n'existait pas avant la colonisation française ». Désavoué sur le terrain juridique, le MFDC reprit la lutte armée qu'il confia à Salif Sadio. Au même moment, le capitaine Yayah Jammeh prenait le pouvoir à Banjul, le 1 juillet 1994 grâce à un coup d'État militaire.

Le processus de paix relancé par le Comité clérical fut donc compromis par les deux belligérants qui ont décidé de reprendre les combats. Les séparatistes se replièrent le long de la frontière Bissau guinéenne où se trouvaient la plupart de leurs bases comme celle de Cassolol ou encore celle de Baraka-Mandioka. Le 7 avril 1994, le président Diouf mit fin aux activités de la Commission de coordination et de consolidation de la paix dans les régions sud. Le bilan de fin d'activités de la Mission est la suivante :

> - Un contact permanent entre gouvernement et les maquisards pendant 13 mois.
> - Initiation d'un dialogue MFDC/société civile.
> - Initiation d'un dialogue entre les deux fronts dont les représentants ont siégé à la Commission de gestion.
> - La pacification du Front nord et l'insertion des deux évènements majeurs : la venue du Saint Père Jean Paul II et l'organisation de la Coupe des Nations de football dans la région.
>
> Les difficultés rencontrées par la Mission sont de trois ordres :
> - Une absence de crédit de fonctionnement qui a empêché la réalisation d'un ambitieux programme au bénéfice de la paix.
> - Le rejet de l'aile civile (Bureau central de Bertrand Diamacoune puis du Bureau national d'Edmond Bora) de toute collaboration avec la Mission.
> - Absence de solution politique de la part des partis politiques du Sénégal[220] .

La disparition le 6 février 1995 de quatre touristes français, les couples Cave et Gagnaire, dans le parc de la Basse Casamance, donna l'occasion à l'armée sénégalaise de lancer une grande offensive sur les positions du MFDC. Mais à cause de l'impasse sur le plan militaire, l'État du Sénégal s'attaqua à l'aile politique du MFDC pour isoler le prélat et le couper de toute influence extérieure. En effet, les conseillers les plus radicaux de l'abbé Diamacoune, Sarani Badiane, Sanoune Bodian, Edmond Bora et Mamadou Diémé, furent arrêtés et transférés à Dakar. Mais la réalité au sein de l'aile combattante avait changé après l'éviction de Léopold Sagna par Salif Sadio. *Atika* était désormais dirigé par une nouvelle génération de chefs, plus jeunes et plus radicaux, regroupés autour de Salif Sadio.

Pour faire baisser la tension, l'abbé Diamacoune décréta le 3 décembre 1995, un cessez-le-feu unilatéral sur les ondes de la télévision nationale (RTS). Mais Nkrumah Sané rejeta cet appel du prélat. Pour Nkrumah Sané, l'Abbé était un prisonnier politique qui n'était pas libre de ses mouvements, donc tout accord signé par ce dernier n'était obtenu que sous la contrainte.

[220] Diallo B., *op. cit.*, pp. 115-116

C'est pour montrer leurs désaccords face à la nouvelle politique de l'Abbé, que les séparatistes intensifièrent leurs opérations militaires. Mamadou Nkrumah Sané, considéré comme l'instigateur de cette nouvelle flambée de violence, fut menacé par un mandat d'arrêt international lancé par l'État Sénégal en 1996.

Le premier ministre Habib Thiam assigna à une Commission de gestion de la paix la tâche d'unifier le MFDC et de renforcer l'autorité de l'abbé Diamacoune. Parallèlement à cette démarche gouvernementale, le Comité de réflexion des cadres casamançais fut relancé. Pierre Atépa Goudiaby fut nommé secrétaire général de la structure qui s'est dorénavant donné le nom de « Collectif des cadres casamançais ». La structure se lança alors dans la réunification du MFDC et sur le respect du cessez-le-feu. En réalité, l'Abbé, avec le poids de l'âge, subit l'influence croissante du clergé casamançais, mais aussi l'influence grandissante d'un nouveau entourage dirigé par son frère Bertrand Diamacoune. Le Collectif des cadres casamançais réussit à réconcilier l'abbé Diamacoune et Sidy Badji[221]. Cette réconciliation est rendue possible grâce aux efforts du Comité clérical et de l'évêque de Ziguinchor, Mgr Maixent Coly. Dans sa volonté d'aller à des négociations, l'État du Sénégal libéra des détenus malades, des vieillards, des mineurs, et des femmes supposés appartenir au MFDC. En outre, l'État leva aussi la mesure de résidence surveillée contre l'Abbé et ses quatre secrétaires[222].

Après la levée de toutes les restrictions contre l'Abbé et son entourage, le prélat réitéra son appel à la paix avec un calendrier de préparation et d'ouverture des négociations fixés le 8 avril 1996. Le gouvernement donna également son accord de principe pour un voyage en Europe d'une délégation du MFDC. Cette volonté de l'abbé Diamacoune d'aller en Europe avant l'ouverture des négociations, fut motivée par le désir du prélat de consulter l'aile extérieur du mouvement, avant la prise d'un quelconque engagement avec l'État du Sénégal. Mais les craintes de Dakar sur le but réel des concertations inter-MFDC en Europe, entraina le refus du Sénégal de livrer des passeports à la délégation du MFDC. Le refus du gouvernement sénégalais amena le MFDC à boycotter la séance protocolaire d'ouverture des négociations prévue le 8 avril 1996. Mais grâce à André Levin, ambassadeur de France au Sénégal, les membres du bureau du MFDC effectuèrent finalement le voyage en France[223].

C'est dans ce contexte que l'État du Sénégal lança une nouvelle réforme administrative appelée la « régionalisation ». En effet, par la loi du 7 février 1996, l'État érige la région en « collectivité territoriale dotée de la personnalité morale, de l'autonomie financière et d'une

[221] Ibrahima Gassama lors de l'entretien à Ziguinchor, le 8 septembre 2011
[222] Ibrahima Gassama lors de l'entretien à Ziguinchor, le 8 septembre 2011
[223] Manga M. L., *op. cit.*, p. 275

assemblée élue au pouvoir universelle »[224]. Cette réforme fut l'objet d'enjeux politiques et économiques importants pour toutes les régions, particulièrement pour la Casamance. L'une des griefs de la revendication indépendantiste du MFDC résidait sur la sous représentativité des sudistes dans les instances nationales comme locales. C'est pourquoi l'un des objectifs de la régionalisation était la démocratisation locale dans le sens d'une meilleure participation des populations. Ce qui a permis l'émergence de nouvelles personnalités politiques casamançaises. C'est le cas de Landing Sané à Bignona, de Pascal Manga à Oussouye, de Robert Sagna à Ziguinchor, Balla Moussa Daffé à Sédhiou, Moctar Kebé à Kolda et Ousmane Seydi à Vélingara. Pour réduire la distance entre l'État et ses administrés, cette réforme donne un droit de regard, de libre discussion et d'intervention à la population autochtone. De l'avis d'Hassane Dramé, « l'annonce d'une perspective régionaliste a été perçue comme une concession faite par les pouvoirs publics aux partisans de l'indépendance de la Casamance et motivée par la crainte d'un détournement des objectifs par des ambitions démesurées de certains leaders »[225].

La lutte fratricide au sein des maquis du MFDC empêcha la réouverture des négociations avec l'État du Sénégal. Pour faire baisser la tension, la France, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Dakar, son Excellence André Lewin, décida d'entrer en contact avec Salif Sadio. L'ambassadeur français fut reçu par le commandant dissident dans son fief de Baraka Mandioka. Cette visite de la plus haute autorité française au Sénégal dans le maquis du chef dissident confirme que malgré sa destitution à la tête de l'Etat-major, Salif Sadio reste le chef suprême d'Atika. Tout en reconnaissant l'autorité de l'abbé Diamacoune, Salif Sadio échappe à son contrôle et ne répond à aucune de ses directives. C'est ainsi que des affrontements opposèrent l'armée sénégalaise à la fraction de Salif Sadio à Mandina Mankagne, à 32km à l'est de Ziguinchor, le 19 aout 1997. Ces combats entrainèrent la mort de 25 soldats d'élites sénégalais.

Après cette nouvelle phase de violence, l'abbé Diamacoune bascula progressivement vers une remise en cause de la lutte armée mais surtout vers l'abandon de la revendication indépendantiste dans son discours public. Ce qui entraina une réconciliation avec Sidy Badji. En effet, l'Abbé dont rien ne sépare officiellement des repentis, rencontra leur chef de file, Sidy Badji, à Ziguinchor le 26 décembre 1997. C'est ainsi que les deux chefs prirent l'initiative de réorganiser le MFDC sur de nouvelles bases en vue de futures négociations avec le gouvernement du Sénégal. Ce qui amena la mise en place d'un Comité provisoire de pilotage (CPP), présidé par Bertrand Diamacoune. Le CCP était chargé au sein du MFDC de conduire

[224]Dramé H., *op. cit.*, p. 6
[225]*Idem.*, p. 8.

des démarches pour aller au congrès ou à des assises, pour installer une commission de négociation. Le 22 janvier 1999, à la marge de l'inauguration de l'Alliance franco-sénégalaise de Ziguinchor, était intervenue la poignée de mains historique entre le président Diouf et l'Abbé Diamacoune à la gouvernance de Ziguinchor.

Mais dans le but de reprendre le contrôle du MFDC sur les politiques, les combattants *d'Atika* étalèrent leur puissance de feu du 29 au 30 avril 1999, plusieurs obus furent tirés sur la ville de Ziguinchor causant la mort de 6 personnes et une dizaine de blessés[226]. Fermement condamné par l'Abbé, ces tirs proviendraient des éléments de Salif Sadio et auraient pour but de torpiller les tentatives de dialogue engagés par le prélat et l'État du Sénégal. L'Abbé Diamacoune avait obtenu une liberté de mouvement qui lui avait permis de se rendre en Gambie afin de préparer une rencontre de toutes les tendances du MFDC pour avoir une position commune en vue de futures pourparlers avec le gouvernement du Sénégal. Les trois tendances en discussion étaientt : l'aile politique dirigée par l'Abbé Diamacoune et Sidy Badji, l'aile militaire de la fraction de Léopold Sagna et l'aile extérieure dirigée par Nkrumah Sané. Se sentant écartée du processus décisionnel, la faction dirigée par Salif Sadio, a voulu se faire entendre. Grand bénéficiaire de la victoire de la junte Bissau guinéenne du général Ansoumana Mané, la faction de Salif Sadio, était revenue en Casamance fortement armée et décidée à s'opposer à tout rapprochement avec le Sénégal.

Organisé par les modérés, parrainé par la Gambie, et financé par le Sénégal, le « processus de Banjul » n'avait pas pu réunifier le MFDC derrière l'abbé Diamacoune comme c'était prévu. Le but de ces assises inter-MFDC était d'harmoniser les positions afin d'aboutir à une position commune pour entamer des négociations avec le gouvernement du Sénégal. Du 22 au 25 juin 1999, s'étaient tenues à Banjul des rencontres de toutes les factions du MFDC à l'exception de l'aile radicale incarnée par Nkrumah Sané et Salif Sadio. Finalement, les assises de Banjul ne regroupèrent que les factions modérées du MFDC. Il fut ainsi aisé de faire des compromis entre modérés dans un nouveau bureau. L'abbé Diamacoune devient le président du mouvement, Jean Marie François Biagui occupe le poste de secrétaire général, Abdoulaye Diédhiou fut élu secrétaire à l'aile intérieure, Alexandre Djiba porte-parole et Sidy Badji fut chargé des relations avec le maquis[227]. Ce nouvel organigramme du MFDC avait fournir aux autorités sénégalaises des interlocuteurs à la fois acceptables et légitimes. Tout était donc prêt pour entamer des négociations.

---

[226] Amnesty Internationale., « Les civils casamançais sous les obus du Mouvement des Forces démocratiques de la Casamance (MFDC) », 30 juin 1999, Al index : AFR 49/05/99F
[227] Diome A L., Coly E Z., *op. cit*., p. 36

Les divisions et les dissensions au sein du MFDC étaient bien réelles et elles étaient liées au fait que le mouvement n'avait jamais eu le temps pour se structurer de façon efficace et organisée. Les tentatives de Cacheu de 1991 et de Banjul de 1999 n'ont pas pu régler ce problème structurel. En réalité, ce sont des groupes de sages et de notables liés au MFDC dans les villages et dans les villes qui influençaient les orientations du mouvement et qui servaient souvent d'agents de recrutements pour le maquis[228]. Or ces sages et notables avaient un cadre qui s'appelait « Bureau central » qui n'existe plus. Ces sages étaient dans des logiques d'organisation initiatique traditionnelle et de respect du culte du serment.

Le processus de Banjul a été remis en cause par les élections présidentielles au Sénégal en février 2000. Au Sénégal, on assiste à la première alternance politique avec la victoire d'Abdoulaye Wade le 15 mars 2000. Mais le nouveau président du Sénégal n'avait pas souhaité poursuivre le processus de paix entamé par le régime du président Diouf. Donc le dossier casamançais n'a jamais fait l'objet d'une passation de service en bonne et due forme, ce qui était nécessaire et plus républicain. En déclarant qu'il était en mesure de régler le problème en 100 jours, le président Wade initia une nouvelle méthode pas si différente de son prédécesseur, pour le règlement définitif du conflit en Casamance.

[228] Entretien avec I S, ancien séparatiste, à Ziguinchor, le 15/10/2021

Chapitre II : Le processus de paix sous Abdoulaye Wade (2000-2012)

En mars 2000, on assista à la première alternance politique au Sénégal. Abdoulaye Wade, après 26 ans d'opposition, est élu président du Sénégal. Le président Abdoulaye Wade semblait bénéficier d'une situation favorable pour une résolution rapide du conflit. Il a pu gagner du terrain à partir du travail d'infiltration et de cooptation au sein du MFDC mené par son prédécesseur. A cela s'ajouta l'affaiblissement des séparatistes car divisés en plusieurs factions. Ayant déjà été confronté au dossier casamançais durant son bref passage dans le gouvernement d'union nationale du président Diouf, le président Wade affirma pouvoir régler le conflit en cent jours[229].

I- Vers un changement de méthodes de la part du pouvoir central

Après une période d'incertitude et alors que la solution militaire restait impossible, le président Wade décida de prendre en main la gestion du dossier casamançais. A première vue, il voulut mettre en place un tout autre mode de gestion. Il remit en cause le fragile statu quo qui régnait en Casamance en mettant un terme au processus de paix entamé sous le régime du socialiste. Le président Wade inaugura ensuite une nouvelle méthode qui en réalité n'était pas aussi différente de celle du régime précédent. Mais les espoirs nés de l'alternance politique ne se sont pas traduits en un règlement définitif du conflit casamançais.

1. Les premiers accords de paix

En 2000, le président Wade trouva les séparatistes plus que divisés. On retrouvait au sein du MFDC deux courants opposés. D'une part, ceux qui ont renoncé à la lutte armée, mais qui étaient également scindés en deux clans : ceux qui ont choisi le terrain politique pour libérer la Casamance (Abbé Diamacoune) et ceux qui ont renoncé à la lutte pour l'indépendance (Sidy Babji). D'autre part, ceux qui ont décidé de mener la lutte armée et qui se sont retrouvés derrière Nkrumah Sané[230]. Face à ce désordre, le président Wade décida de prendre en main le dossier casamançais. C'est ainsi qu'il a mis fin au processus de Banjul et entama des discutions directes avec les chefs militaires en ignorant les chefs politiques. Inquiets et craignant d'être doublés par les chefs militaires avec lesquels ils n'avaient presque plus de contacts directs, les politiques du MFDC tentèrent de recoller au nouveau contexte.

Vivant de la captation des ressources allouées par l'État du Sénégal, par l'Eglise catholique et par des ONG, les différents groupes de l'aile politique ont été discrédités par

[229] Jeune l'Afrique l'Intelligent, 23 mai 2000
[230] Diome A L., Coly E Z., *op. cit*., p. 17

les combattants mais également par le gouvernement du Sénégal. C'est ainsi que la fragile unité de l'aile politique acquise lors du processus de Banjul de 1999, vola en éclat. La rivalité historique entre l'abbé Diamacoune et Sidy Badji resurgit. Incarné par Bertrand Diamacoune, frère du prélat, le groupe du prélat s'attaqua à celui des repentis, taxés de collaborateurs de l'État du Sénégal. Le 11 février 2001, l'Abbé Diamacoune annonça une réorganisation du bureau du MFDC monté à Banjul en 1999. Dans ce nouveau bureau, Sidy Badji et l'ensemble des éléments du Front nord furent éjectés et remplacés par des durs comme Nkrumah Sané et Ousmane Tamba, mais également des modérés comme Jean Marie Biagui[231]. En diabolisant les repentis et en se rapprochant des durs tout en jouant la carte de Dakar, Bertrand Diamacoune tenta de s'imposer aux yeux du président Wade comme seul interlocuteur.

Grâce aux anciennes ramifications du PDS en Casamance et comptant sur les relations tissées avec le MFDC dans les années 1990, le président Wade décida de rompre avec le processus de paix entamé par le régime du président Diouf. C'est ainsi qu'il fit sa première déclaration sur le conflit en Casamance en affirmant que « j'ai pris la décision d'écarter tous les intermédiaires. C'est un problème national et j'interdis aux étrangers d'y interférer. Chaque chose à son temps. Il faut d'abord sécuriser les frontières. Dans une deuxième phase, j'entamerais des discussions avec les chefs militaires de la rébellion »[232]. En effet, le président Wade recentra le processus de paix en mettent fin au « processus de Banjul » en écartant la Guinée Bissau et la Gambie.

Pour se rapprocher de l'aile combattante du Front sud, le président arrêta les aides allouées par l'État au Front nord et à l'aile civile. Les nouvelles autorités considèrent le cas du Front nord comme déjà réglé et pour l'aile politique du MFDC, elle est considérée comme inefficace car n'ayant aucun pouvoir sur les combattants[233]. C'est pourquoi le président Wade rappela à ses côté le général en retraite Mamadou Niang, artisan des premiers contacts directs avec les chefs de guerre d'Atika entre 1991 et 1992. Le président Wade plaça le général Niang à la tête d'une Commission de recherche de la paix, entouré de politiciens du PDS. Cette nomination avait également pour but de permettre au nouveau président de contrôler l'armée sénégalaise. En effet, face aux accusations de tortures et d'atteinte des droits de l'homme contre l'armée, le président Wade recadra ses troupes avec plusieurs changements. Le colonel Babacar Gaye fut également promu chef d'état-major général de l'armée. A cela s'ajoute la nomination de Youba Sambou, un Diola du Blouf fief du Front nord, Ministre des Forces Armées.

---

[231] Diome A L., Coly E Z., *op. cit*., p. 17
[232] Jeune l'Afrique l'Intelligent, 23 mai 2000
[233] Foucher V., op. cit., p. 147

L'autre aspect marquant de ce nouveau régime a été la volonté d'éloigner le conflit en Casamance de l'espace public et de l'internaliser en portant atteinte à la liberté d'expression. Il s'agit de l'expulsion du Sénégal en 2004 de Sophie Malibeaux, correspondante de la Radio France internationale (RFI), accusée de collaboration avec une faction du MFDC. Ensuite de la fermeture de la radio privée Sud Fm et de l'arrestation de quelques journalistes dont Ibrahima Gassama, directeur de la station de Ziguinchor. Il est reproché à ce dernier d'avoir diffusé une interview de Salif Sadio, annoncé comme mort.

Constatant que ses tentatives d'entrer en contacts avec les séparatistes ont échoué, le président Abdoulaye Wade se tourna vers l'aile politique et mit à prix la tête de Salif Sadio. Le président Wade ouvra de nouvelles pistes en décidant de collaborer avec le clan Diamacoune et marginaliser les repentis de Sidy Badji. Selon le président, il suffirait de réparer les erreurs, les oublis et les retards dont la Casamance fut victime[234]. Durant la même période, le Sénégal avait également fait une commande d'armes à la France.

Après l'échec des « 100 jours » du président Wade, l'État du Sénégal entama une nouvelle approche qui était de propulser une gamme toujours changeante d'envoyés et de conseillers, établir des contacts avec les diverses factions de l'aile politique. Le recours à l'argent devient le mode de gestion privilégié pour résoudre le conflit en Casamance. L'État du Sénégal tenta de réorganiser l'aile politique du MFDC autour de l'Abbé Diamacoune et des factions modérées. C'est ainsi qu'une réunion restreinte du MFDC fut alors organisée du 5 au 8 aout 2001 à Banjul. L'Abbé Diamacoune fut nommé président et Jean Marie Frasnçois Biagui, secrétaire général. Ce dernier a été en quelque sorte imposé par Dakar car il était en ce moment parmi les rares hommes politiques du MFDC à envisager une autre issue au conflit que l'indépendance de la Casamance. Ce qui explique les critiques de certains membres du MFDC comme Abdou Elinkine Diatta, qui le qualifia Jean Marie Biagui de « virus » introduit par Dakar pour détruire le mouvement[235]. L'Abbé nomma également son demi-frère Bertrand Diamacoune, comme secrétaire à l'aile extérieur chargé de l'organisation. Le prélat fut ensuite reçu par le président Wade le 14 septembre 2001 à Dakar. C'est alors que le MFDC organisa du 4 au 13 novembre 2001 au stade Aline Sitoé Diatta un meeting. Cette manifestation était sensée sensibiliser et informer la population sur la paix et la relance du développement en Casamance.

Marginalisé par le président Wade, la faction de Sidy Badji radicalisa son discours et déclara n'avoir jamais renoncé à l'indépendance de la Casamance. Profitant de l'élan plus

[234] Jeune l'Afrique l'Intelligent, 23 mai 2000
[235] Abdou Elinkine Diatta, interview du 4 janvier 2012 à Ziguinchor

modéré de l'Abbé, la faction de Sidy Badji, réactiva le Front nord avec le camp de Diakaye et tentèrent un rapprochement avec le groupe de Cassolol. Cette tentative vers le sud se solda par la mort de Laurent Diamacoune en novembre 2001 et des arrestations d'Ablaye Diédhiou et d'Alexandre Djiba, émissaires de Diakaye[236]. Selon Vincent Foucher, « le groupe de Sidy Badji a donc multiplié les communiqués agressifs et dénonçant les atteintes aux droits de l'homme commis par l'armée sénégalaise et en accusant le gouvernement du Sénégal d'avoir organiser le naufrage du bateau le Joola »[237].

En juin 2001, une nouvelle réunion fut organisée à Banjul grâce à la médiation du président Jammeh. Un nouveau bureau fut mis sur pied où l'Abbé Diamacoune fut nommé président du MFDC, Jean Marie François Biagui hérita du poste de secrétaire général et on note une nouvelle entrée des hommes de Sidy Badji. Néanmoins, une nouvelle crise éclata lorsque le prélat se sépara de Jean Marie Biagui pour ensuite adouber Ansoumana Badji, ex représentant de Nkrumah Sané au Portugal. Sidy Badji s'autoproclama secrétaire général, alors que Biagui refusa son limogeage et crée une nouvelle faction. Alors que le groupe de Sidy Badji continuait à maintenir une ligne plus radicale, le prélat et ses éléments continuèrent la collaboration avec président Wade.

Avec le poids de l'âge et l'influence de son nouvel entourage, l'Abbé Diamacoune renonça définitivement à l'indépendance de la Casamance. Selon Jean Claude Marut, l'Abbé aurait déclaré le 4 mai 2003, « que lorsque les raisons de se battre sont satisfaites, il n'y a plus de raison de continuer la bataille, et qu'il est temps que le Sénégal retrouve son unité »[238]. Quelles sont les raisons de cette volte-face du prélat ? Qu'est-ce que le président Wade a accompli en si peu de temps pour justifier l'arrêt de la lutte ? Est-ce que l'Abbé et son entourage avaient les moyens de faire appliquer ces décisions ? Ce sont ces interrogations qui devraient amener le gouvernement du Sénégal à se douter de la sincérité des politiques du MFDC, qui en réalité avaient peu de pouvoir sur les combattants. C'est dans ce contexte qu'intervient la mort de Sidy Badji le 26 mai 2003. Seul à bord, après la disparition de son rival historique, l'Abbé limogea Jean Marie Biagui et cumula les postes de président et de secrétaire général du MFDC.

Quant au Front sud, les luttes fratricides n'avaient véritablement débuté qu'en juillet 1999, lorsque l'Abbé Diamacoune décida de réinstaller Léopold Sagna comme chef *d'Atika*. Soutenu par le général Ansoumana Mané, Salif Sadio rejeta sa destitution et s'attaqua à Léopold

[236] Oumar Diatta lors de l'entretien à Ziguinchor le 30 décembre 2011
[237]Foucher V, « Pas d'alternance en Casamance ? Le nouveau régime face à la revendication séparatiste casamançaise », Politique africaine n°91, 2003, p. 112
[238]Marut J C., *op.cit*., p. 263

Sagna. Qualifié de brigand par le clan Diamacoune et sa tête mise à prix par l'État du Sénégal, Salif Sadio avait réussi malgré tout à prendre le dessus sur ses rivaux. Mais à partir de janvier 2001, avec l'assassinat du général Mané et à l'arrivée au pouvoir du président Koumba Yala, Salif Sadio et ses éléments étaient désormais opposés à une forte coalition. En effet, soutenu par l'armée Bissau guinéenne, les hommes de Léopold Sagna lancèrent une grande offensive pour déloger Salif Sadio de son quartier général de Baraka Mandioka. Malgré cette prise en étau, les hommes de Salif Sadio étaient parvenus à contre attaquer et à infliger des pertes à l'ennemi. C'est ainsi que Léopold Sagna et une vingtaine de ses hommes furent capturés. Selon Salif Sadio, « aucun couteau, aucune balle n'a percé la peau de leur corps. Nous les avons fermé dans un bunker pendant 27 jours sans manger, ni boire jusqu'à la mort »[239]. Donc il les avait soumis à une diéte.

C'est avec cette configuration que le MFDC entama des négociations avec l'État du Sénégal qui ont abouti d'abord à la signature d'un protocole d'accord le 16 mars 2001. Ensuite à un accord de paix signé à Ziguinchor le 30 décembre 2004. Ces accords ont abouti aux assises de Foundioune le 1 février 2005. Mais selon Mohamed Lamine Manga « l'accord en question, de par les conditions de son élaboration et de sa signature, fut d'emblée voué à l'échec, d'autant qu'il fut rédigé par les émissaires de l'État, donc par une des parties prenantes du conflit »[240]. En effet, l'accord prévoyait la renonciation définitive de la lutte armée par le MFDC, une amnistie générale pour les séparatistes, la réinsertion des anciens combattants et la relance des activités économiques et sociales en Casamance[241].

Cet accord apparait comme un acte de reddition du MFDC. Pendant qu'il mena la guerre à l'aile militaire, le président Wade poussa l'aile politique à renoncer définitivement à l'indépendance. Il avait installé une véritable panique dans les factions politiques du MFDC. En décidant d'abord d'interrompre le processus de Banjul et d'arrêter les aides gouvernementales à l'aile politique ; ensuite d'essayer d'entrer en contact direct avec les chefs militaires, le président Wade avait réussi à mettre sous ses pieds les factions politiques du MFDC. Inquiet et craignant d'être doublés par les chefs militaires, l'aile civile du mouvement était obligée de rejoindre le processus de paix du nouveau régime. Vincent Foucher qualifia cet accord de « théâtres d'ombres »[242], car l'accord de paix de 2004 apparait comme un acte de

[239] Diome A. L., Coly E Z., *op. cit.*, pp. 17-18
[240] Manga M. L., « La Casamance sous Abdoulaye Wade. L'échec d'une paix annoncé » in Momar-Coumba Diop., *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, Le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, Karthala, Paris, 2013, p. 281
[241] *Idem*, p. 31
[242] Foucher V, *op.cit*, p. 114

pardon de la mère patrie vis-à-vis de ses fils égarés. Une loi d'amnistie fut votée à l'Assemblée nationale le 6 juillet 2004[243].

<u>Source</u> : Seyllou Diallo., AFP via Getty Image, 3 décembre 2004.

Dans son rapport de force avec l'aile politique du MFDC, le président Wade avait réussi à faire venir l'Abbé Diamacoune au palais présidentiel, d'abord le 14 septembre 2001 ensuite le 25 aout 2002. L'Abbé participa également à la fête nationale du Sénégal le 4 avril 2005 à Dakar. La seconde victoire de Dakar fut la nomination de l'Abbé comme seule interlocuteur du MFDC. Et pour les autorités sénégalaises, « il n'est question que de réconciliation des casamançais entre eux, de pardonner, de tourner la page et d'oublier le passé »[244]. Mais ces accords de paix de 2004 furent rejetés par les autres factions politiques et militaires du MFDC. C'est ainsi que Ablaye Diédhiou, successeur de Sidy Badji, déclara que, « quand il [l'État du Sénégal] aura fini de négocier avec la famille Diamacoune, il devra alors se préparer à affronter de vraies négociations avec le MFDC »[245]. Quant à l'aile militaire, elle montra son désaccord en perpétrant des braquages et des massacres, 13 civils furent tués sur la transgambienne ou encore 7 autres furent tués à Bignona en juillet 2004[246].

Malgré ces alertes, le gouvernement du Sénégal continua « son processus de paix » en organisant des négociations avec l'Abbé Diamacoune le 29 janvier 2005 à Foudiougne, dans la

[243] Voir annexe n°4
[244] Foucher V, *op. cit*,, p. 71
[245] Diallo B., *op.cit*, p. 133
[246] *Le Soleil*, 01 juillet 2004

région de Fatick. Dans ce processus de paix, le président Wade avait pris la peine de faire signer au prélat des accords de paix avant l'ouverture des négociations. Cela impliquait que la faction de Diamacoune, qui a renoncé à l'indépendance, n'aurait plus rien à négocier à part des avantages économiques. Après l'échec de Foudiougne I, les dates du 25, 26 et 27 décembre 2005 furent retenues pour l'organisation de Foudiougne II.

Mais progressivement, le président Wade commença à réaliser que Diamacoune ne pouvait lui procurer la paix unilatérale qu'il souhaitait. C'est pourquoi, il tenta d'explorer la piste de Nkrumah Sané, l'homme le plus radical et le plus intransigeant de la classe politique du MFDC. En juillet 2005, Maitre Madické Niang fut envoyé à Paris pour négocier directement avec Nkrumah Sané. Après trois jours de négociations, le gouvernement du Sénégal se heurta au refus de Nkrumah Sané d'entamer des pourparlers. Car ce dernier posa comme préalable la levée du mandat d'arrêt international émis par Dakar à son encontre.

En 2005, grâce au retour au pouvoir du président Nino Vieira en Guinée Bissau, une nouvelle coalition anti-Salif Sadio fut créée. Parrainée et financée par Dakar, la nouvelle coalition était composée de soldats Bissau guinéens, des éléments du Front nord de Magne Diémé et des combattants de César Atoute Badiane[247]. Placée sous le commandement du général Bissau guinéen Tagmé Na Way, cette opération disposait de moyens considérables et de la bénédiction de l'Abbé Diamacoune[248]. Selon Oumar Diatta, « que l'on soit pour ou contre Salif Sadio, force est de reconnaitre qu'il a au moins des convictions et des principes. Il n'est pas adepte du double jeu ni du double langage, au moment où au MFDC, l'heure est à la course effrénée vers l'argent. Et c'est en effet cette intransigeance sur les principes qui vaut à Salif Sadio toute cette haine et cette diabolisation dont il est victime »[249]. Salif Sadio et ses hommes furent contraints de quitter leurs bases le long de la frontière Bissau guinéenne pour se replier vers Djibidione dans le nord du département de Bignona.

Le scénario était inédit, car on retrouvait dans cette coalition une armée régulière appelée à veiller sur l'intégrité territoriale d'une nation, associée à des séparatistes pour combattre d'autres séparatistes. Les combattants de César Atoute Badiate traversèrent le fleuve pour venir épauler à leur tour le Front nord. Entre temps, Kamoungué Diatta, commandant militaire du Front nord, en désaccord avec Sidy Badji, fut destitué par son lieutenant Magne Diémé. Dans un communiqué, Magne Diémé afficha son objectif en déclarant que « Salif Sadio

[247] Ibrahima Gassama lors de l'entretien à Ziguinchor, le 8 septembre 2011
[248] Ibrahima Gassama lors de l'entretien à Ziguinchor, le 8 septembre 2011
[249] Diatta *O.*, *op. cit*, p. 240

se rend, ou il disparait dans la nature s'il en est capable, nous l'aurons mort ou vif »[250]. Salif Sadio, qui fut plusieurs fois annoncé comme mort, affligea à ses frères ennemis de nouveau revers en reprenant dès le mois de juin 2006, la quasi-totalité des bases du Front nord. Dans sa fuite, Magne Diémé fut arrêté à Banjul le 26 aout 2006 et aurait été livré à Salif Sadio qui l'a éliminé[251]. Le reste des chefs militaires de Mahmouda à savoir Maurice Adiokane Diatta, Mahari Diatta et Youssouf Coly (alias Rambo), furent éliminés par Salif Sadio[252]. Après avoir défait ses adversaires, Salif Sadio élimina en aout 2007 ses deux plus fidèles lieutenants qui avaient créé son cantonnement de Djibidione.

C'est dans ce contexte de tâtonnement en Casamance que le président Wade fut consacré par le prix Felix Houphouët Boigny pour la paix en 2006. Et c'est sur ce constat d'échec que l'abbé Diamacoune, un acteur de premier plan de l'irrédentisme casamançais, rendit l'âme à l'hôpital Val de Grâce de Paris le 14 janvier 2007.

Face à ce qui fut considéré par certains comme un mépris des autorités sénégalaises, les séparatistes décidèrent d'enterrer la hache de guerre et d'entamer une nouvelle phase de collaboration. En effet, après les défaites militaires du camp de Mahmouda, on nota un rapprochement durant l'année 2009 entre le groupe de Salif Sadio et celui de César Atoute Badiate. Dans un grand cadre de concertation, Atoute Badiate, temporairement désigné chef des opérations pour neutraliser Salif Sadio, fut maintenu chef du commandement central du MFDC. Mais le triumvirat vola en éclat après la conférence de presse du Ministre Farba Senghor le 27 mars 2010. En effet, le Ministre déclara publiquement financer le groupe de César Atoute Badiate[253]. Cette accusation de corruption réinstalla la méfiance au sein du maquis surtout au sein du groupe de Cassolol. Ainsi, le 31 mai 2010, Ousmane Niantang Diatta, numéro 2 du camp fait défection avec plusieurs combattants. Il fut reproché à Atoute Badiate de corruption, de complot avec l'armée sénégalaise et d'avoir permis à deux colonels en activités d'entrer dans le maquis accompagnés du Cardinal Théodore Adrian Sarr. Après cet épisode, les différentes factions du Front sud décidèrent de reprendre les armes et de s'attaquer directement aux cantonnements de l'armée sénégalaise.

2. La valse des « Messieurs Casamance »

A partir de 2001, on assista à la mise à l'écart d'un certain nombre d'intermédiaires plus ou moins autorisés et à une nouvelle équipe toujours changeante d'envoyés et de conseillers établir

[250] *Le Quotidien*, 9 mai 2006
[251] Oumar Diatta lors de l'entretien à Ziguinchor le 30 décembre 2011
[252] Oumar Diatta lors de l'entretien à Ziguinchor le 30 décembre 2011
[253] Walfadjri, 3 février 2010

des contacts avec l'aile politique du MFDC. Pour mettre la pression sur les factions dures du mouvement, le président Wade fait également recours au peuple et à la tradition. La nomination d'un « Messieurs Casamance » n'était pas une création du gouvernement de l'alternance. En effet, cette pratique existait déjà durant la période socialiste. Mais à partir de 2000, elle s'était rapidement institutionnalisée pour changer de couleur et devenir une affaire personnelle, individuelle, ethnique ou même culturelle[254].

Nommé parmi les collaborateurs du président, le « Messieurs Casamance » avait pour tâche de gérer et de contrôler le processus de paix. Selon l'Association pour la promotion rurale de l'arrondissement de Nyassia (Apran), « on ne savait pas sur quel pied le gouvernement dansait avec ces « Messieurs Casamance » car chacun venait avec sa façon de voir les choses, chacun avait des préoccupations personnelles et on ne savait pas concrètement ce que voulait le gouvernement sénégalais »[255]. Les responsables au sommet de l'État se battaient pour contrôler le dossier casamançais et les revenus qu'il procurait. Le processus de paix était devenu un fonds de commerce politico-affairiste[256]. Après avoir échoué à ramener la paix en « 100 jours », le président Wade décida d'acheter cette paix. Avec une cagnotte estimait à 1,4 milliards de francs CFA[257], le président Wade tenta à travers ses hommes de confiance de corrompre les responsables politiques comme militaires du MFDC. Le recours à l'argent est devenu le mode de gestion privilégié pour résoudre le conflit en Casamance.

Selon Abdou Aziz Ndaw, la nomination du général Abdoulaye Fall comme « Messieurs Casamance », « le mensonge et la manipulation prirent le pas sur la réalité du terrain et beaucoup de choses néfastes eurent lieu et qui éloignèrent à jamais la paix en Casamance »[258]. Toujours selon le colonel Ndaw, le président Wade avait une parfaite confiance aux agissements du général Fall. C'est pourquoi « il lui donna des moyens incommensurables : 200 millions de francs CFA qui furent dilapidés en corruption de personnes insignifiantes, en maraboutage et une bonne partie engloutie dans le berger de Niague »[259]. Les « Messieurs Casamance » n'avaient aucune vision, ils étaient là parce que l'État n'avait aucun plan pour résoudre le conflit en Casamance. Au sein du MFDC, on assiste à une course effrénée vers les ressources financières octroyées par le régime de l'alternance. Les anciennes querelles entre l'Abbé Diamacoune et Sidy Badji resurgissent pour le contrôle du processus de paix. Les services de

[254] Apran, « La Casamance souffre, 30 ans c'est trop ! », Dossier n°5, Ziguinchor, septembre 2013, p. 23
[255] *Idem*, p. 20
Ibrahima Gassama, lors de l'entretien le 8 septembre 2011 à Ziguinchor
[257] Walfadjiri, 23 janvier 2006
[258] Ndaw A A., *Pour l'honneur de la gendarmerie*, Tome 2, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 24
[259] *Idem*, p. 24.

renseignements du Sénégal avaient les mains liées et ne pouvaient agir contre le général Fall qui était le chef d'État-major particulier du président Wade et le chef d'État-major des Armées. Le général Abdoulaye Fall, premier « Messieurs Casamance » de l'alternance, réussit à maintenir la situation de « ni paix, ni guerre » qui faisait croire au président Wade que la paix était proche. C'est ainsi qu'on s'achemina vers la signature des accords de paix de 2004 et à l'ouverture des négociations de Foundiougne I et II. Avec l'échec des négociations de Foundiougne, Mbaye Jacques Diop puis Farba Senghor héritèrent du dossier casamançais. Le passage de Mbaye Jacques Diop, président du Conseil économique et social (CRAES), comme « Messieurs Casamance » fut timide et sans grande envergure. Mbaye Jacques Diop ne bénéficiait pas du soutien du PDS car il était un transhumant de l'alternance[260].

Sur le terrain, on assiste à un drôle de guerre, les positions de l'armée faisaient face aux maquisards qui vaquaient librement dans les villages de la Casamance. A cause d'un processus de paix qui n'existait que de nom, l'armée fut retenue dans ses cantonnements. Et cela permis à certaines factions radicales du MFDC de s'armer librement. Pour le Ministre Farba Senghor, son entrée dans le dossier casamançais fut plus spectaculaire et plus médiatisée. Il prit ses fonctions de « Messieurs Casamance » lors d'une cérémonie officielle devant les hautes personnalités de l'État comme le Premier ministre, des députés, des sénateurs, des personnalités coutumières et religieuses et des ambassadeurs. Fidèle compagnon de lutte du président Wade, ayant des entrées et appuis au sein de la famille présidentielle, le ministre Farba Senghor s'imposa comme intermédiaire dans le processus de paix. Selon encore le colonel Abdou Aziz Ndaw, « le général Fall tenta de mettre le renseignement et la section de recherche contre lui pour le mettre hors circuit, Farba Senghor répondit en s'impliquant dans tous les dossiers de la gendarmerie »[261]. L'accrochage fut inévitable car les camps avaient leurs entrées dans les mêmes factions modérées du front nord.

Pour Farba Senghor, il fut introduit par Moustapha Bassène, qui se présente comme le président des « vieux sages du Fogny », une structure qui n'existe pas officiellement mais qui bénéficie des ressources du processus de paix[262]. Le Ministre réussit également à bénéficier des entrées auprès de César atoute Badiate. La corruption se généralisa au nord comme au sud. Selon Jean Claude Marut, « une vingtaine de millions de CFA aurait été versée chaque mois en 2005, dont trois millions de FCFA à chacun des principaux chefs modérés, Magne Diémé et

[260] Oumar Diatta lors de l'entretien à Ziguinchor le 30 décembre 2011
[261] Ndaw A. A., *op. cit.*, p. 100.
[262] Diallo A., *op. cit.*, p. 69

César Badiate »[263]. Ces versements permirent de calmer la situation, on nota une cessation des attaques et des braquages des maquisards contre l'armée et les populations civiles. A cause des rivalités de positionnement, « une mafia politico-économique »[264] s'empara du conflit en Casamance. Les règlements de comptes et les purges deviennent monnaie courant et les personnes qui s'y opposèrent perdirent leurs postes et même, parfois, leur vie.

Au moment où les pertes militaires se faisaient rares, on assista à une vague d'assassinat d'hommes politiques et de religieux liés au processus de paix. C'est dans ce contexte qu'intervient le 2 janvier 2006 l'assassinat de Gorgui Bengue, sous-préfet de Diouloulou. Le 30 décembre 2006 intervient un autre assassinat politique, celui d'El Hadji Omar Lamine Badji. En effet, El Hadji Omar Lamine Badji, président du Conseil régional de Ziguinchor, fut tué à la veille de la Tabaski chez lui à Sindian, au nord du département de Bignona. Mis d'abord sur le lot des rivalités politiques entre libéraux de Bignona, ce meurtre fut ensuite réorienté vers le processus de paix. El Hadji Omar Lamine Badji avait des entrées dans presque tous les maquis du MFDC et faisait partie des rares personnes qui sont entrées en contacts avec les chefs militaires d'Atika dès le début du soulèvement[265]. Le colonel Ndaw émet des soupçons vis-à-vis de certaines forces de l'ordre, à qui il reprocha d'entraver la bonne marche de l'enquête. Car le principal suspect du meurtre, un certain Abba Diédhiou, trouva la mort après son arrestation et l'affaire fut ensuite classée sans suite[266]. Une année plus tard c'est-à-dire en décembre 2007, survient sur les mêmes circonstances l'assassinat de Chérif Samsidine Néma Aïdara, conseiller du président Wade pour la Casamance.

De manière générale, la mission des « Messieurs Casamance » se soldèrent par un échec. Au lieu d'entrer en contact avec les véritables combattants, ces émissaires se sont bornés à rencontrer des personnes qui ont peu d'influences chez les séparatistes. C'est ainsi que le ministre Farba Senghor conduira, le 19 novembre 2006, une délégation des « Vieux sages du Fogny » auprès du président de la République. Le 3 avril 2007, le ministre fut introduit dans le maquis à Katack, quartier général de Magne Diémé[267]. Dans sa volonté de servir son président, Farba Senghor fut abusé par des factions du MFDC et par des intermédiaires qui se nourrissent de ce conflit. Sans discernement requis, le Ministre se met à dépenser inutilement d'énormes sommes d'argent[268]. En conférence de presse, Farba Senghor déclara que « c'est [lui] qui soigne

[263] Marut, J C., *op. cit*, p. 180
[264] Ibrahima Gassama lors de l'entretien à Ziguinchor le 8 septembre 2011
[265] Oumar Diatta lors de l'entretien à Ziguinchor le 30 décembre 2011
[266] Ndaw A. A., *op. cit*., pp. 101-102
[267]Oumar Diatta lors de l'entretien à Ziguinchor le 30 décembre 2011
[268] *Ibidem*

les rebelles quand ils sont malades, qui achète les cercueils quand ils ont des morts, qui leurs offre des télévisions, des portables et finance leurs cérémonies »[269]. Mais le 27 novembre 2007, le MFDC dénonça les « Vieux sages du Fogny ». Ces derniers furent ensuite victimes de braquages à Diouloulou, où des séparatistes récupèrent leur véhicule, une moto et des téléphones portables. Cet épisode marque le début de la fin de l'ère du ministre Farba Senghor. Le 21 septembre 2009, le président Wade décida de mettre fin à la mission des « Messieurs Casamance » et qu'il va lui-même gérer le dossier de la Casamance.

La cacophonie et l'anarchie créées par les « Messieurs Casamance » ont ouvert la voie à d'autres tentatives de résolution du conflit en Casamance.

II- Le foisonnement des initiatives

Différentes approches de résolution du conflit ont été mises en œuvre pour un retour définitive à la paix en Casamance. Elles ont été développées par les différents partenaires au développement qui découvrent le local et les faits culturels dans le cadre du développement et de la résolution des conflits. Aujourd'hui, dans le cadre du processus de paix en Casamance, le président Wade confie la promotion de la paix aux mécanismes traditionnels de résolution de conflit.

1. L'approche culturelle du processus de paix

Malgré l'interdiction initiale formulée par le président Wade contre toute intervention dans le processus de paix, c'est à partir de 2000 qu'on note une irruption généralisée de la thématique de la tradition. En effet « l'importance que revêt la dimension culturelle du processus de paix est héritière du fait que le mouvement indépendantiste à lui-même considérablement exploité l'idée d'un capital symbolique, culturel et historique, à la fois commune aux casamançais et étranger aux sénégalais »[270]. Dès sa première manifestation publique, le 26 décembre 1982, le MFDC a voulu montrer que la culture diola était la matrice de l'identité casamançaise. Le MFDC est apparu comme le prolongement d'un double mouvement à la fois social et identitaire. Le mouvement séparatiste a développé une propagande fondée sur la collusion entre l'État du Sénégal et l'Islam confrérique et fustigé ce prosélytisme comme une tentative d'effacer la culture diola traditionnelle fondée sur les fétiches et l'initiation aux bois sacrés.. C'est à cause de cette indexation des symboles et valeurs culturelles diola que le peuple et la tradition sont devenus les derniers recours à la paix pour le régime du président Wade.

[269] Sud Quotidien, novembre 2007
[270] Awenengo S., *op. cit*., p. 80

Ce discours fut porté par des organisations de la société civile locale comme internationales devenues de véritables porteurs de tradition. Il fut retenu que l'État et le MFDC ont échoué dans leurs tentatives de négociations, les ONG ayant échoué à redonner la morale à la population, ce fut le tour du peuple authentique de se lancer dans la résolution du conflit[271]. Pour certains, il faut faire des sacrifices rituels visant à libérer les maquisards des serments qui les lient à la lutte armée. En effet, avant leur entrée dans le maquis, les jeunes recrus prêtaient serment dans les bois sacrés et ces serments étaient confiés aux fétiches qui étaient chargés de réprimer toutes personnes qui n'auraient pas respecté son serment[272]. Donc l'importance des fétiches dans la préparation mystique des combattants et l'utilisation des bois sacrés comme sanctuaire ont légitimé le recours au registre traditionnel diola dans le processus de paix. Le travail entamé par les promoteurs culturels a pour but d'amener les indépendantistes à renoncer à la lutte armée avant que ne s'abattent sur eux la fureur des ancêtres. Mais aujourd'hui, les combattants du MDFC croient être les vraies dépositaires de la tradition diola et ne craignent plus les institutions religieuses villageoises car ils s'en sont appropriés les plus importants fétiches[273].

Marche de la Plateforme des femmes de la Casamance à Ziguinchor le 14 janvier 2011.
<u>Source</u> : AFP.

[271] Foucher V., *op. cit*., p. 69
[272] Lors de l'entretien avec Ibrahima Gassama à Ziguinchor le 8 septembre 2011
[273] *Idem*, p. 118

En 2000, à la faveur de l'alternance politique, les femmes d'associations de promotion féminine vont s'accaparer du capital culturel diola pour s'imposer dans le « marché de la paix ». Dans la société diola, la femme est un être sacré, qui remplit une fonction mystique et qui à l'aide des esprits et des divinités règlent les maux de la société[274]. Selon Annabelle Ducruezet, « les hommes ont plus tendances à considérer leur rapport aux autres dans le sens d'une hiérarchie et d'une compétition […]. Les femmes contrairement aux hommes, construisent leurs relations sociales en formant des réseaux. Elles se sentent moins concernées par l'honneur et le rang »[275]. En effet, en se conformant à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, les associations féminines de Ziguinchor s'impliquèrent dans la résolution du conflit. Elles ont remis en cause l'ordre établi et profiter de la situation pour se positionner. C'est à travers des prières, des rituelles, des danses, des libations et processions qu'elles vont manifester leur engagement. C'est ainsi à l'appel de Kabonketoor, des femmes des associations féministes défilèrent en octobre 2002 après le naufrage du bateau « L*e Joola »*, pour demander le retour de paix en Casamance. Mais cette mobilisation du mouvement féministe fut minée par des rivalités de leadership féminin et par des rivalités politiques à Ziguinchor. Pour remédier à ce handicap, la Plateforme des femmes pour la paix en Casamance (PFPC) fut créée par les deux structures principales de Ziguinchor, que sont Usoforal et Kabonketoor.

Cette association fédéraliste va mobiliser, le 18 septembre 2005, plus de 1500 femmes des bois sacrés au lycée Djinabo de Ziguinchor pour des prières pour la paix en Casamance. A travers des actions de pacification et de médiation, ces femmes furent respectées par la population casamançaise et leurs messages furent écoutés par une partie du MFDC et par le président Wade. C'est ainsi que le 21 novembre 2005, une délégation de la Plateforme sera reçue par le président Wade. Le président Wade va alors se prévaloir de la voile uniforme de la tradition pour convaincre les maquisards les plus radicaux à déposer les armes. Cette reconnaissance politique de la Plateforme va réveiller les rivalités de positionnement dans le « marché de la paix ». C'est ainsi que Bertrand Diamacoune affirma que « si les sacrifices et les profanations de toute religion ne portera qu'à leur auteur, nous ne pouvons passer sous silence les responsables du bois sacré dans leurs déclarations bordéliques en direction du mouvement »[276]. En effet Bertrand Diamacoune va s'insurger contre l'irruption des femmes des Usana de Kabonketoor dans le processus de paix et il fera tout pour empêcher toute rencontre

[274] Ki Zerbo F., *op. cit.*, p. 93
[275] Ducruezet A., *Guerre et rapport de genre, le cas de la guerre civile au Libéria*, Mémoire de recherche, Sciences PO, Bordeaux, 2007, pp. 11-12
[276] *Le Quotidien*, 4 mai 2004

entre ces femmes et l'Abbé Diamacoune. Donc l'angle choisi par le gouvernement du Sénégal dans son approche culturel du processus de paix souffre de crédibilité.. César Atoute Badiate dans un communiqué déclare que « ces femmes travaillent pour le Sénégal et pour leurs poches et non pour la paix »[277]. Les séparatistes ont dénié aux femmes de la Plateforme le rôle « des mamans du MFDC et de la Casamance ».

Selon René Capain Bassène, « avec un tel blocage, elles [les femmes de la Plateforme] ne parviendront jamais à leur objectif d'amener les deux parties à négocier et à prendre une part active à cette table de négociation »[278]. En effet une autre confusion peut être notée dans la démarche des femmes de la Plateforme. Car la Plateforme utilisait souvent le nom générique de « femmes du bois sacré » pour désigner un groupe de femmes se réclamant des bois sacrés. Traditionnellement dans la société diola, il existe plusieurs bois sacrés dans un même village et sont souvent indépendants et différents les uns des autres. René Capain Bassène ajoute que « la façon de gérer un bois sacré dans le Bandial est différente de celle du Kassa, celle du Kassa très différentes de celle du Blouf, celle du Blouf très différente de celle du Fogny. C'est pour dire que jamais on pourra fédérer les bois sacrés et que jamais non plus on ne saura fédérer toutes ces femmes des différents bois sacrés autour d'un seul bois pour arriver à cette dénomination de « femmes du bois sacré » »[279]. Toutes ces femmes ne sont pas du bois sacré mais de simples femmes de toutes ethnies et religions confondues dont parmi elles d'autres qui ignorent ce qui se passait dans le bois sacré.

Il existe un autre groupe dit du MFDC, où l'on retrouve des femmes qui partage entièrement le combat et la philosophie du MFDC. Ce sont des femmes que l'on retrouve dans certaines factions de l'aile politique comme celle d'Abdou Elinkine Diatta à Mangocouroto et celle de Diakaye. Elles se disaient favorables à une lutte pour l'indépendance de la Casamance mais de façon pacifique. Elles sont acceptées et écoutées par le MFDC mais n'ont aucun contact avec le gouvernement du Sénégal. Divisées en plusieurs tendances en fonction du groupe dont elles se réclament, ces femmes sont parvenues à une unité autour de l'essentiel et organisent des rencontres pour étudier les modalités de parvenir à une unité du MFDC en vue des négociations.

Mais face au monopole diola du marché civil de la paix, la Convention des sociocultures de Casamance (CSC) initie un débat sur l'identité casamançaise. La Convention des sociocultures de Casamance est une association créée en 2002 par l'ancien universitaire

[277] Le Journal du pays, 29 mars 2014. Consulté sur Internet le 20 juin 2014.
[278] *Ibidem*.
[279] *Ibidem*

Malamine Kourouma. Mandingue de la région de Sédhiou, Kourouma à travers un projet de socioculture avait l'ambition de réintroduire toutes les composantes ethniques de la Casamance dans le processus de paix. Définies comme étant une communauté identitaire ethnique, les sociocultures se fondent sur l'idée que le conflit en Casamance ne concerne pas que les Diola. L'ethnie diola étant cataloguée à la rébellion, les autres sociocultures affichèrent leur hostilité à l'idée d'indépendance du MFDC. Avec le soutien du gouvernement du Sénégal, Kourouma organisa des « assises casamanço-casamançaises » en septembre 2002 à Ziguinchor où ses sociocultures ont affirmé leur appartenance au Sénégal tout en restant casamançaises. Malamine Kourouma va s'auto-investir d'une mission sacrée et mandatée par les anciens au nom de la Casamance et il fut reçu par le président Wade en octobre 2002.

Surfant sur sa percée médiatique, Kourouma fut élu maire de Goudomp en 2002. Malamine Kourouma sera soutenu par le clan de Diamacoune mais ne réussira pas à entrer en contact avec les ailes militaires du MFDC. La Convention des sociocultures de Casamance a connu son heure de gloire mais par manque de contacts dans le maquis, elle s'est éteinte progressivement. Cette multiplication des initiatives culturelles dans le « marché de la paix » en Casamance fut également saisie par le maire de Sédhiou, Balla Moussa Daffé pour repositionner sa ville. Première capitale coloniale de la Casamance, berceau originel du MFDC, selon Balla Moussa Daffé, Sédhiou à sa place dans le processus de paix et doit bénéficier du programme de reconstruction de la Casamance. Le Maire organisera en avril 2003 les journées culturelles de Sédhiou autour de la paix.

La volonté des autres ethnies de rompre le monopole culturel diola et d'occuper une place primordiale dans le processus de paix, s'explique parfois par les ressources économiques engendrées par le « marché de la paix ». Elle a permis d'ouvrir des espaces de négociations entre les communautés casamançaises. Cette recomposition identitaire apparait à un moment où la volonté de paix des belligérants fut clairement affichée. A cause du folklore culturel qui n'a rien changer dans le déroulement du conflit, la ville de Ziguinchor est devenue la capitale culturelle du gouvernement de l'alternance.

2. Les tentatives de relance du processus de paix après 2006

La disparition de l'Abbé Diamacoune était évidemment une perte pour le MFDC. Le prélat était considéré comme l'un des pères de la renaissance du nationalisme casamançais. L'Abbé a surtout marqué le mouvement par son courage intellectuel et son sens du sacrifice.

De gauche à droite : Salif Sadio, César Atoute Badiane, Mamadou Nkrumah Sané et Jean Marie François Biagui

<u>Source</u> : dakaractu, le 08 janvier 2018[280]

La mort de l'Abbé Diamacoune remet au jour les problèmes institutionnels du MFDC. Au niveau de l'aile militaire, Salif Sadio apparait comme l'homme fort du maquis. Après avoir porté seul durant des années la lutte contre l'armée sénégalaise, supporté les attaques de l'armée Bissau guinéenne appuyé par des factions rivales du MFDC, le groupe de Salif Sadio est sorti renforcer politiquement de ces épisodes. Mais militairement, Salif Sadio fut affaibli après la perte de ses bases le long des frontières Bissau guinéennes, dans le nord Sindian mais aussi des purges à répétition de ses principaux lieutenants. L'autre faction du Front sud, dirigée par César Atoute Badiane apparait très affaiblie. Ce groupe paya son rapprochement avec Dakar et Bissau. Officiellement, la Guinée Bissau affiche toujours sa neutralité dans le conflit en Casamance. Mais en réalité, Bissau a bel et bien choisi son camp, qui est du côté des autorités sénégalaises. Jusqu'au milieu des années 1990, la rébellion casamançaise a été une ressource stratégique pour le gouvernement Bissau guinéen, qu'il pouvait utiliser comme levier contre le Sénégal. En même temps, les séparatistes casamançais servaient de ressources financières pour des acteurs privés, notamment pour l'armée Bissau guinéenne. Les stratégies militaires des États et les

[280] De gauche à droite : Salif Sadio, César Atoute Badiate, Mamadou Nkrumah Sané et Jean Marie François Biagui.

celles individuelles expliquent les soutiens initiaux que bénéficiait la rébellion casamançaise en Guinée Bissau.

De tout temps, les combattants du MDFC ont été utilisés par les acteurs politico-militaires dans le jeu de pouvoir. Selon Abdoulaye Diallo « en Guinée Bissau, le MFDC est l'acteur caché dans toute lutte de pouvoir car les connexions sont anciennes, elles datent du temps de la lutte pour l'indépendance de la Guinée Bissau. Cela a toujours été le baromètre des relations diplomatico-militaires entre le Sénégal et la Guinée Bissau »[281].

Vers la fin des années 1990, la rébellion casamançaise a perdu de son intérêt politique pour Bissau après le règlement à l'amiable du litige avec Dakar. L'accés au pétrole offshore casamançais et l'entrée dans la zone Franc amène Bissau de condamner le MFDC, qu'elle accuse de mettre en péril la stabilité de la sous-région. La véritable rupture est survenue en novembre 2000 avec la mort du général Ansoumana Mané, au cours d'une nouvelle tentative de coup d'État. En effet, après le renversement du président Nino Vieira, le général Mané décida de ne pas exercer le pouvoir, qu'il confie aux civils mais en gardant un droit de regard. Le 16 janvier 2000, le Parti du renouveau social (PRS) de Koumba Yalla remporte les élections présidentielles et législatives. Pour la première depuis l'indépendance, le PAIGC perd le pouvoir en faveur d'une nouvelle génération, qui n'a pas connu la guerre de libération.

En acceptant peu après de réviser le traité partageant l'exploitation des ressources de la zone économique exclusive, en accordant 20% au lieu des 15% des ressources de la zone, Dakar attendait une contrepartie de Bissau contre les maquisards casamançais. Peu de temps après, le président Yalla lança un avertissement aux combattants du MFDC, en affirmant qu'il ne les laisserait plus utiliser la Guinée Bissau comme base arrière. Avant d'entamer toutes actions contre cette rébellion, le président Yalla décida de se débarrasser d'abord de leur mentor à Bissau. Ainsi, des remaniements sont effectués au sein de l'armée Bissau guinéenne au grand dam du général Mané. Ce dernier, réagit avec le soutien des partis de l'opposition en s'autoproclamant chef d'État-major des armées. Mais l'aventure tourna court pour le général Mané, qui en fuite sera tué le 30 novembre 2000 à 40 km de Bissau par une coalition composée de l'armée républicaine et des dissidents de la junte dirigée par le général Verissimo Seabra[282]. Mais selon certaines sources notamment journalistiques, l'assassinat du général Mané est à mettre sur le compte de la piste mafieuse. Car ce meurtre « intervient au moment où Mané tentait de récupérer une partie des 18 millions de dollars (environ 10 milliards de francs CFA)

[281] Diallo A, *op. cit.*, p. 4
[282] *Idem*, p. 6

qu'il venait de déposer dans une succursale de la City Bank à Abidjan »[283]. Ce lien entre le président ivoirien Laurent Gbagbo, la junte du général Mané et la faction de Salif Sadio, avait toujours était décrié par les autorités sénégalaises.

La mort du général Mané arrangeait tout le monde à part l'aile dure du MFDC, qui venait de perdre un mentor. Débarrassé d'un ennemi de taille, le président Yala se lança dans une opération d'éradication des bases de Salif Sadio le long de la frontière. A partir de janvier 2001, sous la direction du colonel Tagmé Na Waï, l'armée Bissau guinéenne s'appuie sur la faction rivale de Léopold Sagna pour combattre le groupe de Sadio. Le groupe de Sagna n'avait pas suivi le général Mané dans sa deuxième tentative de putsch. Car après la victoire de la junte en 1998, ce groupe s'est vu lésé au détriment des hommes de Sadio, qui se sont fortement armés grâce à la crise. Donc ne pouvant plus affronter Salif Sadio qui a désormais une supériorité militaire, la faction de Cassolol va s'allier au nouveau régime Bissau guinéen. Retranchés dans leur base de l'État-major à Baraka Mandioka, Sadio et ses hommes vont résister aux assauts de cette coalition. Grace au coup d'État orchestré par le colonel Tagmé Na Waï le 6 octobre 2004, l'ancien président Nino Vieira revient d'exil. Soutenu par Dakar et par Paris, qui font pression sur la Cour suprême pour valider sa candidature, le président Vieira remporte les élections présidentielles de 2005 mais perdit les législatives.

Promu général, chef d'État-major des armées, Tagmé Na Waï se voit à nouveau à la tête d'une coalition hétéroclite, composée des soldats de l'armée Bissau guinéenne, des maquisards de Cassolol dirigé par César Atoute Badiate, qui remplace Léopold Sagna et des éléments de Magne Diémé venu du Front nord. Commandité par Dakar, la collaboration entre Bissau et certaines factions du MFDC n'est pas inédite. Mais ce qui frappe sur cette nouvelle opération baptisée « Limpeza »[284], ce sont les moyens militaires déployés par la Guinée Bissau. Ne répondant à aucun impératif sécuritaire pour Bissau, cette opération mobilisera « 600 soldats Bissau guinéens et une centaine de maquisards de César Badiate et de Magne Diémé : Bissau bénéficie pour cela du soutien logistique de Dakar avec l'envoi de matériel via Conakry, prise en charge de militaires blessés, réfection de casernes, renforcement des effectifs en Casamance et déploiement de troupes le long de frontière pour tenter d'intercepter Salif Sadio »[285]. Le Sénégal va jusqu'à permettre la violation de son l'intégrité territoriale par l'armée Bissau guinéenne qui poursuit les maquisards jusque sur son sol. Déclenchée le 14 mars 2006, l'opération « Limpeza » réussi à déloger Salif Sadio de ses bases le long de frontière après

[283] Diatta O., *op. cit.*, p. 202
[284] Nettoyage en Portugais
[285] *Idem.*, p. 292

plusieurs mois d'affrontements. Pour éradiquer totalement les éléments de Salif Sadio sur son territoire, la Guinée Bissau expulse 1500 réfugiés casamançais soupçonnés d'être des sympathisants du chef rebelle. Pour Salif Sadio, privé de son mentor et chassé de la frontière sud, il se redéploye avec ses hommes au nord vers la frontière gambienne où ils trouveront un nouveau protecteur et une base arrière.

Quant à la faction de Diakaye, elle n'a aucun pouvoir politique et ni économique dans l'échiquier du MFDC. Taxés de repentis et de traitres, les éléments du Front nord ne pèsent plus surtout après la décapitation de sa hiérarchie par Salif Sadio et par la Gambie. Jusqu'à la fin des années 1990, la Gambie était moins impliquée que la Guinée Bissau dans le conflit en Casamance. Banjul ne considérait la rébellion casamançaise que comme une ressource économique. En effet, le régime gambien s'était lié aux maquisards du Front nord pour bénéficier des échanges transfrontaliers qui ont contribué à une incontournable dynamique économique de part et d'autre de la frontière.

Abandonné aux repentis du Front nord, cette partie du département de Bignona permis pendant longtemps à l'économie gambienne mal au point de respirer en écoulant frauduleuse vers le Sénégal et vers la sous-région des produits de contrefaçons. C'est dans cette zone aussi que la Gambie se ravitaille en produits forestiers et halieutiques. En 2000, avec l'élection de Maitre Abdoulaye Wade, les relations entre le Sénégal et la Gambie continuèrent à être cordiales avec des visites officielles. Ces sites de réfugiés servaient de bases arrière aux combattants du MFDC et ces réfugiés étaient pour la plus part des parents ou des sympathisants du MFDC. Pour prouver sa loyauté à Dakar, le président Jammeh décida de réaliser un vieux rêve du Sénégal en donnant son accord de principe en avril 2003 pour la construction d'un pont sur le fleuve Gambie. Toutes ces actions du président Jammeh envers le Sénégal s'expliquaient par la situation économique, fiscale et monétaire très difficile de la Gambie avec l'effondrement des exportations.

Mais à partir de 2006, les offensives des armées sénégalaises et Bissau guinéennes ont chassé Salif Sadio et ses hommes du sud vers le nord, et à cela s'ajoute des combats internes au sein du Front nord. Le président Jammeh voit l'insécurité et le banditisme qui régnaient à la frontière de la Guinée Bissau se transférer à ses portes. Pour un régime fragilisé et toujours aux abois, avoir à sa frontière des combattants aguerris et qui ont fait leurs preuves en Guinée Bissau, il fallait changer de stratégies et de fusil d'épaule. Le président Wade donna à son homologue gambien le casus belli qu'il recherchait. C'est-à-dire, lorsque le président Wade décida de ne pas poursuivre le « processus de Banjul » et d'écarter la Gambie et la Guinée Bissau dans sa nouvelle stratégie en Casamance, le président Jammeh décida de se rapprocher

de la faction de Salif Sadio pour se protéger intérieurement comme extérieurement. Au plan intérieur, le régime du président Jammeh était menacé par une volonté de liberté et de démocratie des gambiens. Le danger pouvait également provenir des rangs de l'armée gambienne, principale pilier du régime, mais aussi le lieu d'où peut à tout moment surgir une tentative de putsch. Au plan intérieur, le danger se trouverait à Dakar. D'abord, il y a le cas de Sana Sabaly, coordinateur du coup d'État qui avait porté le président Jammeh au pouvoir en 1994. Après avoir purgé une peine de prison de 9 ans, Sana Sabaly se trouve depuis 2005 réfugié au Sénégal. Ensuite, on a eu la pression militaire du Sénégal sur la Gambie. En effet, quelques jours après l'offensive de l'armée sénégalaise contre le groupe de Salif Sadio, le long de la frontière gambienne, une tentative de coup d'État est déjouée à Banjul en mars 2006. Ce putsch fut l'œuvre du chef d'État-major de l'armée le colonel Ndour Thiam, soupçonné d'entretenir des relations étroites avec l'ambassadeur du Sénégal à Banjul. Après son forfait, le colonel Thiam aurait trouvé asile à Dakar en transitant par le du Front nord[286].

Accusé d'atteinte à la sureté de l'État et déstabilisation du régime du président Jammeh, Magne Diémé, commandant du camp de Diakaye, est arrêté à Banjul le 22 aout 2006 à Banjul. Selon certaines sources proches des autorités gambiennes, Magne Diémé aurait était livré à Salif Sadio qui l'a éliminé. Les services de renseignement gambien de la Nationale intelligence Agency en complicité avec Salif Sadio, vont méthodiquement décapité en quelques mois le Front nord. Ainsi, le 14 février 2007, les deux puissants chefs de guerre du Front nord, Maurice Adiokane Diatta et Mahari Diatta, sont assassinés sur la route de Diouloulou. Le 22 février 2007, c'est au tour d'Ablaye Diédhiou, successeur de Sidy Badji, d'être arrêté à Banjul. Depuis il a était rejoint par quinze de ses éléments, à savoir « Ousmane Badji, Daouda Diatta, Fabien Gnantouma, Fa Diop Badji, Joseph Diatta, Vieux Diédhiou, Sidaty Diédhiou, Mansour Diatta, Souaibou Kamoungué Diatta, Abdoulaye Diatta, Prosper Sambou, Nouha Assoumbane Diémé, Sadio Badji, Ansoumana Diédhiou, Alexandre Djiba, Mounine Ba, et Abdou Salam Diémé »[287].

Au sein de l'aile politique, Mamadou Nkrumah Sané s'auto-proclame secrétaire général du MFDC. En réalité, au niveau de l'aile politique personne n'avait une légitimité suffisante pour s'opposer à Nkrumah Sané. Dès la création du MFDC, l'Abbé Diamacoune devait être la caution morale et la couverture symbolique de la lutte et Nkrumah Sané, l'homme de l'organisation pratique de la lutte. Donc, la mort de l'Abbé Diamacoune entraina une reconfiguration du MFDC en faveur de l'aile radicale du mouvement. Nkrumah Sané et Salif

[286] Oumar Diatta, lors de l'entretien à Ziguinchor le 30 décembre 2011
[287] Diallo B., *op. cit.*, p. 86

Sadio, malgré avoir été discrédités et diabolisés par les autorités de l'alternance, deviennent les chefs contestés mais incontournables du MFDC.

Pour combler le vide créé par la disparition de l'Abbé et s'opposer à l'aile politique, une grande rencontre d'unification du maquis est organisée le 17 juin 2008 à Kabiline au nord-ouest du département de Bignona. C'est en juillet 2009 qu'un consensus fut trouvé et qui permit à Salif Sadio d'être nommé chef militaire du MFDC. Pour éviter un torpillage de ce processus de réconciliation entre combattants, cette réorganisation fut gardée secrète. Ensuite, la faction militaire unifiée lança un appel au gouvernement du Sénégal pour entamer un processus de négociation. Par l'intermédiaire des journalistes Amadou Ly Diome et d'Emile Zola Coly, des contacts furent noués entre les deux parties. Après plusieurs correspondances entre Cheikh Tidiane Gadio, Ministre des Affaires étrangères du Sénégal et Salif Sadio, représentant du MFDC, trois propositions furent retenues. Selon Amadou Ly Diome et Emile Zola Coly,

> la première proposition fut de se retrouver au Cap Skriring avec les différents chefs de guerre du MFDC pour négocier. La deuxième est qu'on se retrouve dans les eaux internationales pour négocier […]. Enfin, il était évoqué aussi la possibilité de les exfiltrer avec l'aide des services de renseignement de deux pays amis [la Gambie et la Guinée Bissau] prêts à nous soutenir dans ces négociations en terrain neutre[288].

Les deux pays voisins ont été impliqués dans le processus de paix car les frontières internationales de la Casamance ont joué un rôle très important dans le conflit. En effet la première cause du particularisme casamançais est d'ordre géographique. Ce sont « au total quelques 700 km de frontières internationales qui entourent la Casamance au nord et au sud. Si on rapporte leur longueur à la superficie du territoire, on obtient l'un des taux les plus élevés au monde (25m par km^2). Aucun point du territoire n'est loin de 50km d'une frontière »[289]. C'est la conséquence des rivalités, tensions et tractations entre puissances coloniales.

Aujourd'hui, les frontières restent la marque la plus visible de la souveraineté d'un État sur un territoire. Ainsi, une gestion efficace des frontières peut donc être considérée comme un symbole de l'implication d'un gouvernement dans la protection de sa population. Des frontières fixes et reconnues contribuent à la stabilité permettant sur le long terme des échanges rentables et un développement socio-économique des pays voisins. Mais lors du congrès de Berlin de 1884, les puissances coloniales ont morcelé l'Afrique selon leurs intérêts politiques et économiques. Ce qui fait que les réalités socio-culturelles des populations africaines n'ont pas été prises en compte. Selon Jihan Seniora et Cédric Poitevin, « à titre d'exemple, en mai 2009,

[288] Diome A. L., Coly E Z., *op. cit*, p. 34
[289] Marut, J. C., *op. cit*, p. 110

seulement 25% des frontières terrestres en Afrique étaient considérées comme démarquées »[290]. L'Afrique de l'ouest, l'une des portes d'entrée de la conquête coloniale fut fortement morcelée. Mais la Casamance constitua une exception et un anachronisme à l'intérieur de ces territoires coloniaux[291].

Les populations casamançaises ont su, malgré la rupture avec les colons portugais, sauvegarder une identité lusophone et garder leurs relations avec les parents restés de l'autre côté. On retrouve toutes les ethnies de la Casamance en Guinée portugaise. Au sud-ouest, on retrouve des Diola sur les deux côtés de la frontière avec une majorité de Diola Djamat du côté de la Guinée Bissau. A la frontière sud-est, les Balantes de la Casamance retrouvent des parents en Guinée Bissau qui représentent plus de 50% de la population Bissau guinéenne. Au nord de la Casamance, tout le long de la frontière sénégalo-gambienne, on retrouve la même ethnie mandingue ou de culture mandingue. A tout cela s'ajoute l'élément unificateur qui est l'empire Gaabu, qui a regroupé durant six siècles ces différentes ethnies dans un seul ensemble politico-économique. Donc la notion de frontière devient caduque pour ces populations qui ont depuis toujours eu l'habitude d'échanger entre elles.

Même si les frontières semblent avoir perdu de leur pertinence en Casamance, leur gestion fait toujours partie de l'agenda politique du Sénégal. Mais la perception de la frontière pour chaque État a également des implications quant au degré de coopération entre État dans la gestion de leur frontière commune. En effet, séparant par définition deux entités politiques, les frontières sont gérées en règle générale de part et d'autre de celle-ci. Chaque État définit et perçoit ce qui doit être fait en termes de sécurité de sa frontière et comment le faire. Mais la faiblesse et le manque de volonté de la Gambie et de la Guinée Bissau, rendent les frontières de la Casamance très poreuses. Selon toujours Jihan Séniora et Cédric Poitevin, « une frontière peut être le lieu de plusieurs trafics illicites. Premièrement, le lieu de trafic illicite des armes et de la criminalité transnationale, deuxièmement, le rôle des communautés transfrontalières, troisièmement, les zones transfrontalières comme refuges pour les trafiquants »[292]. Pour les séparatistes casamançais, les frontières de la Casamance constituent d'abord une ressource militaire. Elles servent de bases arrière aux séparatistes où ils peuvent bénéficier de soutien et s'approvisionner en armes. La majeure partie des bases militaires du MFDC se trouvent le long des deux frontières. Ensuite, les combattants du MFDC utilisent ces frontières comme ressources économiques. En effet, le MFDC se sert des camps de réfugiés situés le long des

[290] Seniora J., Poitevin C, « Gestion des frontières terrestres et trafic illicite », Rapport du Grip, Bruxelles, p. 6.
[291] ANS, 13G303, Le gouverneur général Clozel au gouverneur du Sénégal Cor, 8 avril 1916.
[292] *Idem*., p. 11.

frontières comme source économique. Les maquisards ont su également développer un réseau de trafic illicite de drogues mais aussi de produits forestiers.

Ces trois propositions furent rejetées par les maquisards mais les négociations aboutissent à un protocole d'accords. Intitulé « Accord-Cadre pour la réconciliation nationale définitive et la fin du conflit armé en Casamance », ce plan s'articule autour de 10 points. Il fut retenu entre autres, le dépôt des armes et la renonciation immédiate et sans préalables de la lutte armée par le MFDC. Le MFDC exprime également ses sincères regrets pour ces années de guerre. Une commission « Vérité, Pardon et Réconciliation » sera créée pour panser les blessures. Un plan Désarmement, Démobilisation et Réinsertion fut prévu pour les maquisards. Il fut décidé d'un lancement d'un programme urgent et d'envergure de déminage immédiate de la Casamance. Ensuite sera lancé un nouveau programme spécial urgent et prioritaire pour la reconstruction et le développement de la Casamance. Enfin, une amnistie générale sera votée à l'Assemblée nationale. Ce protocole d'accords fut signé le 31 juillet 2009, pour l'État du Sénégal par le Ministre Cheikh Tidiane Gadio, Alioune Sow, Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales et Pape Samba Mboup, Ministre d'État, Chef de cabinet du président de la République. Pour le MFDC, Salif Sadio fut le chef de délégation. Les témoins de l'Accord furent le Cardinal Théodor Adrien Sarr, chef de l'Eglise catholique et Madani Tall, porte-parole de la famille omarienne[293]. Après des négociations secrètes et dans un élan unitaire, l'aile militaire du MFDC lança un appel au dialogue direct avec le gouvernement du Sénégal. Cette main tendue du MFDC n'aura pas d'écho favorable de la part de Dakar.

Les séparatistes vont se sentir abusés et trahis et vont reprendre les hostilités. Le 25 aout 2009, l'université Assane Seck de Ziguinchor reçoit des obus tirés par des séparatistes qui résistaient à un ratissage de l'armée. Dans la foulée, le Ministre Cheikh Tidiane Gadio fut limogé le 1 octobre 2009 et remplacé par Madické Niang, un proche du président Wade. Le Ministre Farba Senghor fit alors son retour dans le dossier casamançais. Le Ministre Farba Senghor est un fanatique du Président Wade, donc le servir était devenu un sacerdoce. Cette obsession de servir son président amène Farba Senghor à sauter des étapes et à commettre des erreurs. C'est ainsi sans pourtant avoir le discernement requis, il apporta son aide à une faction modérée du MFDC qui n'a plus d'impact dans le conflit. Pour écarter ses concurrents dans la gestion du dossier casamançais, Farba Senghor déclara le 27 mars 2010, être le seul interlocuteur du MFDC qu'il nourrit et entretient. Il sera immédiatement démenti le même jour par César Atoute Badiate sur les ondes de la radio Sud Fm.

[293] Diome A L., Coly E Z., *op. cit.*, pp. 38-42.

Le 23 avril 2010, lors du lancement du festival international de Ziguinchor (Zigfest), le Premier ministre Souleymane Ndéné Ndiaye déclare accepter la main tendue du MFDC. Il ajoute par la suite que le gouvernement du Sénégal ne va pas négocier en dehors du Sénégal. Cette déclaration du Premier ministre mit le feu au foudre. Car le refus du Sénégal de négocier à l'extérieur fut considéré par les séparatistes comme un signe de mauvaise volonté. Les maquisards décidèrent alors d'une attaque sur le Zisfest. C'est ainsi, le 25 avril 2010, le convoi du ministre des Forces Armées, Abdoulaye Baldé, fut victime d'une embuscade tendue par les séparatistes à Oukout dans le département d'Oussouye. Pour apaiser la tension, le Cardinal Théodor Adrien Sarr mena des missions dans le maquis. L'offensive des maquisards fut stoppée par une dissidence dans le maquis. En effet, le 31 mai 2010, Ousmane Niantang Diatta et Bertrand Sané, chef des opérations vont faire défection à Atoute Badiane et créer leur propre cantonnement. Car il existait toujours dans le MFDC des gens qui acceptaient la fin de la rébellion mais pour autant l'État du Sénégal devrait faire une large concession en accordant un statut politique à Casamance. Mais il existerait aussi ceux qui comptent toujours en finir militairement avec le Sénégal. Pour éviter les erreurs commises au début de son mandat, le président Wade décida de ne pas prendre parti et laisser les chefs de guerre d'Atika s'entre tuer. Malgré les appels incessants des médiateurs du conflit pour sauver César Atoute Badiate qui était en mauvaise posture face aux éléments radicaux de Niantang Diatta. Ce dernier voulait s'accaparer de l'État-major du MFDC pour ensuite lancer une grande offensive sur les positions de l'armée.

Après le règlement à l'interne de cette mutinerie, les principaux chefs du MFDC fustigent l'attitude des autorités sénégalaises et décident de reprendre les armes. Cette nouvelle vague de violence montre un MFDC mieux armé et plus agressif. Le recensement des affrontements entre l'armée sénégalaise et les maquisards montre que le MFDC semble s'être renforcé et mène désormais des attaques relativement massive contre les positions militaires et n'hésite plus à tendre des embuscades aux convois de l'armée. Plusieurs exemples frappants illustrent ce nouveau rapport de force. L'attaque de la gendarmerie d'Affiniam pendant deux jours consécutifs en est un. En effet, les 2 et 3 janvier 2012, des éléments du MFDC bien préparés et lourdement armés prennent d'assaut la gendarmerie d'Affiniam, à 25km nord de Ziguinchor. Le bilan pour l'armée fut de 2 morts, 6 blessés et 2 soldats enlevés. Cette attaque s'ajoute à la longue liste des attaques perpétrées par le MFDC contre les cantonnements militaires depuis décembre 2011. Le 13 décembre 2011, c'est la position de Kabeum, dans le Diacounda qui fait l'objet d'une attaque se soldant par la mort de 4 soldats et le rapt de 6 autres. Le 20 du même mois, la position de Diégoune, dans le Blouf, est attaquée par les maquisards

où l'armée perd 9 soldats dont un capitaine. Ces attaques généralisées montrent une coordination entre les différents chefs militaires du MFDC. Aucune partie de la Casamance n'est épargnée par la furie des séparatistes. C'est ainsi que le 10 mars 2012, deux patrouilles de l'armée sénégalaise tombèrent dans une embuscade dans la communauté rurale Niagha avec la mort de 3 militaires et de 4 blessés. Le 24 mai 2012, l'armée sénégalaise perdit à nouveau 2 soldats à Effock. Devant la recrudescence des attaques directes menées par le MFDC contre ses bases les plus isolées, l'armée décida de redéployer ses troupes en abandonnant ses cantonnements les plus exposés pour renforcer les plus stratégiques. L'armée sénégalaise lança ensuite une vaste campagne de ratissage pour éloigner les indépendantistes.

Ce recensement non exhaustif montre à quel point Atika a repris des forces. Ce regain d'activité peut s'expliquer par plusieurs facteurs. D'abord, le nouvel armement dont semble disposer le MFDC est peut être la conséquence du financement par l'État du Sénégal à certains factions du MFDC dans la stratégie du président Wade pour endormir les maquisards. D'autre part, la tenue des élections a aussi sans doute été perçue par le MFDC comme une fenêtre d'opportunités pour rappeler l'existence du conflit et tenter d'infléchir le rapport de force en leur faveur au moment où le nouveau président doit mettre en place son propre mode de gestion de la crise.

Conclusion générale

Le mouvement sécessionniste de la Casamance, mené par le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC), a débuté qu'en 1982, mais les griefs ressentis par la population locale contre le gouvernement central remontent à l'époque de l'administration coloniale française. Alors que la majeure partie du Sénégal était sous l'administration coloniale au début du XXème siècle, la résistance persistante de la Casamance, qui était soutenue par la séparation géographique de cette région par rapport au nord du Sénégal par colonie Britannique de la Gambie, força les Français à établir des relations administratives particulières à la région. Elle fut placée sous l'autorité directe du Gouverneur de l'Afrique ouest Africaine (AOF) à Saint Louis. Plus tard, la région fut incorporée au sein de la colonie sénégalaise en tant que « cercle » dont les structures étaient parallèles à celles des autres régions du Sénégal. Suite à une expérience coloniale quelque peu différente de celle des autres régions, les séparatistes de la Casamance avancent que la région peut légitimement réclamer son indépendance selon les normes acceptées dans le cadre de l'OUA sur la souveraineté et l'affirmation identitaire basée sur les limites coloniales.

Après l'indépendance du Sénégal en 1960, la Casamance devient une des sept régions du Sénégal. Mais les blessures de la colonisation ayant mal cicatrisées, les rancœurs vont persister entre les populations casamançaises et celles du nord du Sénégal. L'État post-colonial du Sénégal continua à se servir du nord du Sénégal pour gérer la région sud. Ce qui n'a fait qu'aliéner davantage la population casamançaise. Même si Léopold Sédar Senghor prit la peine d'inclure des représentants de la Casamance dans son gouvernement, comme il le fit pour chacun des groupes ethno-régionaux et religieux du Sénégal, les Casamançais se sont sentis marginalisés et exclus de la gestion des affaires du pays. Les années 1970 seront marquées en Casamance par un climat social très tendu entretenu par le réveil du nationalisme casamançais. De ce fait, l'application de la réforme foncière en 1972 et l'immigration massive des nordistes vers la Casamance, ont été utilisées par des politiques pour organiser un mouvement séparatiste en Casamance à partir de 1982. Baptisé Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC), du nom d'un mouvement politique crée en 1947, cette organisation réclama l'indépendance de la Casamance. Au début des années 1990, le MFDC passa d'armes traditionnelles à de véritables armes de guerre. Cet armement fut facilité par les problèmes entre le Sénégal et ses voisins (Gambie, Mauritanie et Guinée Bissau).

Après une dizaine d'années de conflit, ni le MFDC, ni l'État sénégalais ne semblent en mesure de remporter une victoire sur le champ de bataille. Progressivement, la situation militaire s'est figée, ouvrant le champ à des formes alternatives d'action politique. Ainsi, plusieurs tentatives de négociations de paix furent menées, et des accords signés en 1991 et

1993. Ces accords furent rapidement violés, chaque camp blâmant l'autre. Malgré la formation par le président Abdou Diouf, au courant des années 1990, d'une commission de paix semi-indépendante contenant des membres de la société civile, le processus de paix mené par le régime socialiste n'a fait que renforcer les dissensions au sein du MFDC. Le président Diouf avait réussi à désorganiser le MFDC et à le reconstruire autour d'une aile politique modérée dirigée par l'Abbé Diamacoune. L'arrivée au pouvoir en 2000 de Maitre Abdoulaye Wade, un président qui a toujours dénoncé la solution militaire, suscita un énorme espoir. Le président Wade a profondément remis en cause le système de négociations mis en place par son prédécesseur. Mais la nouvelle équipe partage avec la précédente un même attachement à des modèles étatiques centralisateurs et ne laisse que peu de place à la reconnaissance de sentiments identitaires et de points de vue indépendantistes. L'immense espoir initial a laissé la place à un désenchantement que les annonces périodiques de négociations ne parviennent plus à chasser.

La difficulté de trouver une solution à ce conflit était due, en partie, aux caractéristiques internes du MFDC lui-même. L'enjeu du « processus de paix » semble résider dans les luttes internes qui déchirent l'aile politique et militaire du MFDC. L'objectif qui doit être affiché aussi bien par le gouvernement sénégalais que par les responsables du MFDC devrait être l'obtention d'un interlocuteur unique de dans la rébellion. Un traitement essentiellement militaire du problème casamançais a ainsi contribué à la déstabilisation de la Guinée-Bissau, à la généralisation de l'insécurité en Casamance, à la création d'un second théâtre d'opérations au nord de la région et, par voie de conséquence, à l'accroissement du risque de déstabilisation en Gambie. Les gouvernements qui se sont succédé à Dakar n'ont, certes, cessé de proclamer qu'il n'y avait pas de solution militaire, qu'il n'y avait de solution que politique. Mais aucune négociation véritable n'a été entreprise jusqu'à présent. Initié avec la colonisation, accélérée avec la crise casamançaise, le processus de construction identitaire diola est récent. Mais il permet de comprendre que le ressort des compositions identitaires est politique et social. En d'autres termes, que l'identitaire ne produit pas du politique mais qu'en revanche, le politique favorise la composition identitaire. Et en effet, c'est la recherche de légitimité politique, qu'elle soit celle du MFDC, de l'État et des entrepreneurs politiques locaux, qui ont favorisé la cristallisation du processus de paix en Casamance.

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Sources

- **Archives**

1- Archives Nationales du Sénégal- Fond AOF

- 1C20.478, Dossier personnel Emile Badiane.

1C21.539, Dossier personnel Ibrahima Baba Diallo.

1C24.779, Dossier personnel Assane Seck.

2- Archives Nationales du Sénégal- Fond Sénégal Ancien

11D/147 : Casamance, résidence de Bignona, rapports mensuels (1912) évènements survenus à Bignona (1913-1955), réorganisation des cercles de Kamobeul et Bignona (1915-1924).

11D1/151 : Casamance, Bignona, renseignements politiques et militaires, renseignements et propagande extrémiste anti-française 1927-1946.

11D1/168 : Casamance, Bignona, Correspondance courriers confidentiels 1950-1955.

2G18/44 Sénégal, Casamance, Rapports mensuels d'ensemble de l'administrateur supérieur, 1918.

2G26/57 Sénégal, Territoire de Casamance, Rapports politiques mensuels, 1926.

2G29/88 Sénégal, Territoire de Casamance, Rapports politiques mensuels, 1929.

2G35/67 Sénégal, Territoire de la Casamance, Cercles de Ziguinchor, Bignona, Sédhiou, Kolda, Rapport politique annuel d'ensemble, 1935.

2G47/80 Sénégal, Ziguinchor, Rapport politique annuel, 1947.

13G1/17 Sénégal, Modifications territoriales, 1938.

13G13/17 Casamance, Situation politique et administrative de la Casamance ; difficultés politiques et économiques à l'occasion du recrutement 1942-1943.

- **Enquêtes**

- A B, ancien combattant séparatiste, entretien à Ziguinchor, 2015

- Cissé, Nouah, coordinateur régional de l'alliance pour la paix en Casamance, ancien proviseur du Lycée Djinabo de Ziguinchor, interviewe du 14 septembre 2011 à Ziguinchor.
- A D, ancien combattant séparatiste, entretien à Ziguinchor, 2015
- Diatta, Abdou Elinkine, porte-parole de l'Abbé Diamacoune, interview du 04 janvier 2012.
- Diatta Omar, journaliste et auteur de *La Casamance : Essai sur le destin tumultueux d'une région*, Paris, Harmattan, 2008, 258p, interview du 30 décembre 2011.
- Gassama Ibrahima, directeur général de la radio Zik Fm de Ziguinchor, ancien directeur général de Sud Fm Ziguinchor, interview du 08 septembre 2011 à Ziguinchor.
- Ndecky, directeur de la Maison de la paix, 2013
- I S, ancien séparatiste, entretien à Ziguinchor, 2016

- **Ouvrages généraux**

- Awenengo S., « Ethnicité et genre. Femmes et constructions identitaires en Casamance au 20e siècle (Sénégal) », in O. Goerg (dir.), *Perspectives historiques sur le genre en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 59-76.
- Barbier-Wiesser F G., *Comprendre la Casamance. Chronique d'une intégration contrastée*, Paris, Karthala, 1994, 500 p.
- Charpy J., « Casamance et Sénégal au temps de la colonisation française », dans Barbier-Wiesser F.G., *Comprendre la Casamance, chronique d'une intégration contractée*, Paris, Karthala, pp. 475-500.
- Darbon D., *L'administration et le paysan en Casamance. Essai d'anthropologie administrative*, Bordeaux, Centre d'études d'Afrique noire, Pédone, 1988, 222 p.
- Darbon D., Loada A., « Demain, de nouvelles institutions, entre dépendance et enjeux locaux : les modèles institutionnels », *in* Barbier-Wiesser EG. (éd.), *Comprendre la Casamance: chronique d'une intégration contrastée*, Paris, Karthala, 1994, pp. 385-400.
- Diatta N., « Le prêtre et les députés: lettre d'un prêtre catholique aux députés de Casamance », dans Barbier-Wiesser, F.-G. (dir.), *Comprendre la Casamance: chronique d'une intégration contrastée*, Paris: Karthala, 1994, pp. 263-275.
- Diatta O., *La Casamance : Essai sur le destin tumultueux d'une région*, Paris, Harmattan, 2008, 258p.
- Diop M-C., *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, Le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, Karthala, Paris, 2013, 835 p.
- Diouf M., *Les ethnies et la Nation*, Paris, L'Harmattan, 1994. 205 p.

- Faye O., « La crise casamançais et les relations du Sénégal avec la Gambie et la Guinée-Bissau », dans Diop M.-C, *Le Sénégal et ses voisins,* Dakar, Société-Espace-temps) 1994. 328p.
- Foucher V., « Les « évolués », la migration, l'école : pour une nouvelle interprétation de la naissance du nationalisme casamançais », dans Momar Coumb Diop (dir.), *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2002, pp. 375-424.
- Gasser G., « « Manger ou s'en aller » : que veulent les opposants armés casamançais ? », dans Diop M.-C (dir.), *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2002, pp. 459-498.
- Gautron J.C., *La Confédération de la Sénégambie: entre l'union et le protectorat?* Dans L'année africaine, Paris: Pédone, 1982, pp. 239-72.
- Hesseling G., « La terre, à qui est-elle? Les pratiques foncières en Basse-Casamance », dans Barbier-Wiesser F G., (éd.) *Comprendre la Casamance*, Paris, Karthala, 1994, pp. 243-262.
- Hesseling G., *Histoire politique du Sénégal*, Paris, Karthala, 1985, 437 p.
- Hughes A., *« L'effondrement de la Confédération de la Sénégambie », in* Diop M.-C (éd.), *Le Sénégal et ses voisins,* Sociétés-espaces-temps, 1994, pp. 33-59.
- Igue J O., *Le Territoire et l'État en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala, 1995, 277 p.
- Ki-Zerbo F., *Les sources du droit chez les Diola du Sénégal*, Paris, Karthala, 1997, 213 p.
- Lambert M., « La marginalisation économique de la communauté Diola à la fin du XX° siècle », dans Diop M.-C, *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2002, pp. 459- 499.
- Manga M L., *La Casamance dans l'histoire contemporaine du Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2012, 346 p.
- Mattéi J-M., *Histoire du droit de la guerre (1700-1819), introduction à l'histoire du droit international*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, Tome 1, 2006, 612p.
- Manga M L., « *La Casamance sous Abdoulaye Wade. L'échec d'une paix annoncé* » in Momar-Coumba Diop., *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, Le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, Karthala, Paris, 2013, pp. 267-318.
- Marut J C., *Le conflit en Casamance, ce que disent les armes*, Paris, Khartala, 2010, 420p.
- Marut J C., *Le problème casamançais est-il soluble dans l'État-nation?*, dans Diop M-C. (dir.), *Sénégal 2000*, Paris: Karthala, 2002, pp. 425-458.

- Marut J C., *« Le dessous des cartes casamançaises »*, dans Barbier-Wiesser, F.-G. (éd.), *Comprendre la Casamance: chronique d'une intégration contrastée*, Paris: Karthala, 1994, pp. 193-211.
- Ngaide A., *identités ethniques et territorialisation en Casamance. Histoire (s) croisée (s) d'une périphérie turbulente,* Paris, Karthala, 2002.
- N'Gaïdé A, « Identités ethniques et territorialisation en Casamance », in Michel Ben Arrous et Lazare Ki-Zerbo (Sous la direction), *Études africaines de géographie par le bas*, Dakar, Codesria, pp. 39-77.
- Pélissier P, *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance.*, Saint-Yrieix, Imprimerie Fabrègue, 1966, 939 p.
- Roche C., *Histoire de la Casamance, conquête et résistance* (1850-1920), Paris, Karthala, 1976, 401 p.
- Sane M., Biagui, J M., Tamba O., *Casamance Kunda: ce que nous attendons de la Casamance indépendante*, Lyon, Ramaix, 1995, 219 p.
- Seck A., *Sénégal, émergence d'une démocratie moderne 1945-2005*, Paris, Khartala, 2005, 347 p.
- Trincaz J., *Colonisations et religions en Afrique noire. L'exemple de Ziguinchor*, Paris, L'Harmattan, 1981, 358 p.
- Zuccarelli F., *La vie politique sénégalaise, 1940-1988,* Paris, Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes, 1988, 208 p.

- **Articles**

- Amnesty International., La terreur en Casamance, Paris, janvier 1998, 93 p.
- Amnesty International., La torture au Sénégal: le cas de la Casamance, Londres, mai 1990.
- Awenengo S., « Usages de l'histoire et mémoires de la colonie dans le récit indépendantiste casamançais », Outre-Mers, Revue d'Histoire, 2010, pp.137-157.
- Awenengo Séverine, « A qui appartient la paix ? Résolution du conflit, compétitions et recompositions identitaires en Casamance (Sénégal) », Journal des Anthropologues, n°104, 2006, pp. 79-108.
- Benoist J R., « Pour une sortie définitive du conflit en Casamance », Afrique contemporaine, n° 160, 1991.
- Carvalho G., « Contribution à l'histoire de la Casamance », Afrique Documents, N°91, Paris, 1967, pp. 475-500.

- Cisse S M., « Femmes et Guerre en Casamance », Bulletin of the Association of Concerned Africa Scholars (Spring/Summer 1999), no. 55/56.
- Collectif des Cadres Casamançais., Journées de réflexion sur la crise en Casamance, Dakar, 23 et 24 mars 2002, 16p.
- Collectif des Cadres Casamançais., « Note relative à l'interrogation du porte-parole du MFDC sur les limites territoriales de la Casamance du temps des colonies », 2000, Dakar, 6 p.
- Diédhiou P., « Les mécanismes traditionnels de résolutions des conflits : le rôle des bois sacrés dans la résolution du conflit en Casamance », Actes de la Conférence sur l'avenir du l'Afrique, Tome 1, Numéro 1, pp. 63-93.
- Fanchetie S., Le Renard T., « Relations transfrontalières et intégration par le bas. La Haute-Casamance et ses voisins », ORSTOM, Dakar, 1997, 18 p.
- Fanchette S., « Colonisation des terres sylvo-pastorales et conflits fonciers en Haute-Casamance », lIED, coll. Tenures foncières pastorales, n°13, Londres, 1999,30p.
- Gautron J C., « La Confédération de la Sénégambie: entre l'union et le protectorat ?», dans l'année africaine, Paris, Pédone, 1982, pp. 239-72.
- Girard J., Genèse du pouvoir charismatique en basse Casamance (Sénégal), Initiations et études africaines N°XXVII, Dakar, IFAN, 1969, pp. 214-247.
- Juillard C., « Comportements et attitudes de la jeunesse face au multilinguisme en Casamance (Sénégal) », Cahiers des sciences humaines, 27 (3-4), 1991, pp. 433-456.
- Lambert M C., "Violence and the War of Words: Ethnicity v. Nationalism in the Casamance," Africa 68, 4, 1998.
- Maclaud J E, « Etude sur la distribution géographique des races sur la côte occidentale d'Afrique, de la Gambie à la Mellacorée », Bulletin de géographie historique et descriptive, n°1, 1906, pp. 3-4.
- Marut J C., « La rébellion casamançaise peut-elle finir ? », dans Afrique contemporaine N°180, pp.75-83.
- Marut J C., « Les deux résistances casamançaises », in Le Monde diplomatique, janvier 1996, p. 27.
- Marut J C., « Sénégal: Les évolutions politiques en Casamance », Afrique Politique (1994), « Solution militaire en Casamance », Politique Africaine n°58, 1995.
- Marzouk Y., « Du côté de la Casamance : pouvoirs, espaces et religions », in Cahiers d'études africaines, vol. XXXIII, 131, 1993, p. 483-491.
- République du Sénégal., La vérité sur la Casamance, Dakar, 1996, pp. 10-17.

- République du Sénégal., Les faits en Casamance : le droit contre la violence, Dakar, 1991, pp. 18-19.
- Seck A., « Le conflit Casamançais », Paix et sécurité en Afrique de l'ouest, Dakar, 2003, 13 p.
- Thomas L V., Les Diola, Essai d'analyse fonctionnelle sur une population en basse Casamance, Dakar, IFAN, N°55, 1959, 794 p.
- Thomas L V., Les frustrations chez les Diola, Bulletin de l'IFAN, 23 séries B 3-4, octobre 1991, pp. 512-518.
- Zuccarelli F., La vie politique sénégalaise, 1940-1988, Paris, Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes, 1988, 208 p.

- **Thèses et mémoires**

- Ehueni M I**,** *les accords politiques dans la résolution des conflits armés internes en Afrique,* Thèse de doctorat, Université de Cocody, Abidjan, 2012, p. 35.
- Fall M C., *Gestion foncière et décentralisation au Sénégal dans le contexte des acquisitions foncières à grande échelle : le cas de la commune de Ngnith dans le département de Dagana*, Thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2017, p. 375.
- Kanté M A., *Le conflit en Casamance, origines historiques et prolongements actuel*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse, Toulouse, 2016, 295 p.
- Manga M L., *Biographie des leaders politiques casamançais : Ibou Diallo, Emile Badiane et Assane Seck*, Mémoire de DEA, UCAD, Dakar, 2005, 76 p.
- Manga M L., *La Casamance dans l'histoire contemporain du Sénégal : itinéraire d'une classe politique confrontés aux défis du local et du national (1946-2006)*, Thèse de doctorat, UCAD, Dakar, 2010, 379 p.
- Marut J C., *La question de Casamance (Sénégal). Une analyse géopolitique*, Saint-Denis, Université Paris 8, Thèse de doctorat en géographie, 1999, 512 p.
- Polony C., *Répercussions socio-économiques et environnementales du conflit sécessionniste en région de Basse-Casamance*, Mémoire de Master, l'Université Reims Champagne-Ardenne, 2019, 80 p.

- **Périodiques consultés**

- Condition Humaine., *« L'accablante vérité sur les évènements de Bignona »*, N°149, 10 février 1955, pp. 1-2.
- Info 7., *« Des faucons veulent torpiller le processus de paix »*, 4 décembre 2002, p. 2.
- Jeune l'Afrique l'Intelligent, 23 mai 2000

- L'AOF., *« La vérité sur le drame de Bignona »*, N°2399, 11 mars 1955, p. 1.
- La voix de la Casamance., *« La violence ne paie pas »*, N°57, 4 mars 1955, p. 2.
- Le Matin., *« Gagner la bataille de la paix »*, jeudi 21 janvier 1999, p. 2.
- Le Matin., « *Un facilitateur fait des révélations sur les pistes à explorer pour la paix »* jeudi 21 janvier 1999, p. 2.
- Le Matin., vendredi 1 décembre 2000, p. 2.
- Le Soleil., *« Il y a cinq ans mourait Emile Badiane »*, 17 décembre 1977, pp. 2-3.
- Le Soleil., *« Lueurs de paix en Casamance »*, vendredi 1 décembre 2000, p. 1.
- Le Soleil., *« Monsieur Assane Seck ministre d'Etat chargé de la culture »*, 17 mars 1978.
- Muntu Afrique., *« Aline Sitoé et la révolte des Floups »*, pp. 28-31.
- Sud Quotidien., « *L'enjeu du cajou dans le conflit en Casamance »*, vendredi 14 mai 1999, p. 2.
- Sud Quotidien., *« Les clés pour la paix »*, Vendredi 14 mai 1999, p. 2.
- Walfadjri., 15 décembre 2000, p. 4.

Annexes

Annexe 1 : Les tracts du MFDC

Tract numéro 1

Réponse de la Casamance à Jean Collin — 15-89

1 — La Casamance exige son indépendance pour le 25 décembre 1989.

2 — La Casamance n'acceptera du Sénégal aucun centime pour dommages et intérêts avant la proclamation de son indépendance nationale.

3 — La Casamance ne dialogue et ne négocie jamais sous la contrainte. Il faut donc nécessairement libérer tous les détenus politiques Casamançais.

Pas un seul d'entre eux ne doit rester encore en prison. C'est une condition *SINE QUA NON.*

4 — La Casamance considère les Casamançais inclus dans les délégations Sénégalaises qui dialoguent et négocient avec elle comme des Traîtres à la Nation Casamançaise.

5 — Pas un seul soldat Sénégalais ne doit mettre le pied en Casamance. La Casamance ne tolère sur son territoire National que des soldats de l'armée Sénégalaise d'origine authentiquement Casamançaise. C'est une condition *SINE QUA NON.*

6 — Le dialogue et la négociation du Sénégal avec la Casamance passent nécessairement et obligatoirement par les détenus politiques casamançais déjà libérés ou encore retenus dans les prisons sénégalaises.

7 — La Casamance considère l'Abbé Augustin Diamacoune Senghor comme son seul interlocuteur valable, insurmontable et incontournable face au Sénégal qui le lui a donné pour chef. Ce quelle accepte et confirme volontiers.

8 — Si le Sénégal veut faire la guerre à la Casamance, qu'il ait le courage et l'honnêteté de la déclarer et de la proclamer officiellement et solennellement à la face du pays et du monde entier.

La Casamance ne veut pas la guerre. Mais, si le Sénégal la lui impose. La Casamance fera la guerre au Sénégal ; et cela sur toute l'étendue du territoire sénégalais.

9 — Informé des propositions de Jean Collin, l'abbé Augustin Diamacoune Senghor ne se sent pas concerné par les démarches Sénégalaises : parce qu'il n'est pas un chien pour ne pas mériter une seule ligne de réponse écrite à ses quatre lettres aux autorités sénégalaises, et aussi parce qu'il n'est pas un chien à qui l'on jette un os ou des sucettes pour aiguiser ou amuser ses crocs.

Il a une autre conception de l'honneur et de la dignité du Peuple casamançais.

10 — Il est de la logique Sénégalaise de vouloir à la fois une chose et son contraire.

* *Note de la rédaction :* afin d'en respecter aussi bien la lettre que l'esprit, *Politique africaine* publie ces documents tels quels, sans modification ni correction.

D'un côté, le Sénégal parle de paix, de négociation de trêve, et, de l'autre ce même Sénégal inonde la Casamance de troupes fortement armées, qui déferlent sans arrêt sur les combattants de la Résistance casamançaise.

De qui se moque-t-on ? Sûrement pas des Sénégalais.

Dans tous les cas, la Casamance attend d'un pied ferme ces innombrables légions de Mercenaires Blancs et autres encore basés au Sénégal.

11— Le Sénégal parle de Trêve et de paix, et pendant ce temps, son Gouvernement arme fortement et sérieusement les Sénégalais d'origine résidant en Casamance, civils comme militaires.

De qui Jean Collin se moque-t-il ?

Il en est à son douzième voyage en Casamance ces deux derniers mois.

Tract numéro 2

INFORMATIONS
Peuple du Sénégal

La Casamance vous parle :

1) Du 25 décembre 1982 à ce jour 6 juin 1989, les Forces d'interventions et de Répression envoyées par le Président Abdou Diouf ont perdu plus de VINGT MILLE hommes en Casamance.

L'élite de l'Armée Sénégalaise a péri dans la guerre de Casamance. Ce qui rend aujourd'hui le Sénégal incapable de mener une guerre contre un pays étranger, surtout après avoir limogé des Officiers de valeur qui ont eu tort d'être des Casamançais.

Les charognards de nos villes ont imigré vers les champs de bataille afin de s'y nourrir sans peine.

2) Ces lourdes pertes ont obligé le Président Abdou Diouf à recourir, dès 1984, à l'Extérieur : États ou courtiers, pour obtenir l'aide de Troupes régulières ou de Mercenaires, afin de poursuivre cette Guerre injuste, meurtrière et interminable de Casamance. Plus de VINGT pays ont répondu à son appel dont :

a) *un pays européen,*
b) *un pays asiatique,*
c) *un pays africain Lusophone,*
d) *trois pays africains Anglophones,*
e) *six pays africains Arabophones,*
f) *dix pays africains Francophones, etc.*

La résistance Casamançaise détient des pièces à conviction.

Le Président Abdou Diouf s'est même payé le luxe et le culot de recourir à des éléments et services d'un Parti que le Sénégal avait jadis trahi : Senghor, Abdou Diouf et Jean Collin, jusqu'à livrer beaucoup de ses cadres et personnages influents à un Gouvernement de leur Pays qui leur était hostile au point de les tuer. Tout le monde le sait, et la Casamance en prend acte.

3) Le Sénégal a armé des Wolof, des Toucouleur et autres Ethnies du Sénégal émigrées, en Casamance avec des consignes et instructions précises, pour prêter main forte aux Forces d'Intervention et Répression à des moments précis. Tout le monde le sait et la Casamance en prend acte.

4) La Casamance est truffée de Gendarmes, Policiers et autres Agents de Renseignements déguisés en colporteurs infatigables et omniprésents à toute heure du jour et de la nuit.

5) Des Ethnies émigrées en Casamance effectuent régulièrement de substantielles cotisation, en nature et en espèces pour soutenir le Président Abdou Diouf dans sa Guerre injuste de Casamance.

Des chefs Religieux ont versé des millions et même des milliards pour aider le Président Abdou Diouf à briser la Résistance Casamançaise. Tout le monde le sait et la Casamance prend acte.

6) Des Sacrifices sont offerts et des Prières faites dans des Mosquées et autres lieux de Rencontres pour obtenir du Ciel l'écrasement total et définitif de la Résistance Casamançaise. Tout le monde le sait et la Casamance en prend acte.

7) Jusqu'à ce jour, 6 juin 1989, les Forces d'Intervention et de Répression spolient, torturent atrocement, emprisonnent et tuent un nombre incalculable d'innocents en Casamance et même de l'autre côté de la Frontière.

Déjà, du 25 décembre 1982 au 25 décembre 1987, plus de trente-cinq Détenus Politiques Casamançais ont péri à la suite des tortures qui leur avaient été infligées par les Forces d'Intervention et de Répression (Armée, Gendarmerie, Police). Un vieillard de plus de soixante-dix ans a péri de cette manière en prison.

Les massacres continuent donc. Les Autorités Administratives informées disent, à commencer par les Gouverneurs de Région, que les Forces ne font que leur devoir. La Casamance en prend acte.

8) La Résistance Casamançaise doit dénoncer aussi la liquidation des malades d'origine et ethnie casamançaise dans les Hôpitaux et autres lieux de soins sanitaires quand on ne liquide pas les casamançais dans les prétendus accidents ou par des empoisonnements et autres moyens sophistiqués. La Casamance en prend acte.

9) Les Forces d'Intervention et de Répression détruisent la Brousse et la Forêt de Casamance quand elles ne s'acharnent pas sur les Céréales et autres denrées par des produits chimiques et la coupe des plantes.

La Casamance qui entend le Président Abdou Diouf chanter sans cesse son Refrain à sous de Sécheresse et de Déforestration pour alimenter son tonneau des Danaïdes que sont les coffres de l'État Sénégalais, cette Casamance qui voit Abdou Diouf brûler notre Forêt en prend acte.

10) Une base militaire a été inaugurée à Elinkine, Département d'Oussuilyl, le 31 mai 1989. Initialement, cet emplacement dévait abriter des déchets Toxique venus de partout. Il n'est dit que cette destination première ne demeure pas la fin ultime de cette réalisation. Sous prétexte d'activités militaires.

La Casamance n'exclut pas non plus une exploitation frauduleuse des richesses de son sous-sol.

11) La Casamance exige la Libération immédiate et sans condition de tous les Détenus Politiques Casamançais. Ils sont plus de dix, qui croupis-

sent encore dans géôles Sénégalaises du Président Abdou Diouf qui parle sans cesse des Droits de l'homme. Ammesty International le sait.

12) Des sénégalais de souche émigrés en Casamance refusent d'occuper des Terrains contigus à ceux destinés à des gens de souche Casamançaise. Ils exigent des Terrains de leur choix et on les leur donne. Tant pis pour les vrais propriétaires.

13) Pour mieux brouiller les populations, on rase des Autels et Bois Sacrés pour implanter des Mosquées.

14) C'est une autre forme de Discrimination dans le prolongement de celle effectuée par le Pouvoir Sénégalais qui veut faire croire au pays et au monde entier que la justice Guerre de libération de la Casamance est le seul fait des Diola : « ces chiens de Diola », comme le répétent sans cesse les Forces d'Intervention et de Répression, émules de l'Afrique du Sud.

15) La même discrimination fait que, partout en Casamance, le moindre emploi est attribué aux Sénégalais d'origine, au détriment des Casamançais de souche, tous différentes et venus les premiers.

16) L'Armée Sénégalaise viole sans cesse et délibérement le Territoire National de la Guinée-Bissao alors que les Nationalistes et combattants Casamançais se trouvent toujours en Territoire Casamançais. C'est une provocation.

17) Devant l'obstination du Président Abdou Diouf à vouloir briser la Résistance Casamançaise par la force et par une Guerre injuste et longue, la Casamance, après avoir subi cette Guerre injuste et atroce, pendant sept ans, dans l'espoir d'une solution moins violente, se voit désormais dans l'obligation de porter son cas devant les Nations Unies et la Cour internationale de Justice de La Haye.

Elle déterminera la date et les modalités de cette démarche.

Vive La Casamance Libre.

Ici La Résistance Casamançaise.

<u>Annexe 2</u> : Lettre de l'Abbé Diamacoune au Premier Ministre Habib Thiam

Le Secrétaire Général

MFDC

Mouvement
des Forces
Démocratiques
de la Casamance

Ziguinchor, le 25 janvier 1997

A
Monsieur
Le Premier Ministre
de la République du Sénégal

Monsieur le Premier Ministre,

1- Retirez vor forces d'ici et la paix règnera en Casamance. C'est Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, et surtout vous-même, Habib Thiam, Premier Ministre, qui avez imposé à la Casamance une guerre injuste, longue, cruelle, meurtrière et ruineuse.
2- Cette guerre, la Casamance ne la voulait pas et ne la veut pas aujourd'hui. Les cent mille manifestants Casamançais du 26 décembre 1982 avaient demandé à parler au Chef de l'Etat. Cela leur fut refusé et vous-même avez imposé à la Casamance, notre pays, le dialogue du canon.
3- Le 6 décembre 1983, vous-même avez créé le maquis des Forces Combattantes du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance en dispersant, par vos forces, à Diabir, quartier périphérique de Ziguinchor, nos parents de religion traditionnelle qui, comme leurs frères chrétiens dans les églises, et les musulmans dans les mosquées, priaient et offraient des sacrifices, non seulement pour un bon déroulement du premier procès des détenus politiques casamançais, mais encore et surtout pour la paix en Casamance, une Casamance déjà meurtrie par des exécutions sommaires, des tortures à mort de ses enfants; la paix en Casamance que vous prétendez y construire maintenant mais, hélas ! sur les sables mouvants de l'irréalisme et de l'arbitraire.
4- Pendant une décennie, votre position était, non seulement pas le dialogue avec les indépendantistes casamançais, mais encore, selon certains faucons, débusquer absolument les hyènes et les singes tapis dans le maquis des forêts de Casamance.
5- Le 31 mai 1991, à Bissau, et le 8 juillet 1993 à Ziguinchor, furent signés deux cessez-le-feu demandés et signés par le Sénégal avec le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance, mais jamais respectés par ce même Sénégal demandeur, violations flagrantes et contraires à la position de la Casamance dont le Sénégal impunément et insolemment tuait et tue encore pourtant les enfants innocents partout ici, par exemple le 10 septembre 1993, le 3 novembre 1993, le 9 juillet 1994, sans oublier les abattoirs très actifs des Fils de la Casamance que sont, jusqu'aujourd'hui encore le pont de Niambalang et le village de Edioungou, dans le département de Oussouye.
6- Des Burundi et Rwanda existent réellement dans cette Casamance notre pays, de par la volonté et l'oeuvre du Sénégal votre pays, prétendu pays de droit.
7- Les larmes et le sang des Fils de la Casamance vous importe peu; surtout que,pour vous, Augustin Diamacoune Senghor reste toujours une marionnette manipulable à merci.
8- Voici ce que je demande et cela dans les plus bref délais: un passeport pour chacun d'entre nous:
   a) Augustin Diamacoune cf n° 1100/1964
   b) Edmond Bora
   c) Sanoune Bodian
   d) Mamadou Diémé
   e) Sarany Badiane

Une carte d'identité en plus du Passeport pour Augustin Diamacoune. Nous avons besoin de ces pièces pour nos travaux et activités préparatoires aux grandes rencontres avec ou sans le Sénégal hors du pays, dans les semaines et mois qui suivent.
9- La libération immédiate et sans condition de tous les détenus politiques Casamançais internés en Casamance, au Sénégal et partout ailleurs sous la caution de votre gouvernement.

MFDC
Secrétariat Général, B.P.23, Ziguinchor - Casamance Tel: 91 13 04, Fax: 91 16 16

<u>Annexe 3</u> : Défairement de l'abbé Diamacoune devant la Cours de Sûreté de l'État

COUR DE SURETE
DE L'ETAT
DAKAR

N° DU PARQUET

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

ch 23

COUR DE SURETE DE L'ETAT

Le Commissaire du Gouvernement près la Cour de Sûreté de l'Etat

Invite M r Augustin DIAMACOUNE, né le 4 avril 1928 à Oussouye (Casamance, Prêtre, Curé de Kafountoune, demeurant à Kafountoune.

~~demeurant~~ ~~à~~ DETENU : suivant mandat de dépôt du 25 décembre 1982.

à se présenter devant la Cour de Sûreté de l'Etat au Palais de Justice, le 5 décembre 1983 à Huit (8) heures du matin pour être jugé comme prévenu d'avoir en Casamance, courant 1981-1982, en tout cas depuis temps non prescrit, ensemble et de concert avec d'autres personnes, entrepris par quelque moyen que ce soit, de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou de soustraire à l'autorité du Sénégal une partie des territoires sur lesquels cette autorité s'exerce.

délit prévu et puni par les articles 74 du Code pénal.

Faute par lui de se présenter aux jour, et heures indiqués, il sera régulièrement assigné par ministère d'huissier.

Fait au Parquet à Dakar, le 8 novembre 1983

Le Commissaire du Gouvernement,

<u>Annexe 4</u> : la loi d'amnistie de 2004

LOI n° 2004-20 en date du 21 juillet 2004 portant loi d'Amnistie.[1]

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du mardi 6 juillet 2004 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. - Sont amnistiées de plein droit, toutes les infractions criminelles ou correctionnelles commises depuis le 1er juin 1991, tant au Sénégal qu'à l'étranger, en relation avec les événements dans la région naturelle de la Casamance, que leurs auteurs aient été jugés définitivement ou non.

Art. 2. - L'amnistie de l'infraction entraîne, sans qu'elle puisse jamais donner lieu à restitution, la remise totale de toutes les peines, principales, accessoires et complémentaires, ainsi que la disparition de toutes les déchéances, exclusions, incapacités et privations de droits attachées à la peine.

Art. 3. - L'amnistie n'emporte pas de plein droit la réintégration dans les fonctions ou dans les emplois publics.

Le bénéficiaire de l'amnistie peut toutefois réintégré dans les fonctions ou emplois par décret.

Cette réintégration ne donne lieu, en aucun cas, à reconstitution de carrière, indemnité ou rappel de traitement.

Art. 4. - L'amnistie n'emporte pas de plein droit la réintégration dans les ordres nationaux.

Celle-ci ne peut être prononcée que par décret individuel.

Art. 5. - Les effets des condamnations en ce qui concerne les droits à la retraite cesseront à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

Art. 6. - L'amnistie ne préjudicie pas aux droits des tiers.

En cas d'instance sur les intérêts civils, le dossier pénal sera versé aux débats et mis à la disposition des parties.

L'amnistie n'est pas applicable aux frais de poursuite avancés par l'Etat, qui ne pourront être recouvrés par le Trésor que par voie de commandement civil. La contrainte par corps ne peut être exercée contre les condamnés ayant bénéficié de l'amnistie, si ce n'est à la requête des victimes de l'infraction ou de leurs ayants droit.

Art. 7. - Les contestations relatives à l'application de la présente loi d'amnistie sont jugées par la chambre d'accusation compétente dans les conditions prévues par les articles 727 alinéa 2 et 735 du Code de Procédure pénale.

Art. 8. - Il est interdit à tout magistrat ou fonctionnaire de rappeler ou de laisser subsister, sous quelque forme que ce soit, dans un dossier judiciaire ou de police ou dans tout document officiel, les condamnations, déchéances, exclusions, incapacités et privatisations de droit attachées à la peine effacée par l'amnistie, sauf dispositions prévues à l'article 6 de la présente loi.

Toutefois, les minutes des jugements ou arrêts ainsi que les décrets, arrêtés et décisions pris dans le cadre de la Fonction publique ou des ordres nationaux échappent à cette interdiction lorsqu'ils ont été déposés dans les greffes ou aux archives nationales.

Art. 9. - L'amnistie ne met pas obstacle à l'action en révision devant toute juridiction compétente en vue de faire établir l'innocence du condamné.

[/ La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 21 juillet 2004

Abdoulaye WADE .

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Macky SALL. /]

[1] J.O. N° 6181 du samedi 11 septembre 2004

Annexe 5 : Accord de déminage

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rencontre à Sao Domingos (Guinée-Bissau) entre les ONG Appel de Genève et APRAN-SDP, les Forces combattantes de César Atoute BADIATTE (MFDC) et le Centre National d'Action Antimines au Sénégal (CNAMS) sur le déminage de la Casamance.

En 2006, l'organisation non-gouvernementale Appel de Genève et son partenaire local APRAN-SDP ont entamé un dialogue avec le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) pour le sensibiliser sur les effets néfastes des mines antipersonnel et plaider pour qu'il renonce à les utiliser. Le 24 août 2008, le commandant César Atoute BADIATTE a donné son accord de principe à un déminage humanitaire progressif de la Casamance, tout en se réservant le droit de faire recours aux mines en cas d'attaque.

L'Etat du Sénégal a été parmi les premiers signataires de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, dite Convention d'Ottawa, et a créé en 2006 le Centre National d'Action Antimines au Sénégal (CNAMS) pour coordonner toutes les activités liées aux obligations prises. Les stocks existants de mines antipersonnel ont été détruits et un programme de déminage mis en œuvre par des organisations internationales neutres, civiles et humanitaires, a démarré.

Les 18, 19 et 20 mars 2013, l'Appel de Genève et APRAN-SDP, avec l'autorisation et la participation active des autorités civiles et militaires du département de Sao Domingos, ont facilité une rencontre entre les Forces combattantes du MFDC de César Atoute BADIATTE et le CNAMS à Sao Domingos en Guinée-Bissau. Son objectif était de jeter les bases d'une collaboration pour faciliter la poursuite des opérations de déminage en Casamance.

Au terme de cette rencontre historique, les constats suivants ont été faits :

1. Vingt-cinq commandants des bases du commandement de César Atoute BADIATTE se sont mobilisés pour discuter directement avec l'Appel de Genève, APRAN-SDP et le CNAMS.
2. Le CNAMS a eu l'opportunité de se faire connaître, de présenter son programme, ses opérateurs de déminage, ses réalisations et ses perspectives.
3. Tous les participants ont exprimé leur satisfaction d'avoir pu se rencontrer et échanger en toute franchise.
4. Bien que conscient de la nécessité de procéder au déminage de la Casamance pour le bien-être de la population, le MFDC considère que le CNAMS a désormais atteint la ligne rouge au-delà de laquelle la sécurité des opérateurs ne peut pas être garantie. Le MFDC va, cependant, procéder à des consultations internes avant de se prononcer définitivement.
5. Le MFDC considère en outre que le déminage intégral de la Casamance est tributaire du processus de paix.

L'Appel de Genève et APRAN-SDP encouragent les deux parties à continuer le dialogue dans l'intérêt des populations civiles.

Fait à Sao Domingos, le 20 mars 2013

Ont signé

Le représentant d'Appel de Genève

Tim CASTAIRS

Le représentant du Préfet de Sao Domingos

Roberto Honorio TAMBA

Le représentant d'APRAN- SDP

Demba KEITA

Le représentant du MFDC

Paul Thérence MENDY

Le représentant du CNAMS

Seyni DIOP

Annexe 6

SECRET

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

Commission Nationale
de Gestion de la Paix en Casamance

00N° 0009 /CNGP

Dakar, le 29 Déc 1995

LE PRESIDENT

Monsieur le Secrétaire Général,

Faisant suite à votre appel historique du 03 décembre 1995, et à la demande que vous avez formulée lors de votre dernière rencontre du mercredi 13 décembre 1995 avec la Commission Nationale de Gestion de la Paix en Casamance, j'ai l'honneur de vous faire part de la réaction positive du gouvernement.

En effet, le gouvernement se félicite des bonnes intentions exprimées par le Secrétaire Général du M.F.D.C. dans sa déclaration du 03 décembre 1995.

Il en prenant acte et se réjouit, particulièrement des points positifs qu'elle contient.

I - POINTS POSITIFS.

11. - D'une part, l'Abbé ordonne à ses maquisards de déposer unilatéralement les armes et de cesser dès ce jour toute activité guerrière.

12. - D'autre part, cet appel engage l'ensemble du mouvement.

13. - Dans le souci de poursuivre cette dynamique, l'Etat, de son côté a donné des instructions d'apaisement aux forces de sécurité.

II - LA LIBERATION DES PRISONNIERS.

S'agissant de la libération de prisonniers bien qu'à l'évidence ce point s'inscrit dans le cadre des négociations, le gouvernement a décidé de prendre certaines mesures à cet égard.

21. - De saisir les autorités judiciaires du pays afin de satisfaire à votre demande d'élargissement des quatre (04) émissaires du maquis actuellement en résidence surveillée à la maison des oeuvres catholiques de Ziguinchor ainsi que les enfants mineurs et les personnes âgées actuellement détenus à la maison d'arrêt de Dakar, de même que Monsieur Insa SADIO père de Salif SADIO.

22. - De supprimer la mesure de résidence surveillée dont vous faites l'objet. En d'autres termes, cela veut dire que vous êtes libre de vos mouvements, mais l'Etat continuera d'assurer votre sécurité partout où vous serez, dans le seul souci de protéger votre personne contre ceux qui voudraient nuire au processus de paix en cours.

23. - Le gouvernement a décidé d'accorder une plus grande considération aux anciens maquisards qui ont regagné la ville et aux anciens détenus, qui seront, par ailleurs, encadrés et régulièrement visités par la Commission Nationale de Gestion de la Paix.

SECRET

SECRET

24. - La liste des mesures prises par le gouvernement n'est pas exhaustive puisque le gouvernement, qui s'est résolument engagé dans le processus de paix depuis son appel du 03 décembre 1995 comme en fait foi la libération des femmes et des personnes âgées, a décidé de poursuivre pour raison humanitaire, chaque fois que les circonstances l'exigeront.

C'est ainsi que, ce jour même, vendredi 29 décembre 1995, vingt-six (26) personnes ont retrouvé la liberté.

III - L'ETAT-MAJOR MIXTE.

L'Etat a décidé de mettre sur pied un Etat Major mixte à Ziguinchor. En concertation permanente avec les forces de sécurité, la sous-commission de Ziguinchor et le gouverneur, il veillera à ce que des exactions ne soient pas opérées sur des citoyens, et nommément sur les anciens maquisards repentis et les détenus récemment libérés. Toutes les énergies doivent se mobiliser pour une gestion saine de cette période pleine d'espoir et aussi de risques.

IV - LES DELAIS.

S'agissant des délais que vous indiquez dans votre appel, le gouvernement, compte tenu des possibilités de décrispages liées à une longue attente, souhaiterait qu'ils soient écourtés pour que s'engagent toutes les mesures d'accompagnement du processus de Paix.

Persuadé de votre bonne foi et de votre engagement inébranlable dans cette recherche de solution pacifique à la crise casamançaise, je suis convaincu que vos actes du gouvernement seront appréciés à leur juste valeur par votre mouvement.

Dans l'espoir que nous nous approchons cette fois-ci, de manière décisive, de la paix, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments de considération distinguée.

Le Président de la Commission

Le Professeur Assane SECK

à

Monsieur Abbé Diamacoune SENGHOR,
Secrétaire Général du M.F.D.C
- à Ziguinchor -

AMPLIATION :

- Monsieur le Ministre de la Justice
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur
- Monsieur le Ministre des Forces Armées
- Monsieur le Général de Corps d'Armée CEMGA
- Monsieur le Général de Division Haut COMGEND.
- Monsieur le Gouverneur de Ziguinchor

SECRET

Table des matières

DEDICACE ..... **I**

REMERCIEMENTS ..... **II**

ABREVIATIONS **1**

INTRODUCTION GENERALE **2**

HYPOTHESES DE RECHERCHE 7
OBJECTIFS DE RECHERCHE 8

PREMIERE PARTIE **9**

CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE **10**

I- CADRE CONCEPTUEL 10
II- CADRE METHODOLOGIQUE 18
III- REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE 19

CHAPITRE II : LES DETERMINANTS HISTORIQUES ET GEOGRAPHIQUES DES NARRATIFS AUTOUR DU CONFLIT CASAMANÇAIS **29**

I. L'HISTOIRE COMME MARQUEUR DE LA CRISE 29
1. La Casamance précoloniale : une Casamance imaginaire ? *29*
2. Le statut colonial de la Casamance : entre indépendance et autonomie *31*
II. LA CASAMANCE DANS LE SENEGAL POSTCOLONIAL 37
1. La loi sur le domaine et ses conséquences au niveau local *37*

DEUXIEME PARTIE **49**

CHAPITRE I : DU TOUT MILITAIRE AUX POURPARLERS ENTRE BELLIGERANTS (1982-2000)51

I. LES STRATEGIES DE L'ETAT FACE AU MFDC 51
1. La répression militaire en Casamance *51*
2. Les mécanismes traditionnels de gestion de crise *56*
II. LES DIFFERENTS ACCORDS DE PAIX ET LEURS LIMITES 61
1. Le jeu de dupe de la Guinée Bissau et de la Gambie *62*
2. Un processus de paix ambigu *70*

CHAPITRE II : LE PROCESSUS DE PAIX SOUS ABDOULAYE WADE (2000-2012) **83**

I- VERS UN CHANGEMENT DE METHODES DE LA PART DU POUVOIR CENTRAL 83
1. Les premiers accords de paix *83*
2. La valse des « Messieurs Casamance » *90*
II- LE FOISONNEMENT DES INITIATIVES 94
1. L'approche culturelle du processus de paix *94*
2. Les tentatives de relance du processus de paix après 2006 ..... *98*

CONCLUSION GENERALE **109**

ANNEXES **120**

TABLE DES MATIERES **133**